



Rapport annuel 2016

sur le prix & la qualité du service public d'élimination des déchets



www.orleans-metropole.fr

  #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE



Naturellement Val de Loire

Sommaire

1. Le contexte intercommunal

L'historique d'intercommunalité et perspectives
La géographie

p.3

p.4
p.4



2. La synthèse des indicateurs

Les données générales
La synthèse chiffrée
Les événements marquants de l'année

p.5

p.6
p.7
p.9



3. La prévention, la communication et la qualité

La prévention de la gestion des déchets
Le bilan des actions de communication
La gestion de la qualité

p.17

p.18
p.20
p.22



4. La collecte

Les prestations réalisées
Les données comparatives globales
Les moyens humains et les matériels de collecte

p.25

p.26
p.35
p.36



5. La valorisation

L'organisation des filières de valorisation
Le centre de traitement multifilières de l'Agglo (UTOM)
Les autres sites de traitement
L'exploitation des déchetteries
Les indicateurs techniques de traitement complémentaire

p.40

p.41
p.42
p.48
p.50
p.54



6. L'administratif et le financier

Les modalités d'exploitation
Les dépenses et leur financement
La comptabilité analytique

p.55

p.56
p.59
p.62



Glossaire

p.65

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL



22 
communes

279 594 
habitants

33 000 
hectares

L'historique d'intercommunalité et perspectives

Le 27 novembre 1964, 12 communes (Orléans, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-La-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Semoy, Saran) décident de créer le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise afin de répondre à l'une des préoccupations des ménages : **la destruction des ordures ménagères**.

En 1966, la commune d'Olivet les rejoint, suivie de Saint-Cyr-en-Val en 1970, de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin en 1972 et d'Ormes en 1973.

Le 20 juin 1975, le champ des vocations du SIVOM est élargi. 13 vocations sont confiées au SIVOM dont une majorité devient obligatoire. Le périmètre s'élargit encore avec l'adhésion de Saint-Denis-en-Val en 1976, de Mardié en 1983 et de Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages en 1995.

Le 1^{er} janvier 1999 voit la création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui, regroupant 20 communes, se substitue au SIVOM de l'agglomération orléanaise et au District de l'Est Orléanais (qui regroupait Saint-Jean-de-Braye, Marigny-les-Usages et Boigny-sur-Bionne).

Au 1^{er} janvier 2001, les communes de Bou et Chanteau intègrent la Communauté de Communes. Enfin, au cours des Conseils de Communauté de juin et septembre 2001, les élus débattent et décident d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes nécessaires à l'évolution vers une Communauté d'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2002, la Communauté de communes de l'agglomération orléanaise devient officiellement une communauté d'agglomération. Le 21 novembre 2002, les élus réunis en Conseil de Communauté adoptent le Projet d'agglomération, le plan d'action de l'agglomération pour les 5 ans à venir. A cette occasion, ils choisissent le nouveau nom de la Communauté d'agglomération qui devient **"Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire"** ou **"l'AggLO"**.



Les années 2002, 2008 et 2014 ont vu l'adoption d'un projet d'AggLO qui fixe les actions stratégiques de chaque mandat.

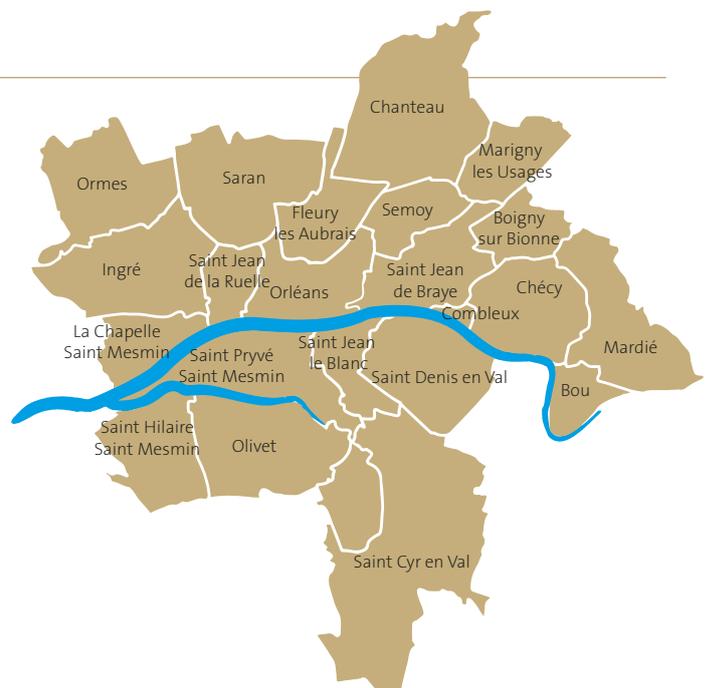
Suite à l'importante réforme territoriale destinée à rendre l'action publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des citoyens, le territoire orléanais souhaite accéder au statut de Métropole. Orléans Métropole exercera aussi des compétences plus importantes, dont certaines en collaboration avec le Département (social) et la Région (développement économique). Dans cette logique, la Collectivité est devenue Communauté Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2017, avec l'acquisition de nouvelles compétences. Notre collectivité est depuis désignée "Orléans Métropole".

En matière de gestion des déchets, le projet d'AggLO initié en 2014, vise à poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets, de réemploi et d'économie circulaire solidaire ; à améliorer et ajuster les services rendus à l'utilisateur (fréquences de collecte plus adaptées, collectes spécifiques...) ; à veiller à des exutoires de traitement adaptés aux flux entrants. Le schéma proposé vise à renforcer toujours plus l'équilibre financier de la politique en fin de mandat. Le projet métropolitain s'inscrit dans cette même logique.

La géographie

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire regroupe **22 communes**, soit **279 594 habitants** (+ 1.1 % par rapport à 2015), depuis les 494 habitants de Combleux jusqu'aux 114 977 habitants d'Orléans (population sans double compte, c'est-à-dire sans certaines catégories de population qui sont rattachées à une commune mais de façon non permanente).

L'AggLO s'étend sur environ 33 000 hectares dont 9 100 hectares de forêts et 7 200 de terres agricoles. Avec à la fois une population importante mais une densité faible, l'agglomération orléanaise est riche de la diversité de ses paysages. Cette diversité s'exprime naturellement au travers de la production de déchets des habitants et par conséquent, dans la gestion que l'AggLO se doit d'assurer au quotidien.



LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS

2



144 164 
tonnes de déchets collectées
soit 516 kg/an/habitant

12 235 
tonnes de déchets
multimatériaux collectées

5 843 
tonnes de verre collectées

59 769 
tonnes de déchets
déposées en déchetteries

Les données générales

I | LA COMPÉTENCE

Depuis 2002, l'Agglo exerce la compétence exclusive de "gestion des déchets" sur l'ensemble des 22 communes. Elle assure la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets, soit :

- **La collecte des déchets ménagers résiduels (DMr)** en porte-à-porte ou points enterrés de proximité.
- **La collecte sélective en porte-à-porte et/ou en apport volontaire de différents matériaux** suivant des modalités différentes (multimatériaux, verre, déchets verts, textiles...).
- **L'exploitation des 6 déchetteries.**
- **L'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** avec 2 filières : l'incinération et le tri.
- **L'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.**
- **Le traitement des déchets des services techniques des communes.**

L'ensemble de ces prestations de service est assuré soit en propre par les agents de l'Agglo, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics.

Le projet d'agglomération 2014-2020 décline 3 grands axes pour les prochaines années :

1. Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie circulaire solidaire.

Les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participent en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement. Ces actions variées exigent une efficace politique de communication, et pour certaines, une véritable synergie avec les compétences "emploi" et "développement économique".

2. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagers avec :

- Des fréquences de collecte plus adaptées et réduites.
- Des modes de collecte harmonisés sur le verre.
- Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins.
- Des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées).
- Des réponses propres à l'intra boulevard orléanais.
- Des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées, en réhabilitant certains sites dans leur ensemble et en mettant en conformité réglementaire par la même.

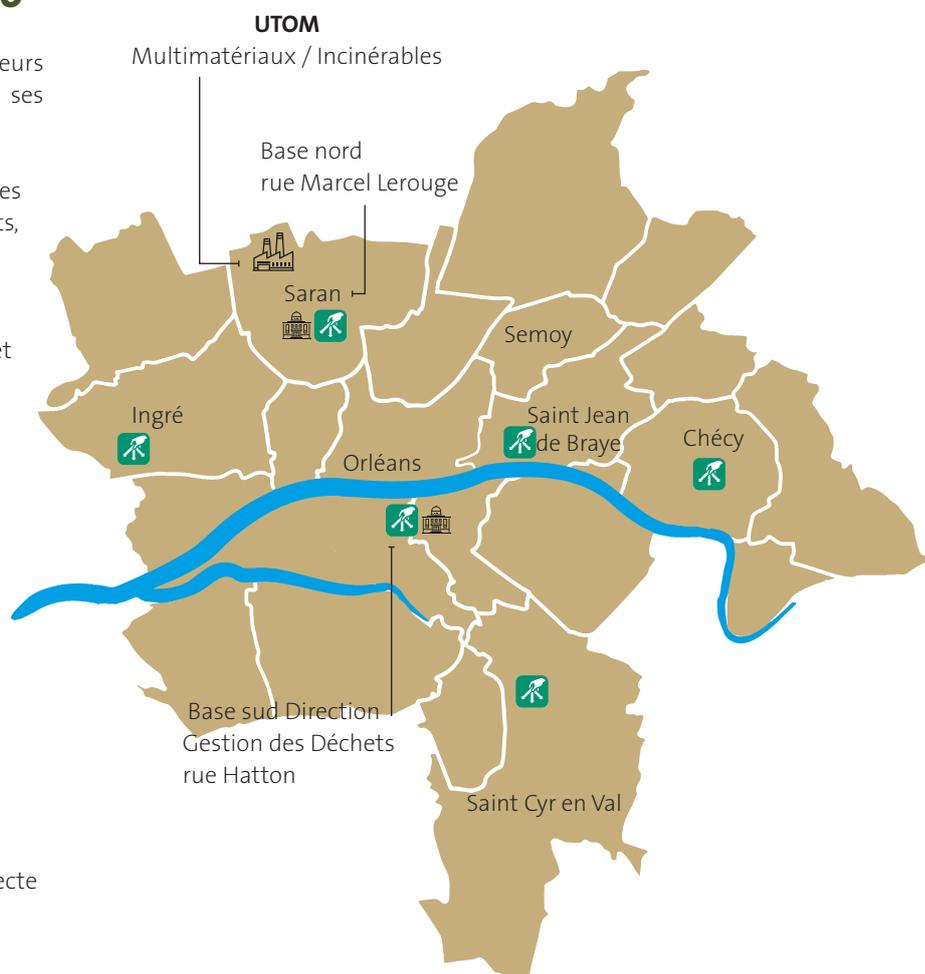
3. Veiller à des exutoires de traitement (UTOM en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes.

II | LES ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO

En la matière, l'Agglo dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

- **Un réseau de 6 déchetteries** accueille les encombrants et autres déchets spécifiques (déchets verts, déchets dangereux, gravats, cartons...).
- **L'usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** située à Saran permet l'incinération des déchets ménagers et pratique la valorisation énergétique. Un centre de tri y est intégré permettant la séparation avant recyclage des déchets sélectifs (hors verre et cartons).
- Enfin, **une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet de ne plus recourir à des plateformes extérieures éloignées ou à l'enfouissement.

-  Sites administratifs et bases de collecte
-  Déchetterie
-  Usine d'incinération et centre de tri



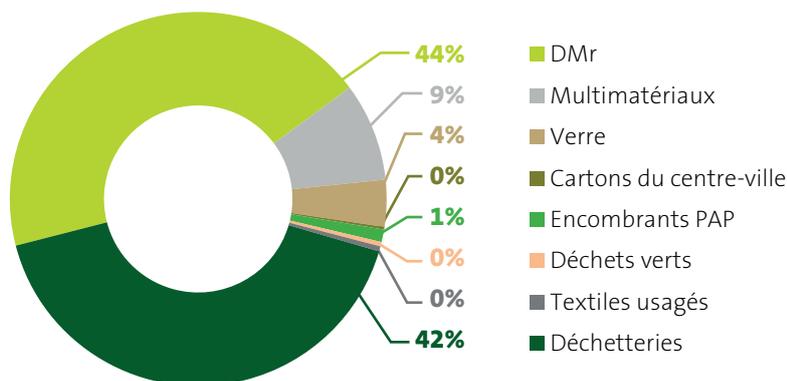
La synthèse chiffrée

I | L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015	Évolution 2016/2015 en tonnes
DMr	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359	63 248	-0,2%	-111
Déchets sélectifs	16 116	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184	18 403	-4,1%	-781
dont									
<i>Corps creux</i>	1 266								
<i>Corps plats</i>	4 789								
<i>Multimat</i>	4 320	13 017	12 842	12 644	12 728	12 910	12 235	-5,2%	-675
<i>Verre</i>	5 502	5 663	5 639	5 747	5 762	5 921	5 843	-1,3%	-78
<i>Cartons centre-ville Orléans</i>	240	307	318	329	376	353	325	-7,9%	-28
Encombrants PAP (et à domicile pour 2014)	1 150	992	1 338	1 033	1 341	1 191	1 562	31,2%	371
Déchets verts PAP (public restreint)					371	473	545	15,2%	72
Textiles usagés				49	511	611	637	4,3%	26
Déchetteries	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	59 769	5,9%	3 305
dont									
<i>Non valorisés</i>	9 277	9 617	9 468	10 562	9 794	9 097	10 248	12,7%	1 151
<i>Déchets inertes</i>	14 508	15 839	15 704	16 356	16 530	16 598	16 113	-2,9%	-485
<i>Bois</i>	4 779	5 319	5 154	3 907	3 195	3 217	3 102	-3,6%	-115
<i>Journaux</i>	500	485	409	409	88				
<i>Multimatériaux (corps creux et corps plats)</i>	423	359	311	302	584	603	651	8,0%	48
<i>Verre</i>			673	675	683	585	651	11,3%	66
<i>Plâtre</i>					88	40	101	152,5%	61
<i>Éco mobilier</i>					340	723	1 213	67,8%	490
<i>Capsules de café</i>					1	3	4	33,3%	1
<i>Végétaux</i>	15 835	17 539	16 807	17 483	19 149	15 955	16 913	6,0%	958
<i>Ferrailles</i>	2 287	2 227	2 142	1 954	1 896	1 996	2 353	17,9%	357
Autres :									
<i>Incinérables</i>	1 957	2 216	2 459	3 122	4 461	4 383	4 498	2,6%	115
<i>Cartons</i>	1 458	1 513	1 505	1 497	1 471	1 446	1 528	5,7%	82
<i>DEEE</i>	1 233	1 207	1 320	1 123	1 140	1 201	1 638	36,4%	437
<i>Autres (palettes, huiles, pneus, déchets dangereux...)</i>	1 162	1 335	669	615	643	618	756	22,3%	138
Total	139 958	143 738	141 498	141 219	145 233	141 283	144 164	2,0%	2 881

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/ 2015 en %	Évolution sur 10 ans (2016/ 2006) en %
DMr	75 265	73 092	71 120	70 029	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359	63 248	-0,18%	-15,97%
Déchets sélectifs	14 734	15 610	15 978	15 656	16 116	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184	18 403	-4,07%	24,90%
Déchetteries	48 049	51 048	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	59 769	5,85%	24,39%

Tonnage collectés 2016



Le tonnage global des déchets est à la hausse (+2 %). Ceci s'explique par :

L'augmentation du tonnage collecté en déchetteries avec +6 % ; les apports de végétaux avaient cessé leur évolution initiée en 2011 et baissé de 16 % entre 2014 et 2015, en lien avec des conditions météorologiques très sèches. En 2016, les tonnages de déchets verts augmentent de 6 % par rapport à 2015.

Le tonnage des déchets ménagers est stable (-0,2%) et le tonnage des déchets sélectifs en diminution (-4,1 %). Cette diminution s'explique par un tonnage de multimatériaux moindre (-5 %), un tonnage de verre légèrement moindre (-1 %) et un tonnage de cartons en nette diminution (-8 %). La mise en œuvre des fréquences ajustées explique vraisemblablement, avec les fréquences par quinzaine notamment, de telles évolutions.

Les nouvelles filières de déchets, déchets verts et textiles, continuent leur progression avec respectivement des augmentations de 15 % et 4 % par rapport à 2015.

La collecte des encombrants en porte à porte connaît, elle aussi, une augmentation du gisement collecté, avec +31 %.

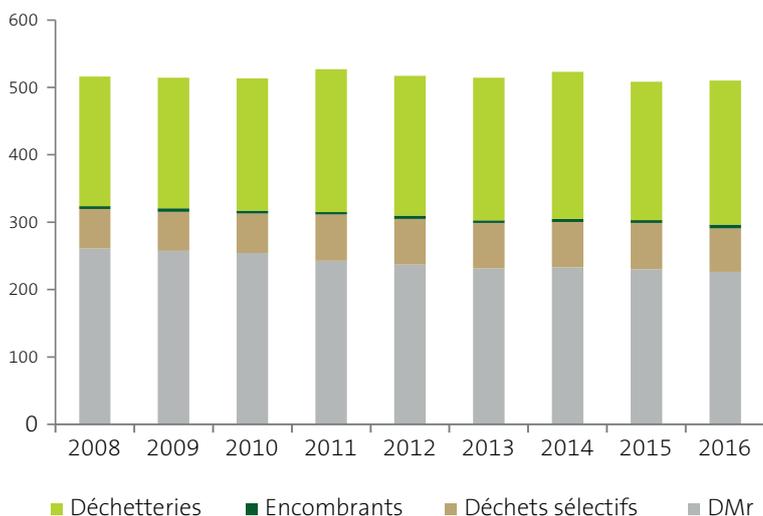
Le tonnage collecté en déchetteries est en augmentation de 6 %, avec une augmentation des déchets non valorisés (+13 %), des végétaux (+6 %) et des incinérables (+3 %) et une baisse des déchets inertes (-3 %).

À noter, la forte hausse du tonnage de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

II | LA QUANTITÉ EN KILOGRAMME PAR AN ET PAR HABITANT

En 2016, la quantité par habitant (510 kg) a augmenté par rapport à 2015 (+0,4 %). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des tonnages des déchetteries.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab
DMr	260,9	257,7	254,5	242,9	237,1	231,7	233,0	230,4	226,3
Déchets sélectifs	58,6	57,6	58,3	68,6	67,7	67,2	67,2	68,4	64,7
Encombrants	4,2	5,2	4,2	3,6	4,9	3,8	4,7	4,3	5,6
Déchetteries	192,4	193,9	196,3	211,8	207,4	211,8	218,4	205,3	213,8
Total	516,1	514,4	513,3	528,1	517,1	514,4	523,3	508,4	510,3



Les événements marquants de l'année 2016

I | L'AJUSTEMENT DES COLLECTES

UN NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE ACCOMPAGNÉ D'UN AJUSTEMENT DES TOURNÉES EFFECTUÉES EN RÉGIE ET PAR UN PRESTATAIRE A ÉTÉ MIS EN PLACE LE 23 MAI 2016.

À compter de cette date, l'intégralité des collectes intramail des DMR et MULTIMATERIAUX est assurée par le prestataire de collecte, la régie s'est vue confier une partie des collectes en dehors de ce périmètre en gardant l'équilibre deux tiers en régie un tiers par le prestataire.

Ainsi, la **régie réalise 67 % des prestations en porte-à-porte**. Elle est plus présente sur les communes centrales de l'Agglo proches de ses bases d'exploitation alors que le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques. Une exception notable, l'ensemble des secteurs de collecte de l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche) sont dévolus au prestataire privé.

La répartition géographique a donc été revue afin de donner davantage de lisibilité et de performance à l'organisation.

Cette nouvelle organisation a généré une **baisse d'activités de 20 % des circuits pour la régie et comme pour le prestataire.**

Des modifications de fréquence de collecte ont été apportées, tout en ajustant au plus près des besoins des usagers le service proposé en fonction des taux de remplissage et de présentation des contenants et des capacités de stockage dans les locaux en ce qui concerne l'habitat collectif :

- Nouvelle fréquence de collecte pour les DMR (fréquences de collecte allant de C1 à C4 à C5* en fonction des secteurs).
- Nouvelle fréquence de collecte pour les multimatériaux (fréquences de collecte allant de C0.5 à C1 en fonction des secteurs).
- Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur les six communes restantes.

* définitions : C0.5 : collecte une fois tous les 15 jours / C1 : collecte 1 fois par semaine / C5 : collecte 5 fois par semaine



L'ajustement des collectes s'inscrit dans le Projet d'Agglo qui prévoit un budget contraint durablement, avec un équilibre à préserver via des marges de manœuvre complémentaires à rechercher pour développer des services (actuels ou nouveaux) plus adaptés.

Suite à la réorganisation menée en 2010 avec des résultats à son actif, il convenait de poursuivre pour atteindre les objectifs du Projet d'Agglo.

Les éléments de contexte propres aux activités de collectes sont les suivants :

- Un ajustement du niveau de service perfectible, avec les taux d'utilisation des usagers (présentation, remplissage).
- Des coûts globaux supérieurs aux moyennes nationales.
- Des circuits à parfaire sur l'axe sécurité (collecte bilatérale, marche-arrière, ...).
- Un règlement de collecte à mettre en œuvre de façon plus effective (lutte contre les incivilités, ...).
- Des collectes en apport volontaire à rendre plus performantes.

La nouvelle organisation des collectes reposait sur un **ajustement des zonages de service en porte à porte et une révision des fréquences de collecte :**

- Baisse de fréquences DMr (C3 à C2, C3 à C1, C2 à C1).
- Baisse de fréquences Multi (en 1 fois tous les 15 jours sur les zones en collecte hebdomadaire DMR (pavillonnaires)).
- Une harmonisation du mode de collecte du verre en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les 6 communes collectées jusque-là avec un maillage de PAV plus important.

Les changements ont donc concerné :

- **la collecte en porte à porte des DMr**, en nombre d'habitants :

	C3=>C1	C2=>C1	C3 =>C2
Population impactée	6 500	42 000	38 000

Soit un total de 86 500 habitants avec une réduction de fréquence de collecte des DMr. Le passage des fréquences de C3 à C1 : Les zones pavillonnaires collectées auparavant en C3 dans un secteur de collecte intégrant de l'habitat vertical dense sont collectés aujourd'hui en C1. L'habitat vertical dense dont les locaux étaient adaptés a également connu un passage de C3 à C2. Quant au passage de C2 à C1, il a concerné de l'habitat pavillonnaire et de l'habitat vertical dense.

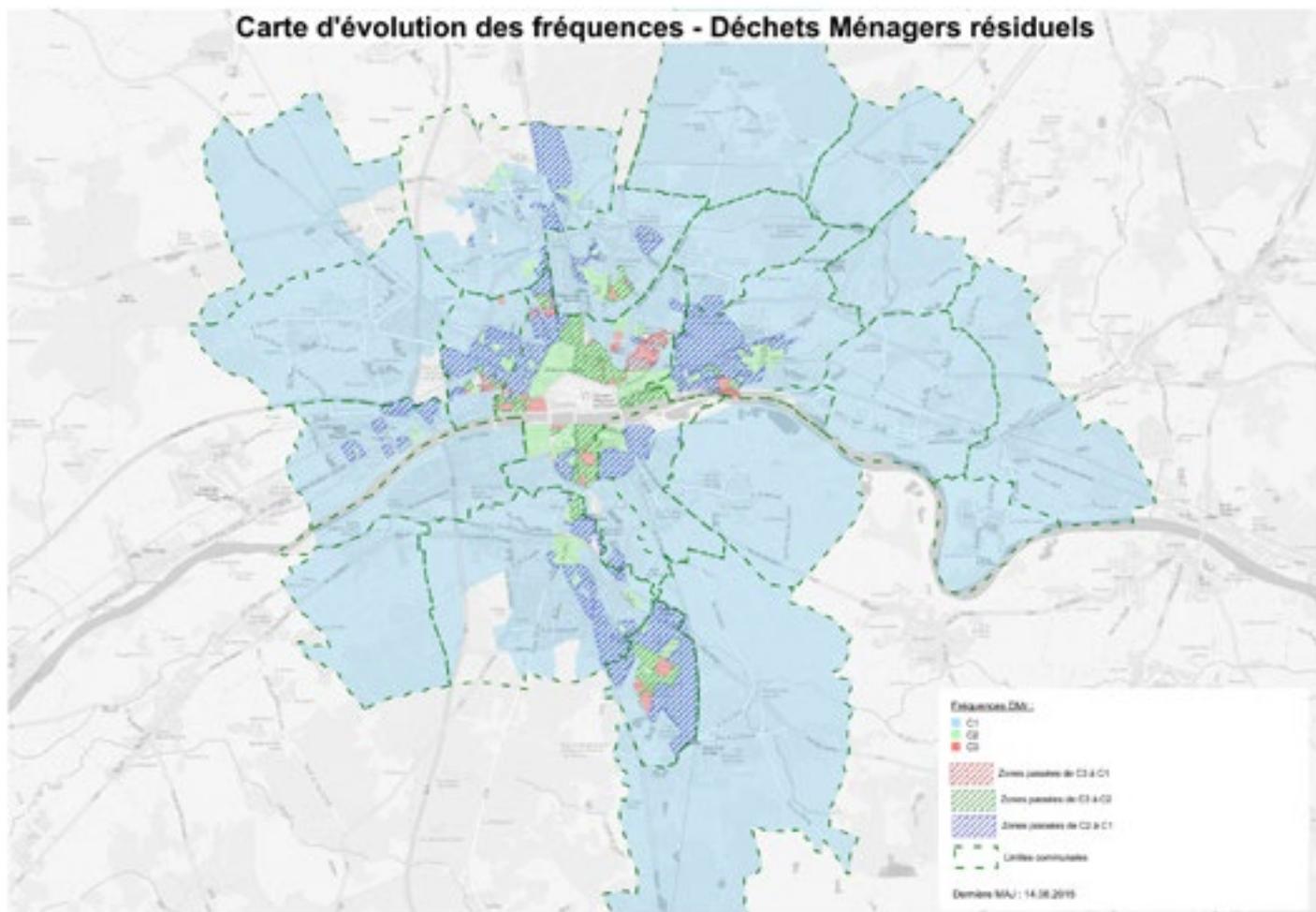
- **la collecte en porte à porte des multimatériaux**, en nombre d'habitants :

	C1	C0.5
Avant	235 000	0
Après	65 000	170 000

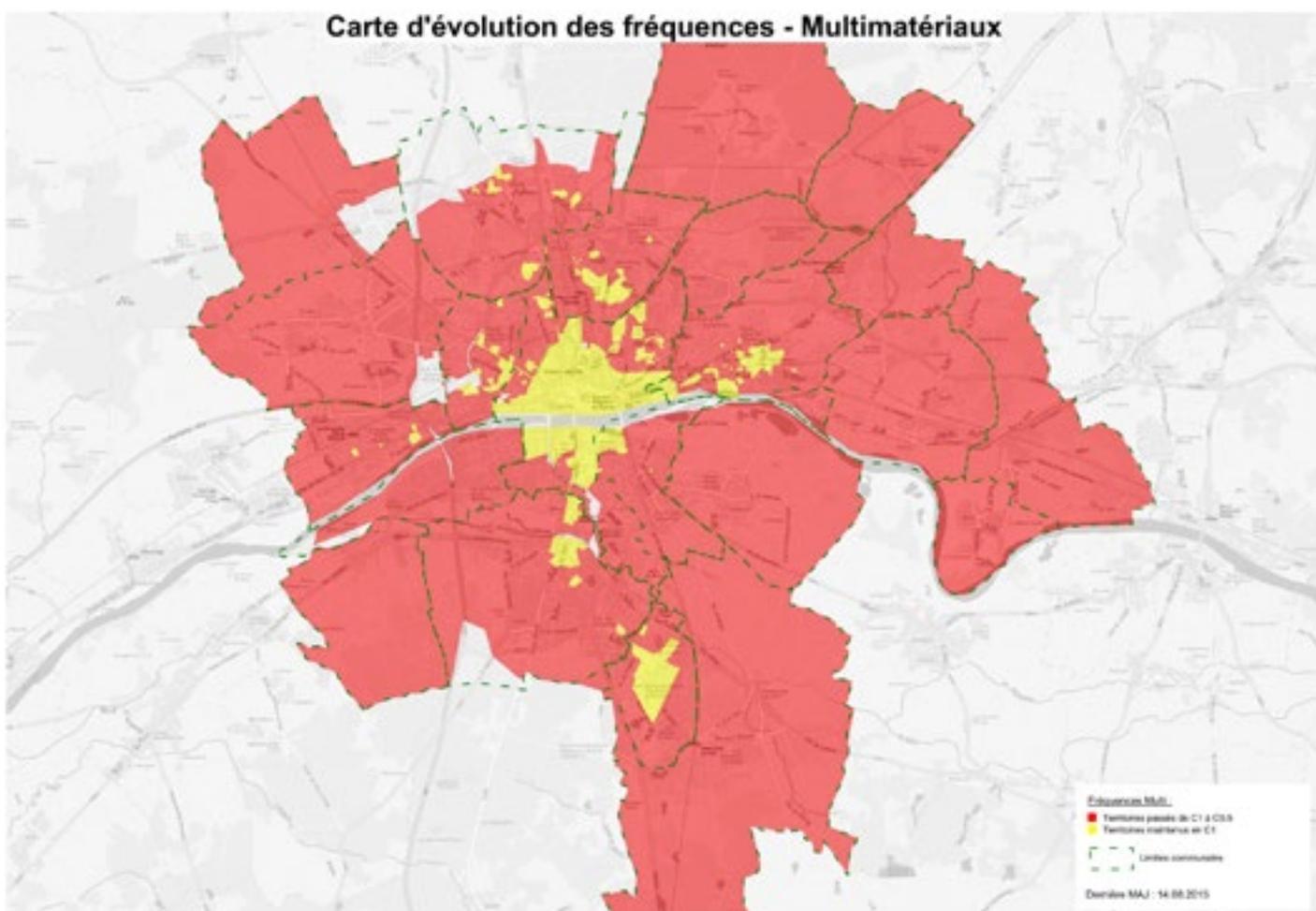
La collecte des multimatériaux des 170 000 habitants collectés précédemment 1 fois par semaine, pour les multimatériaux et le DMr, passe à 1 fois tous les 15 jours.

Soit un total de 47 000 habitants avec une réduction de fréquence de collecte des DMr et des multimatériaux.

Carte d'évolution des fréquences - Déchets Ménagers résiduels



Carte d'évolution des fréquences - Multimatériaux



• **la collecte en apport volontaire du verre :**

Dans le cadre de la nouvelle organisation des collectes, **69 colonnes d'apport volontaire aériennes sur le flux verre ont été implantées :**

Commune	nombre de colonnes aériennes verre
CHÉCY	19
LA CHAPELLE-ST-MESMIN	17
MARDIÉ	5
SEMOY	6
SAINT-CYR-EN-VAL	8
SAINT-DENIS-EN-VAL	14
TOTAL	69

Les plannings de collectes ont intégré de nombreuses contraintes :

- Répartir de façon équilibrée les moyens humains et matériels.
- Maintenir l'équilibre entre la régie et le prestataire.
- Prendre en compte les contraintes propres aux bailleurs et aux syndicats (sur les zones en C3, collecte du lundi matin décalée à l'après-midi pour faciliter les présentations de bacs par le personnel).
- Intégrer les contraintes d'horaires de circulation sur certains axes.
- Maintenir autant que possible les jours existants (cas des communes en jour unique).

Les analyses "terrain" des secteurs de la régie et l'appropriation par les équipages ont conduit à quelques évolutions marginales.

De nombreux agents des services de la direction de la gestion des déchets se sont impliqués au quotidien dans la mise en œuvre du projet :

- La gestion des contenants : reprise des bacs et des caissettes de collecte du verre sur les 6 communes collectées en porte à porte ; échange des bacs à la demande sur des secteurs avec impact des baisses de fréquences en Dmr et multimatériaux (recours à un prestataire, Plastic Omnium sur la période...).
Cf. La collecte - II. Les types de contenants utilisés - 1) Les bacs roulants, page 26
- L'accueil téléphonique.
Cf. 3. La prévention, la communication et la qualité C. La gestion de la qualité, page 22
- La sensibilisation sur le terrain (conseillers en gestion des déchets).
Cf. 3. La prévention, la communication et la qualité B. Le bilan des actions de communication en 2016 I. Les temps forts de 2016 A) L'ajustement des collectes et B) L'accompagnement des sinistrés de la crue de juin, page 20
- Le pôle Études (sectorisations / habitats collectifs / PAV / travaux).
- Les équipes de collecte.



II | LES INONDATIONS

II.1. LE DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS POST-CRUE

La Collectivité a mis en place très rapidement des moyens pour faciliter l'évacuation des habitations touchées par les inondations qui ont eu lieu fin mai - début juin, en disposant en proximité des quartiers sinistrés des caissons d'enlèvement.

3 prestataires ont été mobilisés pendant cette période pour les mises à disposition des caissons sur les communes et les rotations afin d'assurer l'enlèvements des déchets dans les meilleurs délais :

- VEOLIA : Ingré, Ormes, Bou, Chécy, Boigny-sur-Bionne, Mardié
- SGE Gabriel : Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Chécy
- COVED : Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Semoy, Saran

LES MOYENS MATÉRIELS DÉPLOYÉS

- **Des caissons (10 à 30 m³) dédiés aux déchets souillés** (tout venant : mobiliers, bois, cartons, vêtements,...). Les premiers caissons ont été mis en place le samedi 4 juin, les derniers retirés le 20 octobre 2016.
- **Un emplacement dédié aux DEEE.** Les Déchets Électriques et Électroniques hors d'usage pouvaient y être déposés et étaient ensuite enlevés par une filière dédiée Ecologic.
- **Des bacs de 750 litres pour les déchets ménagers potentiels** permettant de vider les réfrigérateurs et congélateurs. Pour leur évacuation, une benne dédiée à la collecte a été mobilisée en régie et/ou prise en charge par le prestataire.

- **Les déchets dangereux** devaient être déposés en déchetteries ; à défaut, les services de la Gestion des Déchets ont organisé la récupération des produits non réglementaires comme les produits dangereux.



- **Les prestataires mobilisés ont acheminé les déchets vers les exutoires suivants :**

- **Soccoim-Veolia** transportait les déchets sur Saint-Jean-de-Braye, Mézières, Chaingy pour être stockés puis ils étaient chargés à nouveau et transférés vers Bucy-Saint-Liphard pour leur enfouissement.
- **Coved** amenait les déchets sur Saran pour être stockés puis rechargés et transportés vers Chevilly pour leur enfouissement.
- **Gabriel** acheminait les déchets sur Saran pour être broyés puis stockés avant d'être transférés vers l'UTOM dès sa réouverture.

LES MOYENS HUMAINS ASSOCIÉS

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a mobilisé les services Gestion des Déchets basés rue Hatton à Orléans, afin de répondre à l'urgence de la situation :

- **Une coordination centrale a été organisée**, mobilisant techniciens et cadres présents la semaine et les samedis et dimanches 4-5 et 11-12 juin. Un numéro de téléphone unique de centralisation des appels provenant des communes a été mis en place. En semaine, les usagers ont pu contacter le numéro du standard téléphonique habituel.

Plusieurs personnes des services de la direction de la gestion des déchets ont été mobilisées pour le suivi technique et administratif avec les prestataires pour organiser les rotations et suivre les demandes des communes.

- **Un repérage préalable a été effectué** en lien avec les techniciens communaux et les prestataires pour bien définir les zones réservées au dispositif de caissons (surface, manœuvres,...)
- **Une présence sur le terrain a été initiée** pour renseigner les personnes sinistrées et les accompagner dans leurs dépôts de déchets sur une soixantaine de sites. **Les coachs (conseillers en gestion des déchets) ont été présents sur le territoire pour informer les usagers** (consignes de sécurité, documents de communication), les services techniques des communes et suivre les tonnages de déchets déposés dans les caissons et autres contenants.

Plusieurs communes ont mobilisé des agents communaux chargés de renseigner les taux de remplissage des caissons. Ils ont été les interlocuteurs privilégiés de la cellule en charge de ce suivi.

- **Une présence d'agents de collecte** pour récupérer les produits alimentaires (1 collecte par jour), d'équipes du nettoyage des PAV assurée par Distribac (2 par jour) pour les déchets dangereux et la mise en place de bacs 750 litres.

UNE MOBILISATION SUR LES 2 WEEK-ENDS SUIVANT LES INONDATIONS

Une permanence téléphonique au sein de la Direction Gestion des Déchets (jusqu'à 4 personnes) s'est tenue de 8h à 19h pour faire le lien avec les communes, les agents sur le terrain, les prestataires et renseigner les usagers. Les coachs (conseillers en gestion des déchets) et des agents de la direction ont été mobilisés sur la base du volontariat sur les 2 week-ends.

Les prestataires ont réalisé des enlèvements de caissons les samedis et dimanches, avec des dérogations de circulation. Quant aux agents des mairies, ils ont assuré la présence sur leur commune sinistrée, la logistique de certains contenants et le vidage des bacs :



	week-end des 4-5 juin	week-end des 11-12 juin	nb heures	
Coachs/ agents de la direction	12 (en double poste)	6 (de journée)	Distribac	183
Cadres d'astreinte	4 (en double poste)	2 (de journée)	Coordination	44
Agents en coordination et réponse standard	2 (en double poste)		Terrain/ téléphone	236
Agents logistique VU/bacs	7	2	Collecte	22
Agents de collecte des bacs 750 litres	2		Total	486
Effectif total mobilisé	27	10		

soit au total, **37 agents mobilisés**.

Le temps de travail des agents dédiés à la gestion post-crue s'élève à 969 heures.

- Moyens humains internes mobilisés pour accompagner le dispositif des caissons mis en proximité des habitants : 486 heures en week-end, 56h pour les coachs et 73h pour Distribac (service de distribution de bacs) en semaine, soit un total de 615 heures.

- Moyens humains internes mobilisés au quotidien pour coordonner le dispositif de mise à disposition de caissons, les apports sur l'UTOM et assurer le suivi de l'UTOM : 354 heures.

ET EN PLUS...

- **La communication a été déployée pour informer les habitants sinistrés** avec un document expliquant les conditions de fonctionnement du dispositif mis en place pour l'enlèvement des déchets (la séparation par type de déchets dans les caissons, les déchets autorisés et refusés, les horaires d'accès, les règles de sécurité...). Ces informations ont été relayées par les communes auprès des habitants dans chaque quartier touché par les inondations. Les informations ont également été diffusées sur les sites internet communaux.

Les prestations supplémentaires

- **4 déchetteries ont été exceptionnellement ouvertes les dimanches après-midi pour collecter les déchets des habitants sinistrés**, avec une communication préalable. A savoir, le dimanche 5 juin après-midi de 13h à 18h sur Chécy, Saint-Cyr-en-Val et Saran et le dimanche 12 juin après-midi de 13h à 18h sur Chécy.
- **35 points enterrés** étaient inondés et ont nécessité un **pompage**.
- **1 collecte spécifique en porte à porte** a été mise en place sur 3 communes suite à un recensement effectué par des experts avec une liste d'adresses précises et les quantités estimées (tout venant et DEEE) à collecter : sur Saint-Cyr-en-Val, Marigny-les-Usages et Ingré, soit **un total de 66 adresses et 21 tonnes**.
- **La gestion de certains cas isolés** : les déchets ont été orientés vers les déchetteries ou pris en charge par d'autres moyens communaux (services techniques).
- **La collecte des DEEE rassemblés sur les communes** : après le passage des experts, ils ont été regroupés sur site ou dans les Centres Techniques Municipaux de Chécy, Ormes et Boigny-sur-Bionne.



CHIFFRES CLÉS
61
CAISSONS



CHIFFRES CLÉS
275
ROTATIONS DE CAISSONS



CHIFFRES CLÉS
1 022
TONNES COLLECTÉES

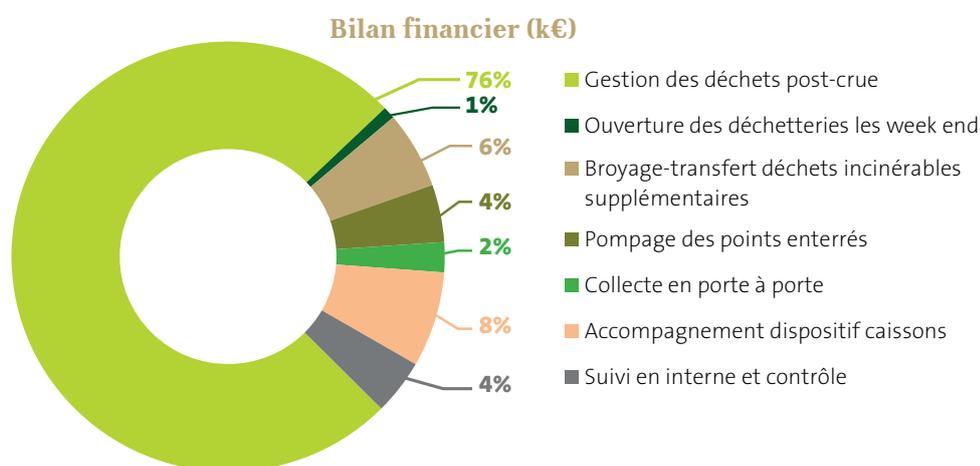


CHIFFRES CLÉS
145.2 K€
hors frais de traitement sur l'UTOM des déchets collectés par l'entreprise Gabriel

Le bilan financier (hors coûts UTOM)

POSTE	MONTANT K€	MOYENS	MONTANT K€	
Gestion des déchets post-crue	145,2	externalisés	170,8	89%
Ouverture des déchetteries le week-end	1,8			
Broyage-transfert déchets incinérables supplémentaires	11,2			
Pompage des points enterrés	8,3			
Collecte en porte à porte	4,3			
Accompagnement dispositif caissons	13,8	internes	21,8	11%
Suivi en interne et contrôle	8,0			
Total	192,6		192,6	

Soit un total de **192.6 k€**



II.2. LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR L'UTOM

L'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran, l'unité de traitement multi-filières, a été touchée par **les inondations intervenues dans la nuit du 30 mai au 31 mai 2016 et les jours suivants.**



Le site a été fermé dans la nuit du 30 au 31 mai 2016, avec des **niveaux d'eau atteignant 1,60 mètres du côté de l'unité d'incinération et 30 à 40 cm du côté du centre de tri.** 8 jours de pompage ont été nécessaires, mobilisant les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 44 et de

l'exploitant, la société Orvade. Il faut préciser que l'UTOM ne se situe pas en zone inondable. Face à l'ampleur des précipitations sur la période, il y a eu une saturation très rapide des bassins d'orage.

Le retour au sec des bâtiments est intervenu le 4 juin pour le centre de tri et le 6 juin pour l'unité d'incinération.

Des opérations de nettoyage du site ont été réalisées par les trieurs eux-même, en chômage partiel, avec notamment le nettoyage du matériel de maintenance, des stocks dans lesquels de nombreux dossiers et plans ont été perdus.

De grandes opérations de nettoyage et de séchage ont été menées : nettoyage du sol au plafond et séchage des murs du centre de tri, décontamination par 1 société spécialisée durant 5 semaines de l'unité d'incinération. Le séchage des armoires électriques, du groupe électrogène, du rotor, de l'alternateur, du réducteur de la turbine a pris 4 semaines avant d'être renvoyé chez les constructeurs pour effectuer un bilan.

Les dégâts ont été importants sur le groupe électrogène, les armoires électriques et la turbine, nécessitant leur remise en état et remise à neuf.

La reprise du fonctionnement du centre de tri a eu lieu le 13 juin et pour l'unité d'incinération le 11 juillet, avec un démarrage progressif.

Il a fallu vider entièrement le centre de tri. La totalité du stock entrant a été évacuée en enfouissement (400 tonnes de matière mouillée impropre au tri), ainsi que la totalité des Journaux Revues Magazines (JRM, environ 60 tonnes) et 1 partie des balles d'Emballages des Liquides Alimentaires (ELA, briques alimentaires), Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes) et Gros de magasin (environ 60 tonnes) vers les repreneurs. Les plastiques ont pu être repris après séchage.



Des analyses de sols ont révélé des traces d'hydrocarbures autour du bassin. La dépollution des sols s'est déroulée durant 3 semaines en novembre. La lagune a été vidée et le sol gratté.

La gestion des déchets pendant la fermeture de l'UTOM

Pour les collectes de DMR, avec la fermeture du centre de tri du 31 mai au 11 juillet, les déchets ont été stockés sur le centre de transfert Veolia de Chaingy : DMR de l'AggLO, DMR du SMIRTOM de Beaugency, déchets en provenance des déchetteries et déchets issus de la gestion des crues.

Les déchets issus des déchetteries et des communes ont été évacués vers le centre d'enfouissement de Bucy-Saint-Lyphard Veolia (2 430 tonnes) et l'UTOM dès sa réouverture (700 tonnes). Les DMR non incinérés sur l'UTOM sont récapitulés dans le tableau suivant :

	DMR AggLO	DMR SMIRTOM Beaugency	TOTAL
Incineration			
Arrabloy	580,92	152,92	733,84
Pithiviers	47,26	42,41	89,67
Total incineration	628,18	195,33	823,51
Enfouissement			
Chevilly (Sita)	2 361,52	354,32	2 715,84
Saint Hilaire (Veolia)	3 268,07	723,89	3 991,96
Total enfouissement	5 629,59	1 078,21	6 707,80
Total tonnages déviés	6 257,77	1 273,54	7 531,31

Les pertes financières pour l'AggLO sont les suivantes :

- Traitement des déchets post-crue : 46.4 k€ (déchets collectés par le prestataire Gabriel et incinérables supplémentaires sur les déchetteries)
- Pertes de recettes sur l'UTOM : estimées à plus de 500 k€
- Soit un total de plus de 546.4 k€ de pertes pour l'AggLO.

L'exploitant de l'UTOM détient les assurances qui prendront en charge les pertes et travaux nécessaires (environ 6 millions €).

III | UNE AMO POUR LE MARCHÉ UTOM ET LA DSP MÂCHEFERS

L'AggLO souhaite bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur le plan technique, financier et juridique dans le cadre de la mise en place d'un (de) nouveau(x) contrat(s) d'exploitation pour l'ensemble de ses unités de tri, traitement et valorisation.

Le marché d'exploitation de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) et la Délégation de Service Public (DSP) d'exploitation de l'Installation de Maturation et d'Élaboration des Mâchefers (IME) arrivent tous deux à échéance au 31 Octobre 2019.

L'UTOM comporte une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective.

Le marché de construction, financement et exploitation de l'UTOM a été attribué en 1995 au groupement ESYS/ITISA-VOLUND devenu depuis ORVADE, filiale du groupe Veolia.

La plateforme de maturation des mâchefers a été construite à proximité immédiate de l'UTOM. Son contrat d'exploitation a été attribué en 2009 à la société SETRAD (filiale de Veolia), dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) de type affermage (commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers confiées au fermier).

Les objectifs de l'AMO seront de définir :

- Le mode d'exploitation des installations (DSP, marché d'exploitation, autre).
- Les pistes d'amélioration pour l'exploitation du (des) futur(s) contrat(s).

L'AMO questionnera préalablement sur le choix même de la filière incinération, du process tri et de la valorisation des mâchefers, et sur les possibilités de substitution ou d'amélioration. Elle recherchera des recettes supplémentaires / des dépenses d'exploitation moindres afin de maintenir un budget équilibré durablement. L'AMO assistera enfin la collectivité dans la mise en place du ou des nouveau(x) contrat(s).



IV | UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DE 3 PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

Une maîtrise d'œuvre (Bureau d'études TECTA) a été retenue en fin d'année 2015 pour la création de 3 plateformes de déchets verts sur les communes de Chécy, Ingré et Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

La mise en place de ces 3 plateformes permettra de répondre principalement aux objectifs suivants :

- Offrir un service mieux dimensionné aux usagers en soulageant les déchetteries sud-ouest (Orléans), ouest (Ingré) et est (Chécy).
- Fluidifier le trafic sur les sites.
- Vider les déchets verts à même le sol en s'affranchissant des contraintes des garde-corps, ce qui génèrera un gain de temps et une pénibilité moindre pour les usagers.
- Répondre aux besoins des particuliers et des professionnels.

Ces plateformes constitueront des maillons complémentaires aux déchetteries.

Ces installations seront destinées aux administrés des 22 communes d'Orléans Métropole, ainsi qu'aux professionnels et administrations ayant conclu un contrat avec Orléans Métropole. Les particuliers seront admis gratuitement. Comme sur les déchetteries, les professionnels, administrations, associations et autres organismes devront présenter leur carte d'accès pour pouvoir accéder aux plateformes. Leurs apports seront enregistrés et facturés.

Début 2017, les dossiers de déclaration préalable et de permis de construire ont été déposés. L'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de travaux est paru fin janvier 2017. L'objectif est l'ouverture des plateformes de déchets verts au 4^{ème} trimestre 2017.



LA PRÉVENTION, LA COMMUNICATION ET LA QUALITÉ



-7.2% 
réduction de la production
des déchets depuis 2008

2 052 
personnes sensibilisées sur les
thématiques de réduction des déchets

738 
familles ont adopté un composteur

12 840 
appels téléphoniques traités

La prévention des déchets

L'année 2016 a été marquée par une forte mobilisation des coachs sur la nouvelle organisation des collectes des déchets et dans une moindre mesure sur la prévention des déchets ; Néanmoins un bon niveau d'activité a pu être maintenu. Parmi les grands événements de l'année, les réunions d'information compostage ont fait leur retour après une année de pause, des animations anti-gaspillage alimentaire ont été organisées pour la deuxième année pendant la Semaine du goût et une étude a été conduite dans le champ de l'économie circulaire.

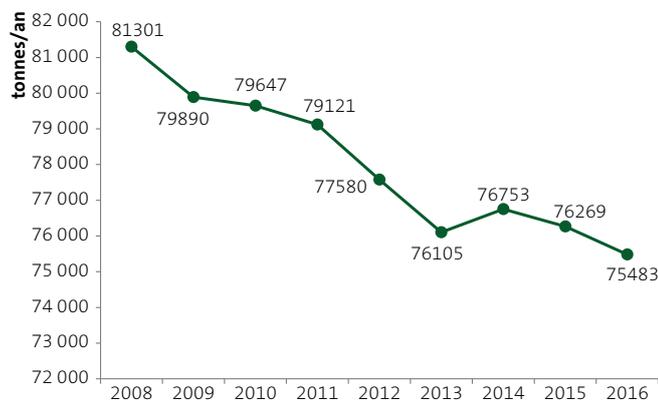
I | POINT SUR LES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)

L'AggLO a signé en 2010 un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec l'ADEME. Ce programme, d'une durée initiale de 5 ans, est piloté par un chargé de mission spécifiquement dévolu à sa mise en oeuvre. Les obligations réglementaires ont depuis réaffirmé la nécessité de définir et animer une véritable politique locale de réduction des déchets.

Les trois axes prioritaires identifiés sont : la **gestion alternative** des déchets verts et fermentescibles, la **consommation responsable** (moins de déchets, moins toxiques) et la **mobilisation** des institutions et des acteurs relais. Une politique de sensibilisation locale et globale a été mise en place pour initier le changement dans les habitudes et suivie d'actions concrètes.

Ces axes s'inscrivent dorénavant dans la durée dans le cadre du nouveau projet d'AggLO, prolongeant ainsi l'objectif de réduction permanente des déchets ménagers et assimilés. L'année 2016, avec 75 483 tonnes (DMR et multimatériaux, sans le verre) permet de dresser un **bilan global de réduction de 7.2% par rapport à 2008**, année de référence.

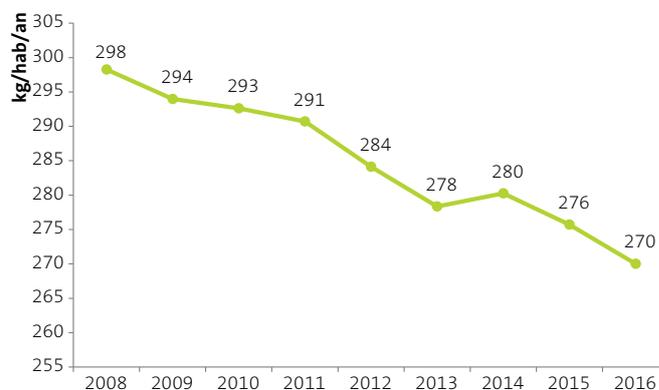
Évolution de la production des ordures ménagères et assimilées OMA (sans verre) depuis 2008 en tonnes/an



2008 : année de référence

Il est cependant intéressant d'observer le ratio par habitant et son évolution. Ainsi, avec une augmentation de la population de 6 977 habitants en plus depuis 2008, nous arrivons sur 2016 à un ratio de 270 kg/habitant, soit -9.5 % par rapport à 298 kg/habitant en 2008.

Évolution de la production des ordures ménagères et assimilées OMA (sans verre) depuis 2008 en kg/habitant/an



De nouveaux indicateurs seront à prendre en compte avec les nouvelles obligations réglementaires.

II | LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016

1. LA LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le travail de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est activement poursuivi en 2016, notamment à travers :

- la création d'une pochette d'information rassemblant la collection de fiches recettes "ma cuisine zéro-gaspi" et donnant quelques conseils supplémentaires.
- La relance d'une semaine événementielle, la "Semaine du goût zéro-gaspi". Cet événement a permis d'impliquer 11 partenaires locaux du 8 au 16 octobre 2016. **1 459 personnes ont ainsi été sensibilisées** dont 37 % en milieu scolaire et 62 % grand public.
- Un partenariat avec le Conseil départemental du Loiret pour participer à l'opération "Si l'énergie et l'alimentation m'étaient comptées". Cette action a permis d'installer le stand "ma cuisine zéro-gaspi" sur 2 Aselqo : Aselqo Bolières au printemps, Aselqo Blossières à l'automne et d'initier les travailleurs sociaux du département à cette thématique. **350 personnes** ont été accueillies sur la thématique zéro-gaspi.
- En parallèle de ces actions "grand-public", l'AggLO a apporté un appui méthodologique aux communes de Saint-Jean-de-Braye et d'Ingré pour la formation des agents des services de restauration et du périscolaire aux enjeux de la lutte anti-gaspillage et pour la mise en place de pesées dans les restaurants scolaires.



Affiche Semaine du goût zéro gaspi



Pochette "ma cuisine zéro gaspi"

2. LE COMPOSTAGE ET LA GESTION ALTERNATIVE DES BIODÉCHETS

- L'année a été marquée par la reprise des réunions d'information sur le compostage individuel. 40 réunions ont été proposées permettant à **738 nouvelles familles d'adopter un composteur** de jardin.
- En habitat collectif, 20 sites de compostage collectif déjà actifs ont été visités afin de renouer les liens avec les référents de site.
- 6 stands d'information sur le compostage ont été tenus par les guides composteurs bénévoles. Environ **170 personnes** ont ainsi pu bénéficier des conseils de ces experts en compostage.
- Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (Novembre), les agents de la Direction Gestion des Déchets ont tenu 2 stands d'information sur le compostage auprès de **73 agents des mairies d'Orléans et de Saint-Jean-de-Braye**.
- Enfin, du côté des gros producteurs de déchets organiques (restaurations collectives, supermarchés), la démarche d'information sur la nouvelle réglementation "gros producteurs de biodéchets"¹ engagée fin 2014 s'est achevée.



L'AggLO a notamment participé aux campagnes de pesées de biodéchets menées par le Département dans 11 collèges volontaires. Cela a permis de rencontrer les responsables de restauration et les gestionnaires d'établissement et de leur présenter les outils d'animation sur la lutte anti-gaspillage alimentaire. Ces rencontres devraient permettre d'organiser des animations scolaires dans les établissements.

Fin 2016, nous considérons que tous les "gros producteurs" informés par l'AggLO se sont saisis de la réglementation biodéchets et ont organisé le tri et la valorisation de leurs biodéchets dans des filières spécialisées (compostage, méthanisation), réduisant ainsi les tonnages collectés par la collectivité.

3. LE STOP-PUB

La distribution ciblée d'autocollants Stop-pub pour réduire le gaspillage de papier sur notre territoire s'est poursuivie grâce à la mobilisation des 22 mairies partenaires, des coachs déchets et de quelques relais (syndics privés et bailleurs notamment).

13 524 autocollants ont été mis à disposition des habitants sur l'année, maintenant à bon rythme la diffusion de cet outil.



Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant est en hausse significative : 25 % en février 2017 (donnée Médiapost) contre 12 % au démarrage de l'action fin 2012.

Le service d'accueil Qualité (Siqual) et les équipes de terrain ont de leur côté fait remonter toutes les anomalies de distribution signalées, permettant ainsi de renforcer les échanges correctifs avec les entreprises émettrices de publicité et les deux principaux distributeurs locaux.

4. LE RÉEMPLOI

LE SCHÉMA TERRITORIAL DU RÉEMPLOI

Le projet d'AggLO a défini un schéma territorial du réemploi, dont les enjeux sont la création d'emploi et la valorisation, qui repose sur :

- **La création d'aires de réemploi** sur 5 déchetteries.
- **La mise en place d'une collecte sur appel à domicile des encombrants.**
- **La création de ressourcerie(s)** pour boucler le dispositif, en s'appuyant sur les acteurs en place.

Des travaux ont été coordonnés fin 2016 et réalisés début 2017 afin de mettre en place 3 aires de réemploi sur les déchetteries de Saint-Cyr-en-Val, Ingré et Saint-Jean-de-Braye (dalles en béton avec conteneur maritime) et sur la déchetterie de Saran (déchetterie rénovée en 2015 disposant d'un local spécifique).

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE TEXTILE

cf. 4. La collecte - X. La gestion des textiles usagés page 34

LE BILAN D'AIDE AUX STRUCTURES DU RÉEMPLOI

Le réemploi, hors filière textile, est également soutenu. L'AggLO avait lancé en 2015 un appel à projets "développement de l'offre de service en matière de réemploi" dont l'objectif était de faciliter l'émergence de dispositifs opérationnels de réemploi sur le territoire.

Deux structures y avait répondu et ont bénéficié en 2016 d'un soutien financier dont le solde sera versé en 2017 au regard des actions réalisées.

- La Ressource AAA => réemploi tous objets (17 226 € versés en 2016)
- 1terre Actions => réemploi de vélos usagés (5 400€ versés en 2016)

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une étude a été lancée en février 2016 pour étudier la faisabilité d'une collecte de pain auprès des restaurations collectives, des artisans et commerçants. Le bureau d'études ECOZEPT, aidé des services Déchets et Emploi de l'AggLO, a enquêté sur les pratiques et les besoins des détenteurs de pain, analysé l'ancienne filière "Pain contre la faim", réalisé une étude d'expériences existantes dans d'autres régions et proposé différents scénarii de mise en œuvre.

Les conclusions de cette étude ferment l'hypothèse de la reprise d'une activité uniquement basée sur la collecte d'inventures de pain faute de rentabilité économique sur ce gisement.

Néanmoins, cette étude ouvre la voie à un portage commun d'une stratégie sur l'économie circulaire. Les élus des commissions Emploi et Gestion des Déchets ont en effet été invités à travailler de concert sur la thématique de l'économie circulaire solidaire.

¹ obligation de tri à la source pour producteurs générant plus de 10 tonnes/an de biodéchets. Ces déchets doivent désormais être recyclés (compostage ou méthanisation).

5. LA TOXICITÉ

Pour commencer à travailler sur ce thème, l'équipe des conseillers en gestion des déchets (anciennement coachs) a créé **un atelier de fabrication de produits ménagers naturels intitulé K'Fait Maison**.

Cette animation a été testée à 3 reprises : en interne au sein de la Direction de la Gestion des déchets, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets auprès des agents et élus de Marigny-les-Usages et au sein de la mairie Centrale d'Orléans.

6. L'ANIMATION TERRITORIALE

- La **lettre d'information mensuelle des acteurs de la réduction des déchets** a été maintenue et diffusée à plus de **470 destinataires** chaque mois. 11 lettres ont été diffusées sur l'année.
- En marge de son propre programme d'action sur la réduction des déchets, l'Agglo a soutenu l'antenne locale d'Unis-Cités en **proposant à 16 jeunes en Service Civique 2 jours de formation sur la prévention des déchets, l'éco-consommation, le compostage et la lutte anti-gaspillage alimentaire**. Les jeunes volontaires pourront ainsi enrichir les projets portés sur le territoire de l'Agglo en partenariat avec un large réseau d'acteurs.

Le bilan des actions de communication

Depuis 2010, une équipe de sensibilisation a été mise en place afin de répondre aux questions sur la gestion des déchets des habitants d'Orléans Métropole. L'équipe est composée de 8 personnes et pour accroître la compréhension de l'ensemble des acteurs, une nouvelle dénomination a été définie : il s'agit désormais des conseillers en gestion des déchets (anciennement coachs déchets).

L'organisation de l'équipe a été revue en septembre 2016 afin de garantir une meilleure transversalité des agents. Chaque agent est maintenant en charge d'une zone géographique et doit faire en sorte que la gestion des déchets se déroule de la meilleure manière pour l'ensemble des acteurs (particuliers en pavillon ou en immeuble, professionnels, scolaires...). En plus, afin de centraliser les données vers un seul interlocuteur, chaque agent est référent d'une des thématiques suivantes :

- Suivi des performances de tri des particuliers.
- Suivi des performances de tri des professionnels.
- Compostage et gestion alternative des déchets verts.
- Cible scolaire.
- Gestion des évènementiels.
- Éco-consommation et toxicité des produits.
- Habitats collectifs, étudiants, nouveaux habitants et points d'apport volontaire.

Les objectifs de l'équipe sont :

- Accompagner la population à l'ajustement des collectes réalisé en mai 2016.
- Établir des liens avec les relais importants de leurs zones géographiques (mairie, police municipale, services techniques, écoles, associations, gardiens, bailleurs...).

- Sensibiliser les habitants chez eux et en dehors de leur domicile.
- Développer le tri dans les différentes structures (entreprises, associations, administrations...) et informer divers publics sur l'ensemble des services proposés par Orléans Métropole.
- Cibler les actions en fonction des besoins des interlocuteurs et des objectifs de performances (tri, verre, textile, réduction des déchets, toxicité...)

I | LES TEMPS FORTS DE 2016

1. L'AJUSTEMENT DES COLLECTES

Cette action avait pour but d'accompagner les usagers sur leurs nouvelles fréquences et leurs nouveaux jours de collecte. Pour cela, un boîtage a été réalisé par un prestataire et par 17 ressources internes (2 conseillers en gestion des déchets et 15 renforts), du 15 mars au 25 avril 2016. Ainsi, 87 212 flyers d'informations ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES SINISTRÉS DE LA CRUE DE JUIN

Les volontaires de l'équipe ont été sollicités entre le 4 juin et le 15 juillet pour informer les usagers, les services techniques et suivre les taux de remplissage des caissons et autres déchets.

Les équipes ont été présentes les week-ends, de 8h à 19h et en semaine par demi-journée afin de contrôler les taux de remplissage des caissons pour déclencher les collectes et prévenir d'un éventuel débordement.

Cf. 2. La synthèse des indicateurs - C. Les événements marquants de l'année 2016 - II. Les inondations - II.1. Le dispositif de gestion des déchets post-crue de la page 11 à 14



3. LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE ÉQUIPE

3.1 MOBILITÉ ET REFORTE DE L'ÉQUIPE

Des mobilités ont entraîné la refonte de l'équipe. Cinq personnes sont venues rejoindre l'équipe à partir du mois de septembre (dont quatre recrutés en tant que renfort pour le réajustement et une personne en mobilité interne). La première quinzaine du mois de septembre a donc été consacrée à la formation sur l'ensemble des thèmes de la gestion des déchets. Une nouvelle répartition a été définie afin de mieux identifier l'interlocuteur pour nos partenaires extérieurs et accroître la polyvalence de l'équipe en interne, chaque personne étant désormais affectée à une zone géographique et devant mener des actions afin que la gestion des déchets soit la plus optimale possible.

3.2 RELATION AVEC LES AGENTS DE COLLECTE

Des échanges avec l'ensemble des équipages de collecte des déchets sont réalisés régulièrement (1 fois par mois pour chaque base et pour le prestataire). Au cours de ces échanges, des remontées d'anomalies sont effectuées, ce qui permet de cibler les actions de communication et de sensibilisation.

4. LE TRI DES PARTICULIERS : RÉALISATION DE SUIVIS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les échanges avec les ripeurs, des récurrences de signalements d'usagers détectent des anomalies de tri sur des adresses précises ou des secteurs. Afin d'améliorer la qualité du tri des usagers, **32 suivis ont été menés** : il s'agit de précéder le camion de collecte et de contrôler le contenu des bacs pour y apposer un autocollant personnalisé en fonction de la qualité de tri du bac. Ces suivis ont permis de **contrôler la qualité de 6 161 bacs**, de **sensibiliser en direct 1 722 usagers** et de **distribuer de l'information dans 3 432 boîtes aux lettres**.

5. LE TRI DES PROFESSIONNELS : RÉALISATION D'ENQUÊTES

1 039 professionnels ont été enquêtés sur deux phases dans l'année, l'une avant l'ajustement des collectes, soit en avril, et l'autre en novembre-décembre. Ces enquêtes ont permis de faire un contrôle de la qualité du tri et de mettre à jour nos bases de données car le turn-over des activités professionnelles est important. La démarche a été bien accueillie et cela a permis de résoudre plusieurs problématiques, comme des ajustements sur les consignes de tri, des réparations de bacs ainsi que l'octroi de cartes pour accéder aux déchetteries.

6. LE COMPOSTAGE : RÉALISATION DE SUIVI SUR LES SITES MOYENNEMENT AUTONOMES

Un précédent bilan avait permis d'établir un diagnostic complet des sites dotés en composteur. Ce bilan laissait apparaître des sites "à suivre" car ils n'étaient pas en totale autonomie. Chaque conseiller sur sa zone a donc effectué un état des lieux, ce qui a permis d'**accompagner 35 sites de compostage collectifs** (petite copropriété ou immeuble), de remettre des autocollants ou affiches de consignes de tri.

Au-delà des axes forts, l'équipe des conseillers a répondu aux sollicitations d'animations, soit **54 actions de sensibilisation**. L'ajustement des collectes n'a pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, c'est pourquoi nos actions ont été divisées par trois pour cette année. Différents stands sur des manifestations, des animations en structure ou encore des visites de site ont permis de sensibiliser **4 600 personnes aux thématiques proposées**.

II | L'INFORMATION AUX HABITANTS POUR LES SERVICES DE COLLECTE

Certaines actions d'information ont lieu chaque année pour faciliter la collecte, faire face à des modifications de collecte ou accompagner un nouveau service :

- **Collecte des déchets les jours fériés.**
- **Collecte annuelle des encombrants en porte à porte.**
- **Service de collecte des déchets verts en porte à porte** pour les personnes âgées de plus de 75 ans et pour les personnes à mobilité réduite.

Pour diffuser ces informations, nous utilisons différents vecteurs de communication : le site internet, la Lettre d'information de l'Agglo, le relais vers les communes, la distribution de documents dans les boîtes aux lettres...

III | L'ACCOMPAGNEMENT AU TRI HORS DOMICILE

Depuis 7 ans, l'Agglo propose des dispositifs aux organisateurs d'évènements afin de les accompagner pour être le plus éco-responsable. Nous pouvons ainsi mettre à disposition des contenants spécifiques (borne pour le tri du verre, corbeilles double-flux, borne pour le tri des textiles...)

Les objectifs sont :

- Améliorer les conditions de gestion des déchets sur les manifestations.
- Mettre en œuvre le tri des déchets quand le gisement est suffisant.
- Uniformiser les conditions d'organisation de ce tri afin que des réflexes s'installent pour la population.
- Diffuser des consignes claires via des supports adaptés (affiches personnalisées) afin que les organisateurs soient autonomes dans leur gestion.

En 2016, **102 demandes d'accompagnement sur les manifestations ont été prises en charge**, à noter que 4 demandes ont été annulées en raison de la crue et des sites inondés.

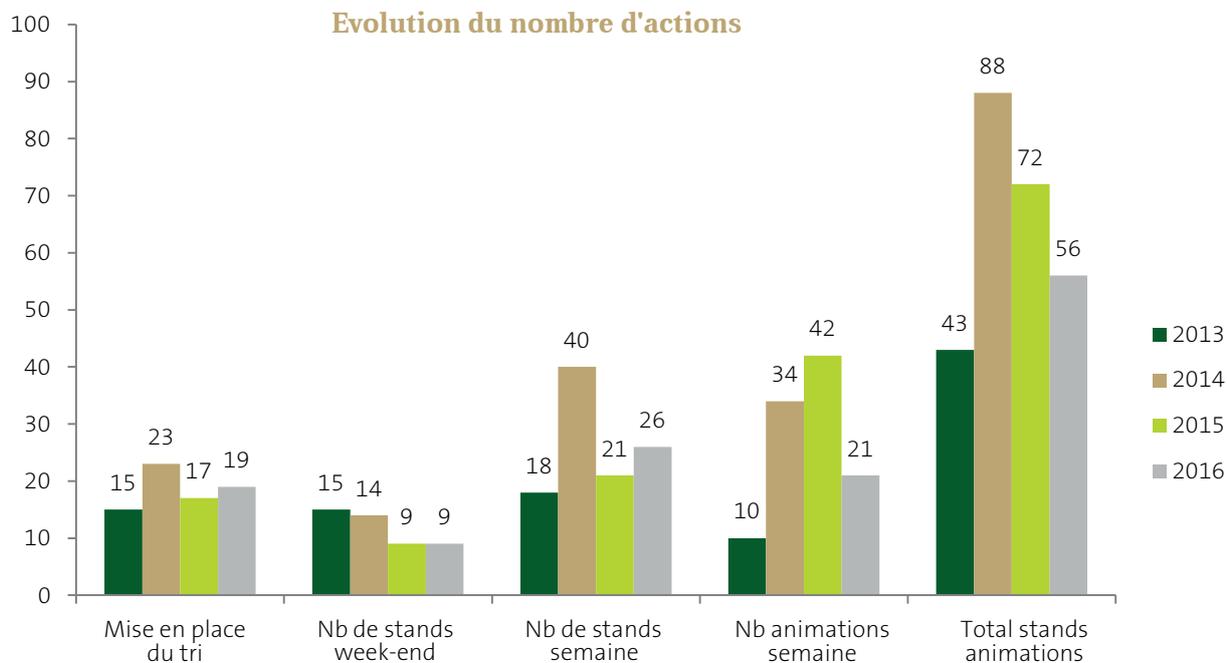
1. LA MISE EN PLACE DU TRI ET LE PRÊT DE CONTENANTS

19 évènements ont déployé un dispositif de tri, dont 9 qui ont mis en place le tri des textiles en sollicitant un prêt de bornes textiles et 5 des bornes mobiles pour le tri du verre.

2. LES STANDS D'INFORMATIONS

L'équipe n'a pu être présente que sur **9 évènements** car le temps fort du réajustement des collectes a impacté fortement l'activité.





La gestion de la qualité

Service de proximité par excellence, la gestion des déchets des habitants de l'AggLO est au cœur de l'action de la collectivité. C'est pourquoi, la direction Gestion des déchets dispose d'un outil de gestion des demandes, anomalies et réclamations s'inscrivant dans une véritable démarche Qualité.

L'objectif est en effet que l'AggLO soit plus proche et plus abordable pour ses habitants. Le système consiste en un accueil unique de l'ensemble des demandes et une traçabilité informatisée.

La direction dispose ainsi d'un accueil ouvert de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

Les usagers peuvent se renseigner au standard centralisé, déposer leurs demandes sur une boîte mail dédiée ou remplir un des formulaires en ligne disponible sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr

La traçabilité informatique s'effectue via un support informatique SIQUAL (Système d'Information Qualité).

Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées puis analysées. L'objectif est de répondre immédiatement à l'utilisateur (principalement les réclamations simples ou demandes d'information).

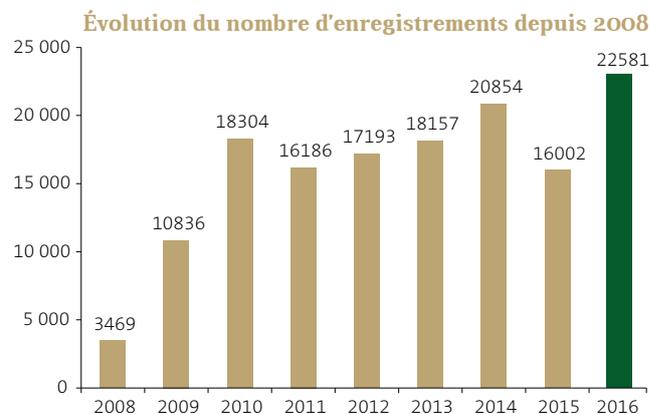
Dans le cas inverse, les questions nécessitant une instruction sont basculées informatiquement vers les interlocuteurs appropriés de la direction ; ceux-ci engagent des actions correctives également tracées dans le même outil informatique.

Au-delà de quantifier et classer les réclamations, c'est une véritable démarche qualité qui est développée au sein de la direction. Toutes les anomalies recensées font l'objet d'actions de correction par les différents pôles d'activité de la direction.

L'analyse de ces actions correctives doit participer à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue du service public.

Sur l'année 2016, **22 581 demandes** ont été enregistrées dans l'outil informatique SIQUAL, **soit une hausse de 41,1 %** (6 579 enregistrements de plus par rapport à 2015).

Cette augmentation est expliquée en grande partie par le vaste projet d'ajustement des collectes qui a eu lieu sur la majeure partie du territoire de l'AggLO.

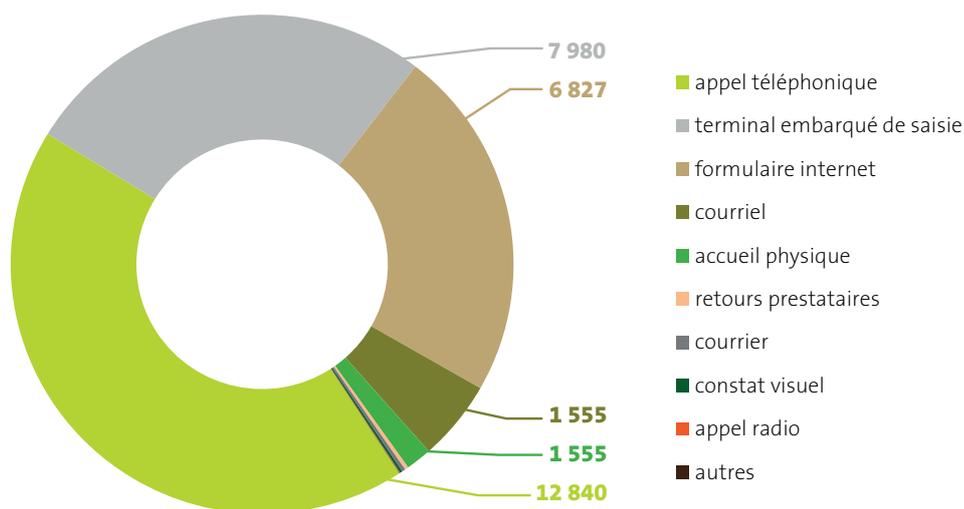


Les appels téléphoniques ont augmenté de 54 % et les remontées terrains via les boîtiers embarqués (saisie à bord des camions de collecte) de 32 %, les autres modes d'enregistrements sont plutôt en baisse.

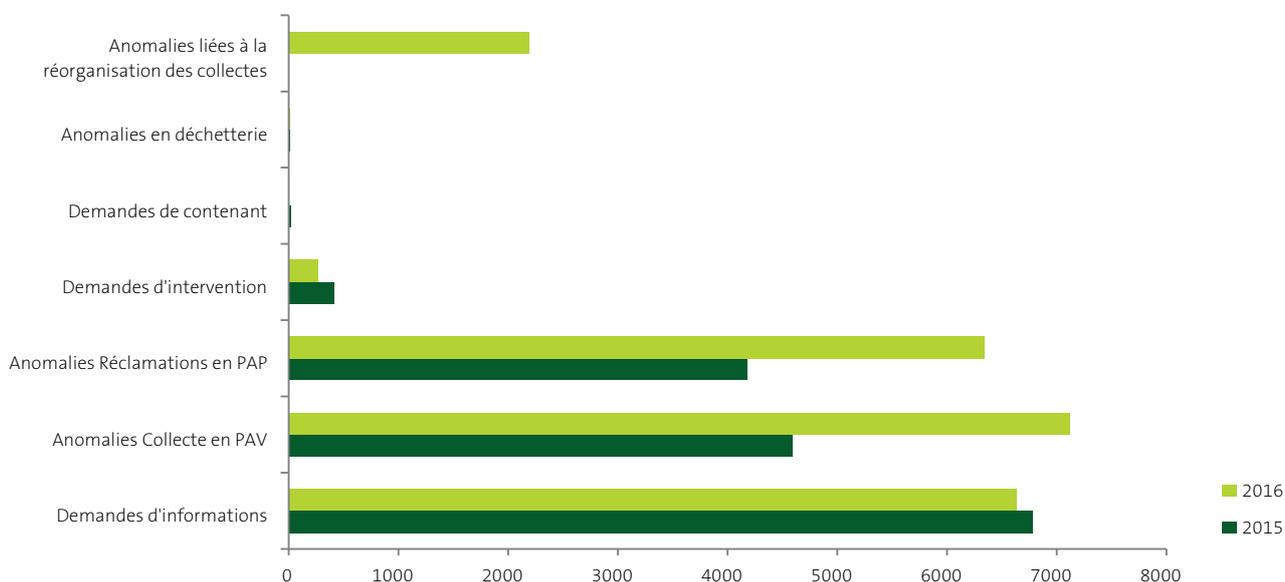
La mise en ligne de formulaires a eu un franc succès avec **6 827 formulaires reçus** (64 % des formulaires correspondent à des demandes de bacs). Ces formulaires ne font pas l'objet d'une saisie dans l'outil pour le moment.

L'appel téléphonique reste le principal mode de communication (43 %) de l'utilisateur vers les services; cependant, l'installation des terminaux de saisie embarquée dans les véhicules de collecte et des équipes en charge de l'entretien des points de collecte en apport volontaire permet la remontée d'un flux important d'informations (27 % des enregistrements) et la mise en place d'actions correctives.

Répartition des demandes par mode de communication



Répartition des enregistrements par typologie



Les anomalies liées à l'ajustement des collectes n'ont pas de comparaison avec 2015 car cette typologie d'anomalie a été mise en place de manière temporaire pour le projet d'ajustement des collectes et représente 10 % des anomalies sur l'année mais elle n'a été mise en place qu'en avril 2016.

Les demandes d'informations restent stables mais ne sont plus prépondérantes car elles ont été fortement rattrapées par les anomalies de collectes en porte-à-porte et en points d'apport volontaires par rapport à 2015.

Les catégories les plus sollicitées sont liées à la collecte des encombrants (+343 soit 1 169 demandes), les modalités de retrait de compost et dépôts d'amiants (1 198 demandes), et les demandes de jours de collecte (774 demandes).

Les demandes liées aux jours de collecte des jours fériés restent importants (570) mais ont largement diminué par rapport à 2015 (-697 demandes). Cette baisse peut s'expliquer avec la distribution dans chaque boîte aux lettres des calendriers de collecte et la mise en ligne d'une cartographie interactive avec module de recherche par l'adresse.

Les demandes concernant les horaires des déchetteries (637 demandes) et les demandes concernant l'obtention d'un

composteur (473 demandes) restent stables. La collecte des déchets verts en porte à porte représente 494 demandes.

Les anomalies sur les points d'apport volontaire représentent 31 % des enregistrements. Ils sont principalement constitués des remontées des terminaux embarqués dans les véhicules des équipes de nettoyage et collecte des points d'apport volontaire. Cette typologie a fortement augmenté (+2 521 par rapport à 2015) car les équipes sont fortement mobilisées sur ces problématiques et remontent de plus en plus d'incivilités et des dépôts toujours plus volumineux.

Les anomalies et réclamations sur les collectes en porte-à-porte constituent la 3^e grande catégorie d'enregistrements (28 %). Elle double par rapport à 2015 (+3 239), soit 5 698 enregistrements sur les collectes non effectuées ou perturbées liés à l'ajustement des collectes. La 2^e typologie, la dégradation des contenants diminue (-16 %).

La forte augmentation générale des enregistrements (+70 %) est directement liée à la réorganisation des collectes sur tout le territoire. Des campagnes de communication ont été relayées auprès des habitants mais aussi auprès des différents acteurs du territoire (élu, agents d'accueil dans les mairies,...). D'autres événements ont également suscité de nombreux appels et réclamations : la crue du mois de juin, des grèves nationales et locales.

L'ÉQUIPE ACCUEIL

En complément de l'outil de gestion de la qualité, un **call center** a été installé

début 2011 pour quantifier le nombre d'appels téléphoniques entrants et adapter quotidiennement les moyens humains et matériels au volume d'activité.

46 150 usagers (29 400 en 2015) ont contacté la direction via le numéro unique et 73 % (-10 points par rapport à 2015) ont été pris en charge par l'accueil de la direction (33 682).

Le **nombre moyen d'appels entrants par jour est de 182** avec des pointes à 630 au mois de mai lors du lancement des nouveaux jours de collecte.

L'équipe est constituée de 3 agents permanents. L'accueil est adapté au volume d'activité. En règle générale, 2 postes



téléphoniques sont ouverts le matin et 1 sur l'après-midi. Tout au long de l'année, les différents projets portés par la compétence influent sur le volume d'appels et deux autres postes peuvent être sollicités.

Pour faire face à l'augmentation des appels pendant la période de changement, l'équipe a été renforcée par 3 agents pour la période de mars à septembre. C'est notamment les 6 agents positionnés au standard qui enregistraient les demandes de bacs et planifiaient leur livraison.

Dans une volonté de répondre à la qualité du service public, l'accueil est souvent sollicité pour prendre en charge la gestion administrative des projets. Ainsi, au-delà des demandes d'informations, anomalies et réclamations tracées dans l'outil informatique, l'équipe gère les réunions d'information au compostage, la délivrance des cartes d'accès aux professionnels et particuliers en déchetteries, la saisie de demandes de bacs et les inscriptions des usagers à la collecte des déchets verts.



CHIFFRES CLÉS
 EN MOYENNE
182
 APPELS/JOUR

LA COLLECTE

4



20 630 
bacs distribués

12 235 
tonnes de déchets
multimatériaux collectées

63 248 
tonnes de déchets ménagers collectées

5 843 
tonnes de verre collectées

Les prestations réalisées

I | LES TYPES DE FLUX COLLECTÉS

- **Les déchets ménagers résiduels (DMr)** : le terme "résiduels" signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions, valorisables, de déchets.

La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais les premiers équipements enterrés sont installés depuis 2008 (4,6 % de la population).

- **Les multimatériaux** : ils correspondent aux flacons plastiques, emballages métalliques, cartonnettes et aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes de l'Agglo. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats.

Le flux multimatériaux concerne 95,4 % de la population en porte-à-porte et 4,6 % en apport volontaire.

- **Le verre** : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. 6 communes étaient collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population de l'Agglo) avant le 23 mai 2016. Les 16 autres communes de l'Agglo en apport volontaire. Depuis la nouvelle organisation, la totalité des communes sont collectées en apport volontaire.

- **Les objets encombrants** : ce sont des déchets ménagers de dimension importante – mais ne dépassant pas 1m³ - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). L'Agglo propose également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants en porte-à-porte, au moins une fois par an.

- **Les déchets verts** : La collecte, effectuée 1 fois tous les 15 jours, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de l'Agglo depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.

- **Les textiles - vêtements et chaussures** : La collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié en local par le biais d'un atelier ouvert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la vente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) Le Tremplin.

- **Les autres flux** : les déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries de l'Agglo.

cf. 5. La valorisation - D. Exploitation des déchetteries p 50

II | LES TYPES DE CONTENANTS UTILISÉS

La pré-collecte désigne l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Que ce soit pour la collecte en porte-à-porte ou pour la collecte en apport volontaire, la Collectivité met des contenants à disposition des usagers, afin que ceux-ci soient collectés par les équipes de collecte.

1. LES BACS ROULANTS

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux. Pour la collecte du verre, la prestation en porte-à-porte sur les 6 communes s'est arrêtée au 23 mai 2016. Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

En 2016, ce sont **9 509 bacs de DMr qui ont été distribués** contre 2 924 en 2015, avec une majorité de bacs 240 litres (6 562 bacs), et **11 121 bacs sélectifs** contre 2 180 en 2015, principalement des bacs 240 litres (9570 bacs).

Évolution du nombre de bacs distribués entre 2010 et 2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (%)
Nb de bacs DMr	6 726	6 783	3 405	3 145	2 872	2 924	9 509	225,21
Nb de bacs Multi	21 934	13 681	3 389	3 135	2 075	2 180	11 121	410,14
Nb de bacs total	28 660	20 464	6 794	6 280	4 947	5 104	20 630	304,19

Pour la collecte du verre, 44 bacs ont été distribués avant la fin de la collecte en porte à porte.

Les grandes quantités de bacs distribuées en 2010 et 2011 correspondent à la mise en œuvre du précédent projet d'ajustement des collectes, notamment avec le développement du tri en porte-à-porte.

Sur l'année 2016, le nombre de bacs distribués est également très important, en lien avec la nouvelle organisation des collectes depuis le 23 mai 2016. Dans la majorité des cas, les bacs 120 ou 140 L ont été remplacés par des bacs 240 L.

État du parc de bacs de l'AggLO (évolution du nombre de bacs entre 2012 et 2016)

Flux	Nb de bacs 2012	Nb de bacs 2013	Nb de bacs 2014	Nb de bacs 2015	Nb de bacs 2016
DMr	70 519	73 398	75 313	76 899	81 651
Multi / CC / CP	33 821	40 007	42 583	44 468	52 294
Verre	6 490	6 915	7 297	7 520	0
	110 830	120 320	125 193	128 887	133 945

Le logiciel de gestion des bacs est fonctionnel depuis 2004. L'historique des dotations communales n'a pas été complètement intégré. Outre les particuliers/ménages dotés de bacs et donc desservis en porte-à-porte par le service public, d'autres bénéficiaires qui ne sont pas des ménages comme les entreprises, commerces, associations, administrations etc, peuvent solliciter ce service ; ils sont estimés à 8 000 (données issues du logiciel de gestion des bacs).

La collectivité a mis en place des mesures spécifiques pour les usagers afin de limiter leur production de déchets et inciter au tri sélectif ; une grille de dotation des bacs fixe les volumes mis à leur disposition :



Grille de dotation pour les maisons individuelles

Fréquence/flux Nb de pers du foyer	DMr			Multi	
	C3	C2	C1	C1	C0,5
1 personne	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
2 personnes	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
3 personnes	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
4 personnes	140 L	140 L	240 L	140 L	140 L
5 personnes	140 L	240 L	240 L	140 L	240 L
6 personnes	140 L	240 L	240 L	140 L	240 L

Grille de dotation pour l'habitat collectif

Fréquence/flux Nb de logements / hbts		DMR					Multimatériaux	
		C1	C2	C3	C4	C5	C0,5	C1
5	12	2x240	1x240	1x240	1x240	1x240	2x240	1x240
10	25	5x240	3x240	2x240	2x240	1x240	3x240	2x240
20	50	9x240	5x240	3x240	3x240	2x240	6x240	3x240
30	75	5x750	7x240	5x240	5x240	3x240	9x240	5x240
40	100	6x750	9x240	6x240	6x240	4x240	12x240	6x240
50	125	7x750	4x750	8x240	8x240	5x240	15x240	8x240
60	150	9x750	5x750	9x240	9x240	6x240	18x240	9x240
70	175	10x750	6x750	4x750	4x750	7x240	21x240	11x240
80	200	12x750	6x750	4x750	4x750	8x240	24x240	12x240
90	225	13x750	7x750	5x750	5x750	8x240	27x240	13x240
100	250	14x750	8x750	5x750	5x750	9x240	30x240	15x240

En complément, la mise à disposition de bacs d'une capacité supérieure à 1 500 litres par flux est autorisée mais payante (grille tarifaire votée annuellement et basée sur les prix du marché de fourniture de bacs en cours). Les recettes 2016 s'élèvent à 2 600 € et concernent des entités produisant des déchets ménagers assimilés.



Dans le cadre du projet d'ajustement des collectes, la distribution des bacs pour les maisons individuelles a été réalisée par le prestataire Plastic Omnium :

Cette prestation comportait deux phases :

- du 25 avril au 18 mai : la récupération des bacs dédiés au recyclage du verre pour les six communes (Chécy, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Semoy)
- du 9 mai au 23 juillet : la livraison à la demande de bacs de capacité supérieure et reprise des anciens bacs.

L'équipe du prestataire était composée d'un chef d'équipe, d'une assistante et de 5 à 12 agents suivant les semaines. 4 à 10 utilitaires de 20 m³ ont été utilisés pour permettre cette prestation.

Pour les bacs de recyclage du verre, au total 2 301 bacs de 120L/140L, 58 bacs de 240L et 602 caissettes ont été récupérés. 13 557 bacs ont été recyclés pour une recette de 8 305 €.

Pour les demandes de changement de bacs, 4 631 ordres de service ont été saisis représentant :

- 4 202 bacs 240L DMr livrés,
- 1 721 bacs 240L Multimatériaux livrés,
- 4 940 bacs repris.



Le montant pour la prestation "verre" et prestation d'échange de bacs s'élevait à 297 247,50 €. Le coût de la prestation liée aux échanges de bacs peut être estimé à 258 150,50 € après avoir soustrait le montant correspondant à la prestation de reprise des contenants. Le coût pour un ordre de service peut être ainsi estimé à 66,89 € TTC.

En prenant en compte le coût des bacs (1 à 3 bacs livrés par adresse), le coût global (prestation + bacs) par usager demandeur est compris entre 93,22 € à 146,20 € TTC.

Avant et après la prestation réalisée par le prestataire Plastic Omnium, les agents en régie Distribacs ont été mobilisés dans le cadre de la nouvelle organisation. Ainsi, les changements de bacs pour l'habitat collectif et les professionnels ont principalement été effectués sur la période allant de février à avril et les livraisons pour les pavillons fin juillet après la fin de la prestation de Plastic Omnium.

Cf. 4.La collecte - C. Les moyens humains et matériels de collecte - I. La régie - 6) Entretien des points d'apport volontaire page 38

2. L'APPORT VOLONTAIRE

Certaines colonnes aériennes restent implantées afin de desservir les habitats collectifs non encore équipés en bacs.

Le travail engagé auprès des bailleurs vise à réduire le nombre de colonnes aériennes en substituant ce mode de collecte par le porte-à-porte.

L'installation de colonnes enterrées pour le multimatériaux accompagne, dans la majorité des projets, l'implantation de colonnes enterrées DMr : elles sont installées dans le cadre des projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs pour externaliser la gestion des déchets et supprimer les locaux spécifiques.

Le programme d'investissement de la compétence prévoyait le déploiement de 400 colonnes enterrées jusqu'à fin 2014. Pour mener à bien ce projet, l'Agglo a apporté son soutien financier et logistique.

Des principes de mise en œuvre et de co-financement s'appliquent afin de maîtriser les coûts de collecte et répondre à la logique d'amélioration des performances de collecte sélective notamment sur la fraction multimatériaux.

Dans le cadre du projet d'agglomération 2014-2020, il a été acté :

- la poursuite du développement de ce type d'équipements, mais en veillant à limiter les impacts financiers excessifs,
- un plan pluriannuel d'investissement, qui limite à 2,653M€ TTC l'enveloppe consacrée à ce type d'équipements.

2 niveaux d'intervention :

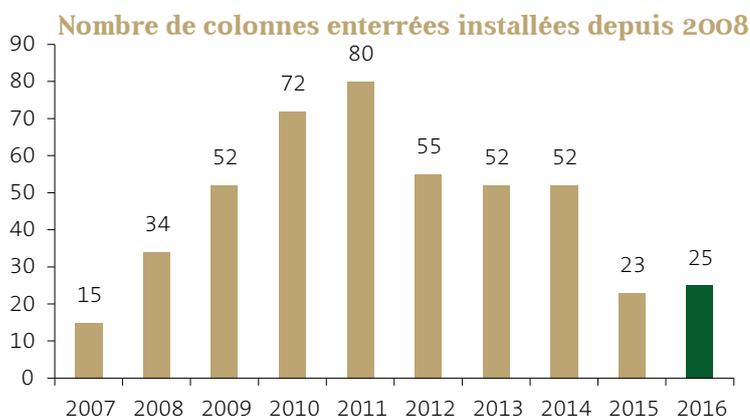
- Niveau 1 : mise en œuvre de colonnes déchets ménagers résiduels et multimatériaux avec la répartition suivante (70 % pour le porteur de projet, 30 % pour l'Agglo).
- Niveau 2 : mise en œuvre de colonnes pour le flux verre, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un financement de 50 %.

Il a été acté au projet d'agglomération 2014-2020 une harmonisation des conditions de collecte du flux verre sur le territoire. Pour accompagner ce changement sur 6 communes, il a été proposé que les investissements nécessaires au développement de ce mode de collecte soient intégralement portés par la Communauté d'agglomération, incluant la mise en œuvre de colonnes enterrées (cela interviendra en 2017).

Nombre de colonnes enterrées installées

Niveau	Nb de colonnes enterrées installées en 2016	Montant des investissements	Recette perçue
1	19	91 816,60 €	53 357,10 €
2	6	32 092,38 €	16 046,19 €
Total	25	123 908,98 €	69 403,29 €

Sur les **25 colonnes enterrées** implantées en 2016, 6 concernent le flux verre, 9 le flux multimatériaux et 10 le flux DMr.



Au total, sur la totalité du territoire, **1 020 colonnes** sont à disposition des usagers afin de favoriser le geste de tri :

	VERRE aérienne	VERRE enterrée	MULTI aérienne	MULTI enterrée	DMR enterrée	TOTAL
nombre de colonnes	502	91	85	170	172	1 020

Dans le cadre de l'ajustement des collectes, le maillage des PAV verre a été renforcé avec le passage de la collecte en apport volontaire sur 6 communes auparavant collectées en porte-à-porte.

Cf. 2. La synthèse des indicateurs - C. Les événements marquants de l'année 2016 - I. L'ajustement des collectes page 9

III | LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS (DMR)

1. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des DMr est effectuée en porte-à-porte sur l'ensemble des communes de l'Agglo. Très ponctuellement, des points de regroupement sont mis en place sur certains points de l'hyper centre-ville d'Orléans, certaines voies/impasses inaccessibles aux véhicules de collecte, et dans l'habitat collectif, pour pallier le problème de remisage des bacs. Certaines zones d'habitat collectif sont équipées de points de collecte enterrés.

2 colonnes enterrées de DMr ont été installées en 2016 : sur la commune de Saint-Jean-de-Braye (+4), ce qui porte à 174 le nombre total de colonnes enterrées pour le DMr. Les colonnes enterrées DMr sont implantées sur 9 communes du territoire, dont 57 % sur Orléans. En 2016, 10 colonnes enterrées ont été commandées pour le flux DMr.



2. LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Le tableau ci-après indique les différentes fréquences hebdomadaires de collecte en porte-à-porte des DMr **avant la nouvelle organisation** :

Zone	Descriptif	DMr	Nombre d'habitants	% de la population globale
1	Habitat pavillonnaire	1 fois / semaine	130 302	46,6
2	Habitat pavillonnaire incluant quelques petits collectifs	2 fois / semaine	68 447	24,5
3	Habitat vertical dense	3 fois / semaine	64 243	23
4	Centre-ville d'Orléans (intramail hors grands axes)	2 fois / semaine	12 174	4,3
5	Centre d'Orléans (grands axes commerçants)	5 fois / semaine (sauf exceptions)	4 383	1,6

La nouvelle organisation des collectes a permis en tenant compte du taux de présentation des bacs et de leurs taux de remplissage d'ajuster les fréquences au plus près des besoins des habitants en tenant compte également de la typologie des habitats et de la capacité des habitats collectifs à remettre les bacs.

DMr	Nombre d'habitants	% de la population globale
1 fois / semaine	179 801	64.3
2 fois / semaine	64 365	23.1
3 fois / semaine	18 826	6.7
2 fois / semaine	12 174	4.3
5 fois / semaine (sauf exceptions)	4 383	1.6



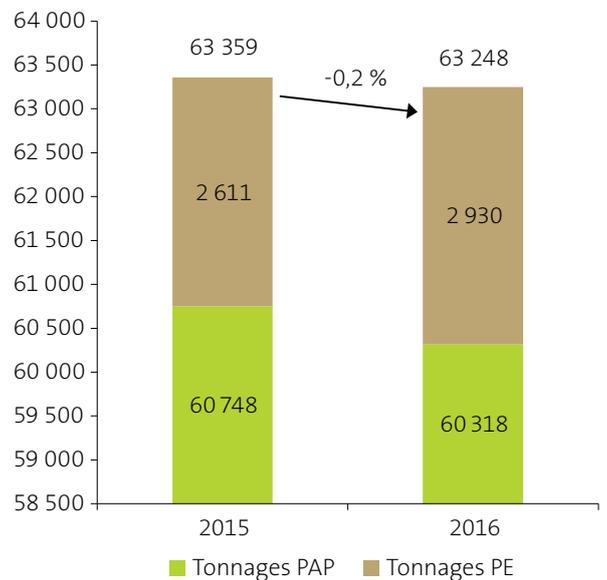
3. LES TONNAGES COLLECTÉS

	2015			2016		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
Tonnage PAP (Porte à Porte)	60 748	229,81		60 318	226,28	
Tonnages PE (Points Enterrés)	2 611	212,52	170	2 930	225,64	172
Tonnages Total	63 359	229,04		63 248	226,25	



63 248 tonnes de DMr ont été collectées en 2016 contre 63 359 tonnes en 2015, soit des tonnages stables avec une légère baisse de 0.2 %.

Le ratio moyen (226 kg) par habitant poursuit sa descente (229 kg en 2015). 2 930 tonnes de DMr ont été collectées en points enterrés de proximité (+ 12 % par rapport à 2015 en lien avec les nouvelles implantations), soit 4.6 % du tonnage total de DMr.



IV | LA COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX

1. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Deux modes de collecte coexistent sans toutefois se superposer sur l'ensemble du territoire communautaire :

La collecte en porte-à-porte

La majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs transparents logotypés sur l'intra-mail orléanais).

La collecte en apport volontaire et points (enterrés ou aériens) de proximité

L'Agglo dispose de 255 colonnes (volume de 3 à 4 m³) de multimatériaux réparties sur l'ensemble du territoire : 85 colonnes aériennes (33 %) desservent des habitats ne pouvant être dotés en bacs, et 170 colonnes enterrées (67 %) associées aux colonnes DMr enterrées.

Le nombre de colonnes reste stable mais dans le détail, on note 2 colonnes aériennes en moins - colonnes de proximité pour habitats collectifs, lesquels ont été dotés en bacs, et 1 colonne enterrée en plus, liée au programme de résidentialisation.



2. LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Avant le 23 mai 2016, la fréquence était hebdomadaire C1 sur l'ensemble du territoire.

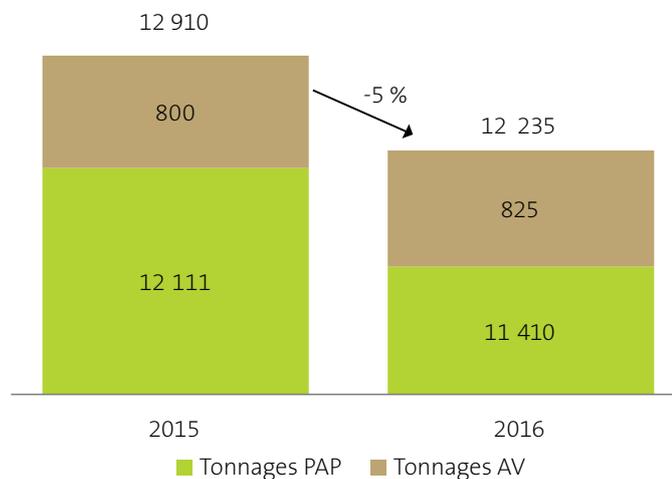
Multimatériaux	Nombre d'habitants	% de la population globale
1 fois / semaine	279 549	100.0

Suite à la nouvelle organisation, la fréquence de collecte est d'une fois tous les 15 jours pour les secteurs en C1 DMr ou une fois par semaine pour les autres fréquences DMr (C2 et C3).

Multimatériaux	Nombre d'habitants	% de la population globale
1 fois / semaine	99 748	35.7
1 fois tous les 15 jours	179 801	64.3

3. LES TONNAGES COLLECTÉS

	2015			2016		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
Tonnages PAP	12 111	45,81		11 410	42,80	
Tonnages AV	800	65,09	256	825	63,53	255
Tonnages Total	12 910	46,67		12 235	43,77	



Le ratio moyen de 44 kg par habitant poursuit sa descente (47 kg en 2015). Les modifications d'organisation des collectes (passage par quinzaine) ont pu influencer ces résultats à la baisse en dépit des moyens déployés (communication explicative associée et dotations en bac d'une plus grande capacité proposées). Les événements climatiques de juin peuvent également être un facteur explicatif de cette baisse.

825 tonnes de DMr ont été collectées en apport volontaire de proximité (+3 % par rapport à 2015), soit 6.7 % du tonnage total de DMr.

V | LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

1. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'ensemble des habitants de l'Agglo est desservi par la collecte sélective du verre.

Avant avril 2016, cette collecte était réalisée soit:

- **En porte-à-porte** : pour 6 communes (environ 12 % de la population). La fréquence de collecte du verre était de 1 fois par quinzaine. La collecte se faisait par l'intermédiaire d'un prestataire.
- **En apport volontaire** : pour les autres communes

Depuis le mois d'avril et la nouvelle organisation de la collecte du verre, l'ensemble du territoire communautaire est desservi par une collecte en apport volontaire effectuée en régie.

En 2016, l'Agglo dispose de **593 colonnes verre** – 1 colonne pour 471 habitants soit 502 colonnes aériennes (85 %) et 91 colonnes enterrées (15 %). En 2015, le territoire comptait 531 colonnes.

Suite à l'ajustement des collectes, 69 colonnes ont été implantées sur les 6 communes où la collecte se faisait auparavant en porte-à-porte.

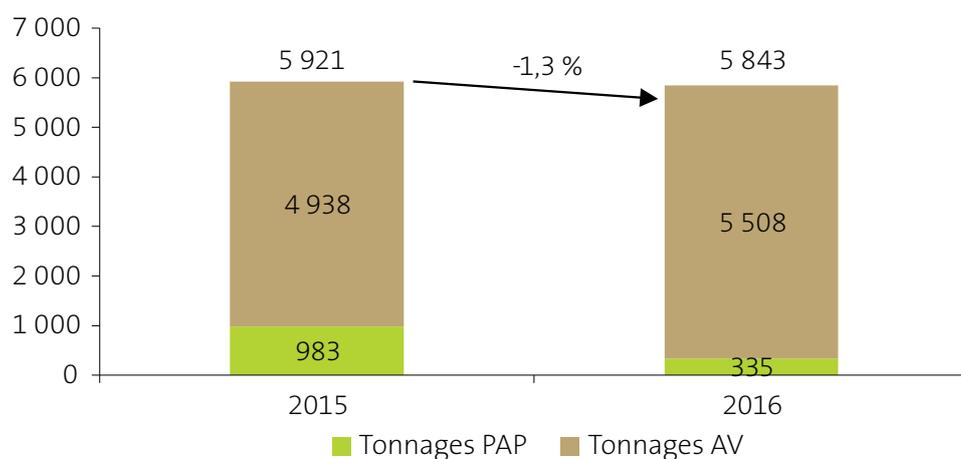


2. LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte des points d'apport volontaire de verre est variable en fonction du remplissage des colonnes. Elle va d'une collecte tous les 2 mois à une collecte tous les 15 jours - dans la majorité des cas - ou toutes les semaines, voire 2 collectes par semaine pour les colonnes situées dans l'intraboulevard Orléanais.

3. LES TONNAGES COLLECTÉS

	2015			2016		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
Tonnages PAP	983	28,01		335		
Tonnages AV	4 938	20,44	531	5 508		593
Tonnages Total	5 921	21,40		5 843	20,90	



Les tonnages ont progressé en 2015 après plusieurs années de stagnation. **En 2016, les tonnages ont légèrement diminué.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages PAP	1 253	1 235	1 112	927	971	1 031	993	983	335
Tonnages AV	4 543	4 560	4 390	4 736	4 668	4 717	4 768	4 938	5 508
Total tonnages	5 796	5 795	5 502	5 663	5 639	5 747	5 762	5 921	5 843
Ratio	21	21	20	21	21	21	21	21	21

Les performances de collecte du verre en porte-à-porte étaient en régression depuis 2008, avec 17 % du tonnage global du verre en 2015.

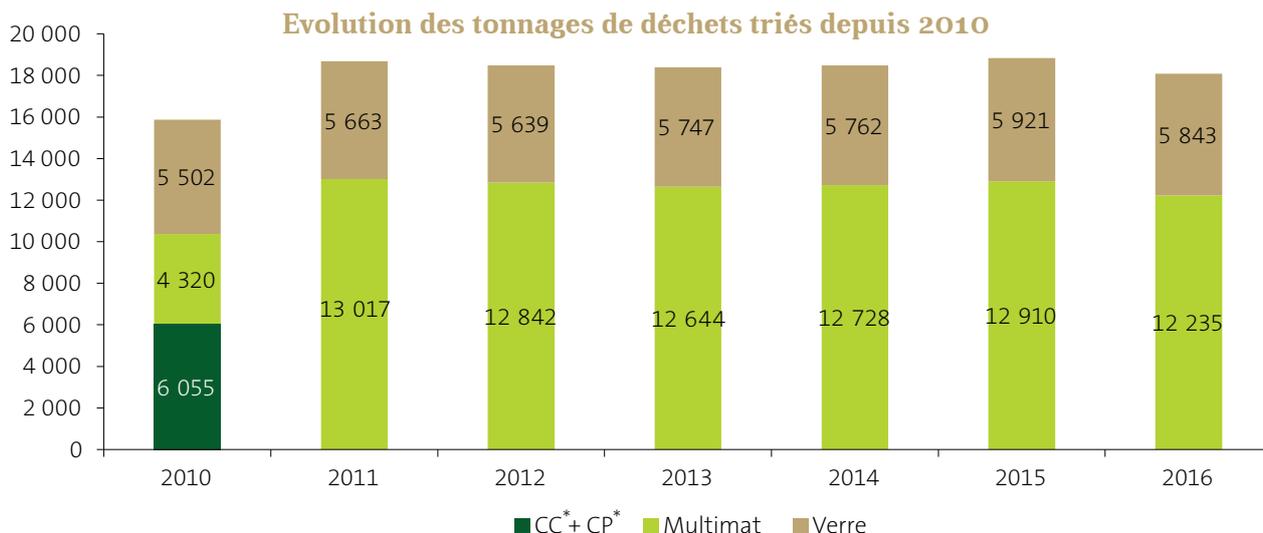
5 843 tonnes de verre ont été collectées en 2016 contre 5 921 tonnes en 2015, soit une baisse de 1,3 %.

Le ratio moyen de 21 kg par habitant reste stable sur toute l'année. **Il est intéressant de constater que le passage en apport volontaire sur 6 communes n'a pas impacté de façon marquée les tonnages ; la sensibilisation menée a participé de ce résultat.**

335 tonnes de verre ont été collectées en porte-à-porte. Ce tonnage correspond aux 6 communes collectées à domicile jusqu'à l'ajustement des collectes.

Le tonnage de la collecte en apport volontaire a naturellement augmenté, passant de 4 938 tonnes en 2015 à **5 508 tonnes en 2016.**

VI | SYNTHÈSE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 2010 À 2016



*CC : Corps Creux / CP : Corps Plats

L'évolution globale des flux montre une progression de 18 % entre 2011 et 2010, avec la précédente réorganisation des collectes. Depuis 2011, les tonnages restaient stables.

Avec la nouvelle organisation de 2016, **les tonnages (18 078 tonnes) sont en diminution** (-4% par rapport à 2015, 18 831 tonnes).



VII | LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de cartons dans une zone restreinte à l'hyper centre-ville et aux rues commerçantes d'Orléans, pour les professionnels.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Fin décembre 2016 ce service comptait 903 inscrits, soit 50,16 % des 1 800 professionnels potentiels et **325 tonnes de cartons collectées**.

Les tonnages captés ne correspondent pas au potentiel de cartons produits. Certaines difficultés sont identifiées :

- Les non-inscrits déposent leurs cartons sur les tas des inscrits.
- Des sorties de cartons en dehors des jours/créneaux de collecte prévus, signalés par la Ville d'Orléans, les riverains et les coachs déchets interviennent en rappel des consignes lorsque le dépôt est identifiable.
- De plus en plus de difficultés à identifier la provenance du gisement en raison du regroupement des inscrits et non-inscrits, source de pollution visuelle des rues.

VIII | LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

1) LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

A) L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte 1 fois par an sur l'ensemble du territoire. La collecte est réalisée par un prestataire.

Une collecte complémentaire et spécifique des DEEE a été mise en œuvre depuis 2013.

En complément, le marché définit une prestation spécifique sur rendez-vous 2 fois dans l'année sur les 4 communes comprenant des Zones Urbaines Sensibles (Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye).

Par ailleurs, le réseau des 6 déchetteries accueille toute l'année l'ensemble des typologies de déchets collectés en porte-à-porte.

B) LES TONNAGES COLLECTÉS

Durant la collecte de juin à décembre, **1 562 tonnes d'objets encombrants ont été collectées** dont 88 tonnes sur les ZUS. **Ce tonnage est en très forte hausse soit +31 %** par rapport à l'année 2015.

Répartition des tonnages selon les typologies d'habitat

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016
PAP*	936	1213	1094	1474
ZUS*	97	90	97	88
	1033	1303	1191	1562

*PAP : Porte-À-Porte / ZUS : Zones Urbaines Sensibles

Le ratio moyen est de 5,58 kg/hab (4,21 kg/hab en 2015).
16 communes ont un ratio supérieur au ratio moyen (5,63 kg) compris entre 5,58 et 13 kg.

C) LE MATÉRIEL DE COLLECTE

Le prestataire de collecte disposait en 2016 de 3 véhicules de collecte ou de transport des déchets et de 2 fourgons pour la collecte des petites rues du centre-ville d'Orléans.

18 669 Kilomètres ont été parcourus sur le territoire communautaire (+42 % par rapport à 2015), soit 1 612 heures de travail effectives.

D) LE PERSONNEL

Titulaire :
3 chauffeurs
3 agents de collecte

IX | LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Ce service est réservé aux personnes âgées de + de 75 ans ou à mobilité réduite en habitat pavillonnaire. Ce service est effectif depuis 2014. Les collectes ont lieu tous les quinze jours et se déroulent d'avril à novembre.

Au 30 novembre 2016, il y avait **3 348 inscrits** (+8,5 % par rapport à 2015) auxquels ont été distribués des sacs en papier de 100 litres à domicile.

En 2016, 80 163 sacs de végétaux (+13%) et 9 149 fagots (+8%) ont été collectés, pour **545 tonnes apportées en unité de compostage**.



X | LA GESTION DES TEXTILES USAGÉS

Ce projet a démarré fin 2013. Le marché s'est arrêté fin août 2016 et la collectivité a fait le choix de poursuivre ce projet avec les 2 associations qui collectaient les textiles dans le cadre du précédent marché.

A l'automne 2016, l'association Orléans Insertion Emploi s'est désengagée de ce partenariat. Actuellement, seul **Le Tremplin assure la collecte sur tout le territoire. Une partie des textiles est revendue dans leur boutique solidaire.**

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole et, à fin 2016, on comptait **93 bornes** : 65 sur le domaine public, 10 sur le domaine privé, 14 dans les déchetteries et 4 à disposition de 2 associations.

Par rapport à l'année 2015, nous avons retiré les 3 bornes situées sur la déchetterie ouest car elles étaient vandalisées tous les jours.

637 tonnes de textiles ont été collectées (soit 26 tonnes de plus qu'en 2015, avec une augmentation de 4,1 %) :

- 631,1 tonnes collectées via les bornes d'apport volontaire,
- 1,74 tonne collectée suite à des dons (boutique et centre de tri),
- 3,2 tonnes collectées suite à des appels d'habitants,
- 0,960 tonne collectée lors de la mise à disposition de bornes pour des vides greniers.

On obtient une moyenne de 2,28 kg/hab/an pour 2016 sur l'ensemble du territoire.

Dans une logique globale de territoire, il convient de prendre en compte les colonnes situées sur le domaine privé collectées par des prestataires privés autres que Le Tremplin, soit environ 200 tonnes collectées en 2016. Ce qui représente **une moyenne de 3.09 kg/hab/an pour 2016**.

Le projet d'AggLO mentionne 165 points de collecte implantés d'ici 2017, 1 000 tonnes collectées d'ici 2020 et les principaux objectifs sont :

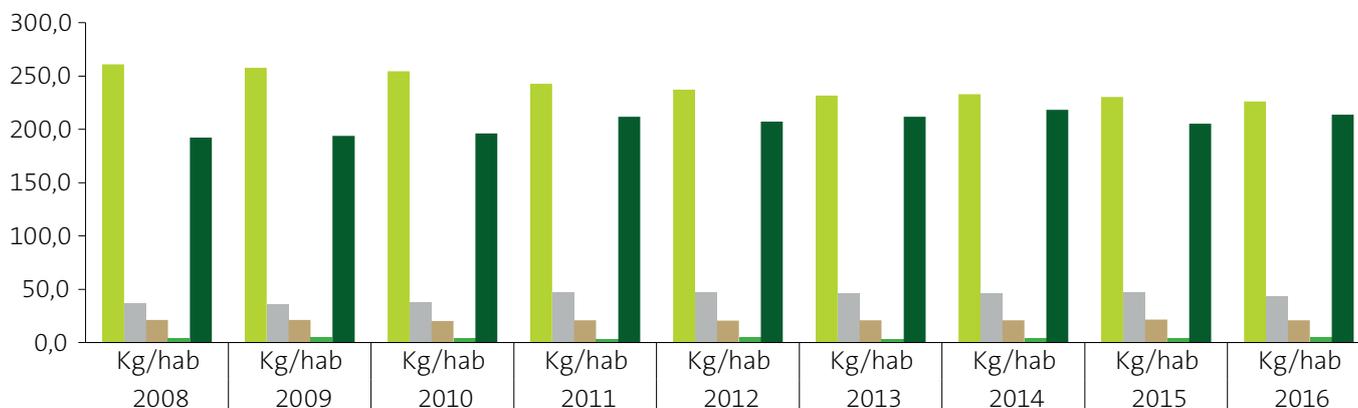
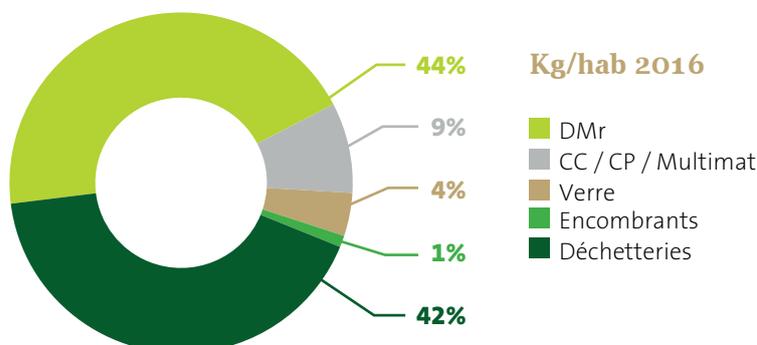
- le développement des performances de collecte,
- l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants,
- le soutien de l'emploi local (26 emplois mobilisés au sein de cette structure d'insertion).



Les données comparatives globales

I | LES TONNAGES ET LEUR ÉVOLUTION

Tonnages collectés par type de flux



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab	Kg/hab
DMr	260,9	257,7	254,5	242,9	237,1	231,7	233,0	230,4	226,3
CC / CP / Multimatériaux	37,4	36,3	38,1	47,8	47,0	46,2	46,3	46,9	43,8
Verre	21,3	21,3	20,2	20,8	20,7	21,0	20,9	21,5	20,9
Encombrants	4,2	5,2	4,2	3,6	4,9	3,8	4,7	4,3	5,6
Déchetteries	192,4	193,9	196,3	211,8	207,4	211,8	218,4	205,3	213,8
Total	516,1	514,4	513,3	528,1	517,1	514,4	523,3	508,4	510,4

REMARQUE : compte-tenu de l'organisation des tournées, nous ne sommes pas en capacité de distinguer les déchets ménagers et les déchets assimilés.

Par ailleurs, la décision a été prise par délibération de limiter le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés au seuil de 10 000 litres hebdomadaires calculé sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur pour chacun des flux. Cette disposition est en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour les déchets verts, le poids par habitant correspond à 1,95 kg/hab, pour les textiles 2,26 kg/hab et les cartons 1,16 kg/hab.

II | PERFORMANCE DE TRI SÉLECTIF

La performance de tri sélectif s'établit à **64,7 kg/an/hab en 2016** (-5,5 % par rapport à 2015).

En 2016, le **ratio moyen global de déchets**, hors encombrants et déchets des déchetteries, produits par habitant **a baissé** (-2,6 %) par rapport à 2015, passant de 298,8 kg/an à **290,9 kg/an**.

Ce ratio a baissé chaque année depuis 2008, avec une diminution de 6,5 % entre 2008 (319,5 kg/an) et 2013 (298,9 kg/an).

Le **taux de diversion moyen reste toujours stable, à 22,2 %** : le taux de diversion correspondant au rapport entre les tonnages triés (multimatériaux et verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Les moyens humains et les matériels de collecte

I | LA RÉGIE

1. LES SITES D'EXPLOITATION

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur 2 sites d'exploitation, 1 au nord sur la commune de Saran et 1 au sud sur la commune d'Orléans en proximité immédiate de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

A- LE SITE SUD

D'une superficie totale de 2,04 ha, le site sud (rue Hatton) s'inscrit dans un tissu urbain de type pavillonnaire.

Une partie du site est principalement réservée à l'accueil des déchets des services municipaux sur le centre de transfert et au stockage des contenants destinés à être livrés aux usagers. Le service Ingénierie des collectes, le pôle "relation aux usagers" et une partie de l'équipe "logistique" de la direction occupent également les locaux implantés sur cette partie du site.



La seconde partie du site héberge les locaux sociaux dédiés aux agents de collecte, le service mécanique, les espaces de remisage et de lavage des matériels roulants (2 hangars).

B- LE SITE NORD

Le second site d'exploitation au Nord de l'agglomération héberge les agents travaillant pour tout ou partie sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Saran, Ingré, Orléans, et Fleury-les-Aubrais dans le cadre des évolutions avec la nouvelle organisation des collectes.

Il s'étend sur 729 m² pour les bâtiments et 5 900 m² pour les parkings (parking pour le personnel, cour et aire de lavage). Chacun des 2 sites possède une station de lavage. Mais les réparations mécaniques s'effectuent exclusivement sur le site situé au sud.

2. LE MATÉRIEL DE COLLECTE

La régie disposait en 2016 d'un parc de **26 véhicules** de collecte ou de transport des déchets dont **22 bennes de collecte en porte-à-porte et 4 camions grue**. La capacité de ces bennes (Poids Total A Charge, PTAC, volume) est adaptée pour faire face à certaines contraintes de giration en centre-ville.



QUELQUES CHIFFRES :

- Âge moyen du parc de bennes : 4 ans et 5 mois dont 10 bennes de moins de 3 ans (incluant 4 bennes neuves).
- Nombre de bennes : 12 (onze de PTAC 26 tonnes et une de PTAC 19 tonnes) sur le site nord et 10 (huit de PTAC 26 tonnes, une de PTAC 19 tonnes et une de PTAC 12 tonnes) sur le site sud.
- Bennes équipées de lève conteneurs automatiques double chaises.
- Kilomètres parcourus : 251 109 kms par les bennes (-60% par rapport à 2015), 60 237 kms par les camions grue (-40% par rapport à 2015), soit une baisse globale de 58 % en lien avec la réorganisation des collectes.
- Carburant consommé : 228 343 litres sur l'année (354 417 litres sur 2015).

3. LE GARAGE MÉCANIQUE

L'équipe du garage se compose de 9 personnes dont :

- 1 responsable
- 1 mécanicien – adjoint au responsable
- 2 mécaniciens
- 1 tôlier chaudronnier
- 1 magasinier
- 1 convoyeur, laveur

Au-delà des réparations sur les bennes, le garage prend en charge l'ensemble des véhicules de l'Agglo soit 101 véhicules – VU et VL, 4 camions grue et 7 hydrocureurs.

Auparavant gérées par des garages extérieurs, les réparations des 54 véhicules légers des autres directions de l'Agglo sont effectuées par le garage mécanique depuis mars 2008.

La mi-septembre a officialisé la mutualisation des garages de la ville d'Orléans et de l'Agglo. Ainsi, le garage de la rue Hatton est chargé de l'entretien de tous les véhicules lourds des 2 collectivités et de sa propre flotte de véhicules utilitaires et légers.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des collectes, afin d'améliorer les conditions de sécurité routière quant à l'accès au site de la Direction Gestion des Déchets par la rue Hatton (augmentation des livraisons en Super lourds, manœuvre de retournement pour accéder au chemin du Clos de l'Alouette, ...), un accès a été créé au site de la rue Hatton pour tous véhicules de service (VL, VU, PL et Super lourds) rue Corne de Cerf à Orléans pour un coût d'un peu moins de 50 000€ TTC.

4. L'ORGANISATION DES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Avant le 23 mai 2016, la régie réalisait 67 % des prestations en porte-à-porte.

Depuis le 23 mai 2016, **la régie est plus présente sur les communes centrales de l'Agglo proches de ses bases d'exploitation** alors que le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques.

Une exception notable ; l'ensemble des secteurs de collecte de l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche) sont dévolus au prestataire privé.



La collecte des points d'apport volontaire est réalisée en totalité par la régie. Cela représente 1 020 colonnes (plus les colonnes sur les 6 déchetteries) réparties ainsi :

- 593 colonnes verre (plus 16 en déchetteries)
- 255 colonnes multimatériaux (dont 16 en déchetteries)
- 172 colonnes déchets ménagers résiduels

Les équipages de collecte en porte-à-porte et de collecte en apport volontaire travaillent en double poste.

4-1 LES CIRCUITS DE COLLECTE

Avant le 23 mai 2016, 144 tournées de collecte hebdomadaires se décomposaient en 100 tournées DMr et 44 tournées "multimatériaux".

Depuis le 23 mai 2016, le nombre de circuits de collecte se décompose ainsi :

- Territoire sud régie : de 62 à 65 circuits par semaine.
- Territoire nord régie : de 59/60 à 60/61 circuits par semaine.

4-2 LES EFFECTIFS DÉDIÉS À LA COLLECTE



De 103 inscrits au tableau des effectifs avant les ajustements issus de la mise en application de la nouvelle organisation des collectes, le nombre de postes a été ramené à 85 (chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs) dédiés à la collecte de 26 tournées quotidiennes (déchets ménagers résiduels ou déchets recyclables). A ces **85 postes** s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir les 85 agents "opérationnels".

Afin d'assurer la continuité de l'activité de collecte, la Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité, rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...

Le recours à ces structures d'insertion a été important sur 2016, en raison du déficit de remplacement des agents indisponibles, inaptes ou en cours de remplacement, du mode très dégradé imposé par les événements météorologiques du mois de juin ainsi que l'indispensable temps d'appropriation des nouveaux secteurs de collectes par les équipages.

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public "étudiants") vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

En 2016 le recours au personnel intérimaire s'élève à 1 613 jours (soit 217 072,44€) ou 58 salariés mobilisés pour un volume de 11 912h75 et 90 contrats saisonniers pour un total de 1 125 jours ont été mobilisés sur l'ensemble des périodes de congés scolaires de l'année.

5. L'ORGANISATION DES COLLECTES DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée du lundi au vendredi sur 2 postes et exécutée par 4 agents dédiés, soit une moyenne de **18 tournées par semaine**.

Un cinquième poste est dédié à la maintenance des équipements aériens ou enterrés ainsi qu'aux mouvements/transferts de caissons (gens du voyage, centre de transfert...).

6. ENTRETIEN DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles PAV, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs des 22 communes.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes aériennes début 2014, ce qui a représenté en 2016 :

- **502 colonnes aériennes verre lavées 2 fois par an**
- **85 colonnes aériennes multimatériaux lavées 2 fois par an**

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes Déchets ménagers enterrées.

Sur l'année 2016, on dénombre 217 heures pour le lavage et le nettoyage avec des camions Kärcher®. Les moyens matériels utilisés sont les suivants :

- 2 véhicules laveurs haute pression pour le lavage extérieur des colonnes aériennes et enterrées,
- 6 fourgons de nettoyage pour le nettoyage au sol (corbeilles, étiquettes, dépôts sauvages).

En ce qui concerne les kilomètres parcourus :

- 9 000 kms pour les véhicules laveurs haute pression,
- 76 290 kms pour les fourgons de nettoyage.

6 agents sont mobilisés pour le nettoyage, 2 agents pour le lavage et nettoyage et 1 agent polyvalent. Au total, une équipe de **9 agents** travaillent en double poste (1 chauffeur par tournée), avec une répartition équilibrée sur chacune des 2 bases d'exploitation.

Concernant les **dépôts sauvages** autour des PAV, 6 tournées sont réalisées chaque jour, avec une moyenne de 227 PAV contrôlés par jour. Une collecte est réalisée 2 fois par semaine sur les PAV des 22 communes. Les équipes effectuent également le nettoyage des bacs 750 L sur les points de regroupement.



Les quantités prises en charge par les services :

- Distribacs* : 720 m³ de déchets non dangereux, 27 kg de déchets dangereux.
- NPAV* : 2 254 m³ de déchets non dangereux, 447 kg de déchets dangereux.

(*Distribacs : Service de distribution des bacs / NPAV : Nettoyage des Points Apport Volontaire)

La régie dispose également d'opérateurs dont les missions sont les suivantes : la distribution et la réparation des bacs pour les communes de l'Agglo, la distribution des sacs déchets verts, le démontage et le stockage des vieux bacs, le déchargement des poids lourds pour le stock de la plateforme, la distribution des bacs pour les habitats collectifs et autre bâtiments lors de la mise en place de la nouvelle organisation en mai 2016.

Les équipes sont composées de 3 agents, 4 personnes en renfort lors de l'ajustement des collectes et un saisonnier en période estivale. Les 8 agents ont effectué **23 171 interventions**, soit un **temps de travail de 8 056 heures** sur 2016.

Les agents disposent de 4 véhicules utilitaires, et 2 véhicules utilitaires supplémentaires en location, avec un total de 50 732 kms parcourus sur l'année 2016.

Sur l'année 2016, 119 066 sacs déchets verts ont été distribués pour 3 348 inscrits.



II | LES PRESTATAIRES PRIVÉS

1. LA COLLECTE DES DMR ET MULTIMATÉRIAUX

Le prestataire (SUEZ) réalise 33 % des prestations en porte-à-porte sur les communes périphériques et l'intra-mail orléanais. Territoire prestataire : **79 circuits de collecte par semaine** depuis la nouvelle organisation des collectes.



LE MATÉRIEL DE COLLECTE

DU 1^{er} JANVIER AU 22 MAI 2016

Le prestataire de collecte disposait de **15 véhicules** de collecte ou de transport des déchets. **110 499 kilomètres** ont été parcourus sur le territoire. Il a été consommé **89 239 litres de carburant**.

Véhicules utilisés :

- 11 BOM de Poids Total A Charge, PTAC 26 tonnes avec un volume de benne de 20 M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 5 ans,
- 2 BOM de PTAC 19 tonnes avec un volume de benne de 16 M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 5 ans
- 2 BOM de PTAC 12 tonnes avec un volume de benne de 7 M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 5 ans



DU 23 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le prestataire de collecte disposait de **13 véhicules** de collecte ou de transport des déchets. **128 005 kilomètres** ont été parcourus sur le territoire. Il a été consommé **101 587 litres de carburant**.

Véhicules utilisés :

- 8 BOM de PTAC 26 tonnes avec un volume de benne de 20 M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 5 ans
- 2 BOM de PTAC 19 tonnes avec un volume de benne de 16M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 5 ans
- 3 BOM de PTAC 12 tonnes avec un volume de benne de 7 M³ et avec lève conteneurs automatique double chaises, d'âge moyen 3,3 ans

ANNÉE 2016

Le prestataire de collecte disposait en moyenne de **14 véhicules** de collecte ou de transport des déchets. **238 504 kilomètres** ont été parcourus sur le territoire (- 13 % 2015). Il a été consommé **190 826 litres de carburant** (- 9 % par rapport à 2015) soit une consommation de 80 litres au 100 kms.

LE PERSONNEL

TITULAIRES

13 chauffeurs
13,5 ripeurs

INTÉRIMAIRES / CDD

1,3 chauffeur intérimaire
1,5 ripeur intérimaire

2. LE LAVAGE INTÉRIEUR DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La prestation de lavage de l'intérieur des colonnes enterrées est assurée par la société ANCO. Cette année, deux campagnes ont été réalisées une en août pour les colonnes DMr et une en octobre pour les colonnes multimatériaux et le verre. Ce sont 400 colonnes qui ont été lavées.



LA VALORISATION

5



97 565

tonnes de déchets incinérées



59 769

tonnes collectées en déchetterie



15 975

tonnes de déchets recyclés

L'organisation des filières de valorisation

I | PRÉSENTATION GÉNÉRALE

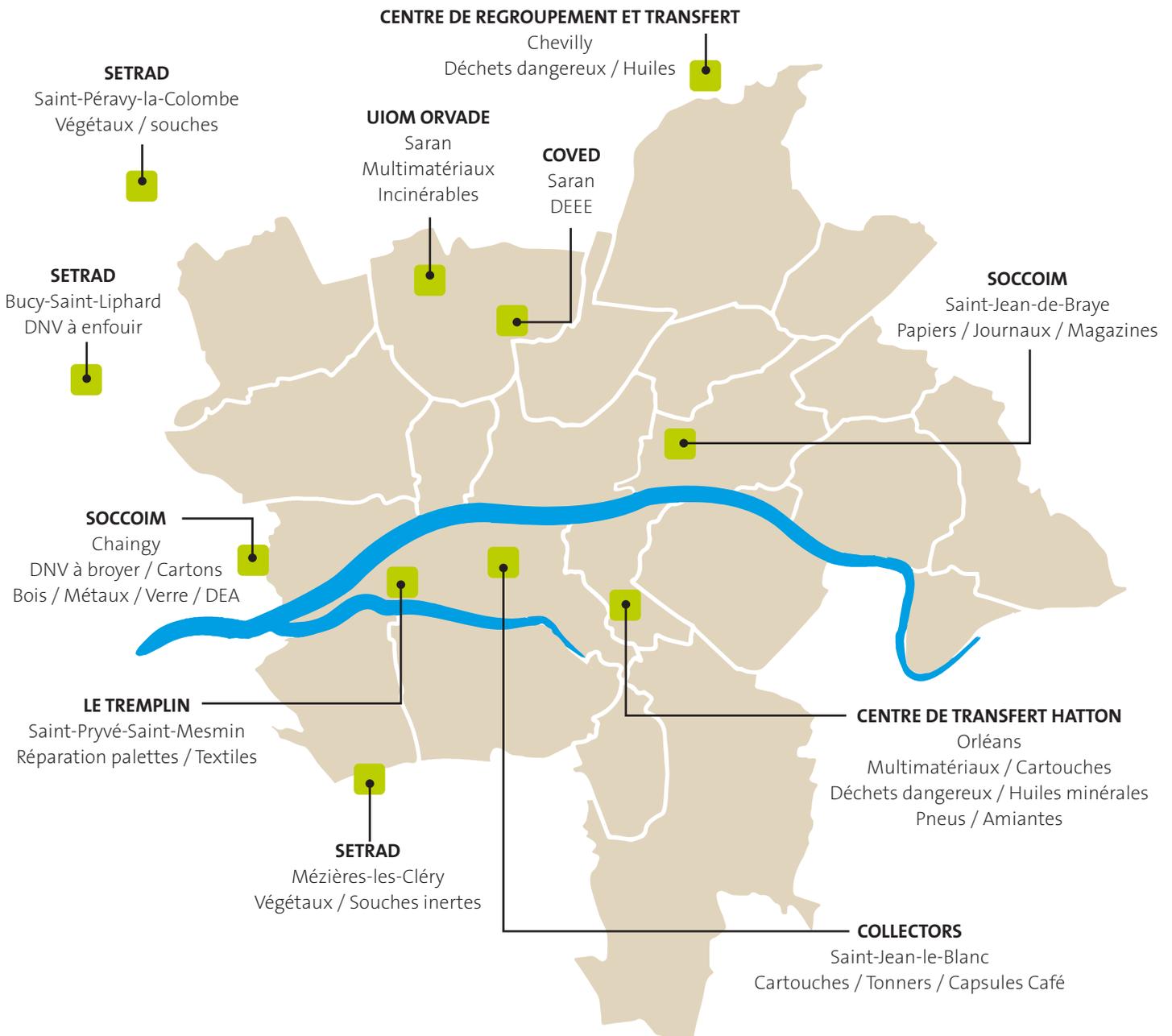
L'ensemble des déchets ménagers et assimilés dont l'Agglo a la compétence est géré par plusieurs équipements et services en vue du tri, du traitement et de la valorisation de ces déchets :

- **L'Usine de Traitement des Ordures Ménagères** (UTOM - centre de traitement multifilières) avec 3 filières (unité d'incinération, centre de tri, unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins) et la plateforme de maturation des mâchefers issus du process d'incinération.

- **Les 6 déchetteries et les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes de l'Agglo.**

Les exutoires des différentes filières de traitement sont présentés sur la carte ci-dessous.

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



Le centre de traitement multifilières de l'AggLO (UTOM)

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM), structure intercommunale précédant l'AggLO, a décidé de confier en juillet 1992 le financement, la construction et l'exploitation d'un centre de traitement multifilières. Cette plateforme de traitement s'inscrit dans les orientations définies par le plan départemental d'élimination des déchets.

Elle est exploitée par la société ORVADE, filiale du groupe Veolia, et ce, jusqu'au 31 octobre 2019.

I | L'UNITÉ D'INCINÉRATION

L'unité d'incinération a été mise en service en 1996. Cette unité est équipée de deux fours d'une moyenne de 7 tonnes/heure, soit une capacité annuelle pouvant atteindre 112 000 tonnes.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité dont une partie est consommée pour les besoins propres de l'installation et le reste est revendu.

1. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'UNITÉ D'INCINÉRATION SURVENUS EN 2016

L'UTOM a été touchée par les inondations du printemps 2016, entraînant la fermeture du site pendant plusieurs semaines. Le site s'est retrouvé sous les eaux du 31 mai au 6 juin, engendrant des dommages importants notamment de la partie de l'unité d'incinération.

Cette dernière a été fermée du 31 mai au 11 juillet 2016 en raison des dégâts importants déplorés. Ils ont nécessité de gros travaux et la remise à neuf de certains équipements. Cela a été notamment le cas pour les installations électriques puisque le groupe électrogène a dû être remis en état, le local "haute tension" reconstruit à neuf et les armoires électriques également refaites à neuf. Cette partie des travaux s'est achevée mi-octobre. La turbine et le groupe Turbo Alternateur ont également été touchés par les inondations et ont dû être remis en état.

La remise en route de la turbine a été effective au cours du mois de novembre avec une réception officielle des travaux sur la turbine le 2 décembre 2016. L'UTOM n'a donc pas pu produire d'électricité pendant environ 6 mois sur l'année 2016.

Initialement, les arrêts techniques prévus en 2016 étaient les suivants :

- 1 arrêt en juin
- 1 arrêt en septembre-octobre
- 1 arrêt plus court pour le ramonage début décembre suivi d'un arrêt de la turbine.



Il était effectivement prévu un gros entretien sur la turbine étalé sur décembre 2016 et janvier 2017 pour favoriser une meilleure performance énergétique.

Dans les faits, suite aux inondations, la ligne 2 a été arrêtée du 31 mai au 1^{er} juillet et la ligne 1 du 31 mai au 8 juillet. Les travaux prévus pour l'arrêt technique ont été réalisés.

La remise en fonction des locaux "haute tension" a nécessité un arrêt commun mi-octobre durant environ 8 jours.

Des arrêts non programmés suite à des fuites se sont produits :

- Ligne 2 : du 26 au 31 Septembre, 4 jours sur octobre et 2 jours en décembre
- Ligne 1 : du 13 au 16 Décembre

2. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Depuis la modification du groupe Turbo Alternateur en 2011, la performance énergétique de l'unité d'incinération dépasse la valeur minimale de 60 % imposée par les textes, permettant ainsi à l'AggLO de bénéficier d'une TGAP réduite sur les quantités de déchets incinérés. **La performance énergétique avait augmenté en 2015 par rapport à 2014 passant de 62,3 % à 65,31 %**. Or, avec les inondations, la turbine n'a pu être remise en fonctionnement que fin novembre, pénalisant fortement la performance énergétique. **Celle-ci n'est donc que de 38,03 % en 2016.**

3. LES QUANTITÉS INCINÉRÉES DE DÉCHETS

LE TONNAGE GLOBAL

97 565 tonnes de déchets ont été incinérées sur l'UTOM selon la pesée effectuée au grappin, laquelle correspond (avec un pourcentage d'imprécision) à ce qui a été réellement introduit dans les fours. Ce tonnage sert de référence pour le bilan technique, c'est-à-dire les calculs des consommations, de production de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM, correspondant aux résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération), mâchefers, aluminium et acier rapportés au tonnage incinéré. Ceci représente 9,69 % de moins qu'en 2015, soit près de **10 469 tonnes qui s'expliquent par les inondations** et correspondent donc aux tonnes qui ont été déviées vers d'autres sites de traitement

cf. 5. La synthèse des indicateurs - C. les événements marquants de l'année 2016 - II. Les inondations - II.2. Les impacts sur l'UTOM page 14.

De même, la durée de fonctionnement des deux fours n'a été que de **14 606 heures** en 2016 (-8,6 % par rapport à 2015) avec une capacité moyenne de traitement de **6,68 t/h en 2016** contre 6,76 t/h en 2015. La production vapeur est également en baisse de 10,75 % par rapport à 2015.

Ceci s'explique par un ralentissement de la cadence car lors du redémarrage des fours en juillet, les déchets se trouvant dans la fosse étaient très humides et ne permettaient pas d'atteindre le fonctionnement nominal des installations.

Évolution des quantités de déchets incinérées à l'UTOM depuis 2014

Déchets	Année	2014	2015	2016	2016 Proportion	Evolution 2015-2016
Déchets incinérés de l'AggLO		78 844 t	77 692 t	70 251 t		
DMr AggLO		64 026 t	63 359 t	56 530 t	57,72%	-10,8%
Déchets incinérables des déchetteries		4 461 t	4 383 t	4 498 t	4,59%	2,6%
Déchets valorisés des déchetteries		10 356 t	9 950 t	9 222 t	9,42%	-7,3%
Déchets municipaux		2 231 t	2 090 t	1 801 t		
Déchets incinérables des communes		1 495 t	1 394 t	1 260 t	1,29%	-9,6%
Déchets valorisés des communes		736 t	696 t	541 t	0,55%	-22,35%
Déchets extérieurs soumis à facturation		14 734 t	15 669 t	14 637 t		
DMr Smirtom de Beaugency		10 491 t	10 369 t	9 153 t	9,35%	-11,7%
DAE		4 243 t	5 300 t	5 484 t	5,60%	3,5%
Refus de tri		3 824 t	3 828 t	3 232 t		
Refus de tri de l'AggLO		2 989 t	2 772 t	2 408 t	2,46%	-13,1%
Refus de tri du Smirtom de Beaugency		330 t	397 t	254 t	0,26%	-36,1%
Refus de tri du Sictom de Chateauneuf		505 t	613 t	513 t	0,52%	-16,4%
Refus de tri de Carenne			46 t	57 t	0,06%	24,0%
Déchets soumis à redevance		13 491 t	11 209 t	8 017 t		
Apports extérieurs		10 698 t	8 331 t	5 903 t	6,03%	-29,1%
DASRI*		2 704 t	2 802 t	2 058 t	2,10%	-26,5%
Déchets confidentiels		89 t	77 t	56 t	0,06%	-27,6%
Quantité incinérée (estimation liée aux refus)		113 124 t	110 489 t	97 937 t	100,00%	-11,4%
Imprécision du grappin + Effet de fosse de stockage		-817 t	-2 455 t	-372 t		
Quantité incinérée selon pesée au grappin		112 307 t	108 034 t	97 565 t		-9,7%

*DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Suite aux inondations et à la fermeture de l'unité d'incinération du 31 mai au 11 juillet, une partie des déchets ont dû être déviés vers d'autres sites de traitement, soit en enfouissement, soit sur d'autres unités d'incinération. Le tableau ci-dessus n'indique donc que les tonnages qui ont réellement été incinérés sur l'UTOM.

LE TONNAGE DE DMR

Dans le tableau ci-dessus, le tonnage des déchets ménagers résiduels qui ont été incinérés sur l'UTOM ne correspond pas au tonnage réel des DMr collectés auprès des habitants de l'AggLO. Ceci explique la baisse de 10,8 % des tonnages incinérés à l'UTOM en 2016 alors que les quantités de DMr collectées sur l'AggLO n'ont diminué que de 0,18 %, passant de 63 359 tonnes en 2015 à 63 248 en 2016.

La quantité de DMr du SMIRTOM de Beaugency a augmenté de 0,55 %. Comme pour les DMr de l'AggLO, une partie de leurs déchets a été déviée vers d'autres sites de traitement.

La production de DMr de l'AggLO représente **226 kg/hab** en 2016 pour une population de 279 549 habitants, soit une **diminution de -1,22 %** par rapport à 2015 (229 Kg/hab pour 276 632 habitants).

LE TONNAGE DE REFUS DE TRI

Les refus de tri sont calculés par le logiciel Tritem (logiciel de gestion et de répartition des tonnages de recyclables provenant de différentes collectivités). Il tient compte à la fois des résultats des caractérisations des matériaux à trier entrant sur le centre de tri, de la production, des stocks amont et aval, etc. Cela donne une production réelle de refus de tri (résultats différents des refus théoriques uniquement basés sur les résultats des caractérisations).

Les quantités de refus globales (erreurs des habitants et erreurs dues au process) ont fortement diminué en 2016, à savoir :

- **les erreurs de tri commises par les habitants, appelées "refus habitant" ont légèrement augmenté par rapport à 2015** pour atteindre près de 17,6 % en moyenne sur l'année contre 17 % en 2015. Ces erreurs entraînent parfois des problèmes de sécurité par la présence de morceaux de verre cassé ou de seringues. Des arrêts du process sont alors nécessaires afin de retirer l'ensemble des produits pouvant être potentiellement pollués, produits orientés vers l'incinération. Cette mesure de sécurité maximise d'autant la part des refus. Cette dégradation de la qualité du gisement entrant est constatée pour toutes les collectivités qui apportent des recyclables à trier à l'UTOM ;
- Par contre, **la quantité d'erreurs de tri liées au process lui-même, appelés "refus process", a diminué.**

Le taux de refus global est de 19,97 % en 2016 contre 20,76 % en 2015. Les travaux effectués courant 2015 visant à améliorer la qualité du tri ont participé à cette diminution des refus.

LES AUTRES TONNAGES

- **Les déchets incinérables des déchetteries** : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions, peuvent directement être incinérés. Contrairement à 2015 où les déchets des déchetteries ont diminué, en 2016 ils ont augmenté en raison des déchets engendrés par les inondations.
 - **Les déchets valorisés des déchetteries** : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés. Les quantités incinérées à l'UTOM ont diminué cette année car une partie a été déviée vers d'autres sites de traitement, mais la quantité globale traitée collectée a augmenté de 4,7 %. Ceci s'explique également par les déchets générés par les inondations.
- ⇒ Ces deux filières permettent de valoriser énergétiquement 13 720 tonnes de déchets qui auparavant étaient enfouis en centre de stockage.
- **Les déchets municipaux** : Comme pour les autres déchets, une partie des tonnages ont été déviés vers d'autres sites de traitement mais la production de déchets municipaux augmente elle aussi de 20,92 % en raison des déchets générés par les inondations.
 - **Les Déchets d'Activités Économiques (DAE)** : Le prix de traitement à la tonne des DAE est passé de 82,11 €/t en 2015 à 79,13 €/t en 2016, représentant une diminution de 3,63 %.

Pendant les inondations, les prestataires ont vidé les déchets sur d'autres sites. Malgré cela, la quantité de DAE traités à l'UTOM a augmenté de 3,5 %. La quantité de DAE ayant pu être traitée à l'UTOM est estimée à 6 090 tonnes, ce qui aurait représenté une augmentation de près de 15 %.

- **Les apports extérieurs** : Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier majoritairement). Ces déchets gérés par l'exploitant servent de variable d'ajustement du niveau de fosse, notamment pour combler les vides pendant les périodes de moindre activité. Les quantités apportées en 2016 ont très fortement chuté en raison de la fermeture du site et des arrêts nécessaires à la remise en état de certains équipements.

⇒ Au total, les quantités incinérées sur l'unité d'incinération sont logiquement en baisse par rapport à 2015 (-11,4 %).

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité d'incinération produit de l'énergie sous forme d'électricité. L'électricité produite sert d'une part à la consommation totale des filières de traitement, et d'autre part la quantité restante était revendue à EDF jusqu'au 31 octobre 2014. Depuis novembre 2014, l'exploitant est passé sur le marché libre et a contractualisé avec la société Alpiq qui rachète l'électricité produite. La société Orvade est également en charge auprès du gestionnaire du réseau (Réseau de Transport d'Électricité RTE) d'équilibrer et de financer les écarts entre les volumes théoriques mis sur le marché et les volumes réels.

Évolution de la production d'électricité depuis 2006



	2013	2014	2015	2016	delta 2016/2015
Vente	37 982	38 730	40 676	21 646	-46,79%
Consommation	10 365	10 635	10 177	8 971	-11,85%
Achat électricité	349	589	190	3 771	1883,51%
Auto-consommation	10 016	10 047	9 987	5 200	-47,93%
Énergie produite	47 998	48 777	50 663	26 846	-47,01%

La production électrique a fortement diminué entre 2015 et 2016 (-47,01 %) en raison des inondations. En effet, la turbine a été arrêtée le 31 mai et remise en fonctionnement le 2 décembre. La quantité d'électricité achetée est donc très conséquente par rapport aux autres années et la quantité d'électricité vendue diminue de 46,79 %.

LA VALORISATION MATIÈRE DES SOUS-PRODUITS D'INCINÉRATION

Évolution des quantités des sous-produits issus de l'incinération

Sous-produits	Année			2016	2016 Proportion	Evolution 2015-2016
	2013	2014	2015			
Total incinéré	107 126 t	112 307 t	108 034 t	97 565 t	100,00%	-9,7%
Mâchefers bruts	22 303 t	23 288 t	22 554 t	20 204 t	20,71%	-10,4%
Mâchefers hors métaux	20 874 t	21 480 t	21 287 t	18 573 t	19,04%	-12,8%
Métaux ferreux	1 309 t	1 672 t	1 164 t	1 050 t	1,08%	-9,8%
Métaux non ferreux	120 t	136 t	104 t	83 t	0,09%	-19,8%
REFIOM + cendres	3 264 t	3 166 t	3 262 t	2 394 t	2,45%	-26,6%

REMARQUE : Les métaux ferreux de grandes dimensions, appelés "grosse ferraille", sont extraits en sortie de fours mais sont ajoutés dans ce tableau aux quantités de métaux extraits lors des campagnes de traitement de la plateforme.

L'Agglo a délégué l'exploitation de la nouvelle plate-forme de maturation des mâchefers à la société SETRAD, filiale du groupe Veolia. Les mâchefers de l'UTOM y sont traités depuis décembre 2010.

Les quantités de mâchefers indiquées dans le tableau ci-dessus sont les quantités réceptionnées sur le site diminuées des quantités de métaux ferreux et non ferreux extraites lors des campagnes de traitement. Ils représentent 21 % du

tonnage incinéré, chiffre en diminution par rapport aux années antérieures. La baisse de la quantité de mâchefers s'explique donc par la diminution des tonnes incinérées liée aux inondations.

Les ventes de mâchefers de taille inférieure à 40 mm ont diminué, passant de 19 524 tonnes en 2015 à **12 938 tonnes en 2016** (soit -33,73 %). La quantité de mâchefers vendue a effectivement considérablement diminué depuis août en raison de la diminution du nombre de chantiers sur cette fin d'année.

Contrôles réglementaires - rejets atmosphériques

Seuils réglementaires		2015		2016		
		four 1	four 2	four 1	four 2	
Vitesse gaz combustion	> 12	m/s	17,25	19,93	22,05	24,95
Poussières	< 30	mg/Nm3	1,32	2,21	2,15	2,16
Acide chlorhydrique HCl	< 60	mg/Nm3	5,22	6,21	5,34	5,96
Composés organiques COT	< 20	mg/Nm3	0,13	0,56	0,31	0,47
Hg	< 0,05	mg/Nm3	0,0109	0,0028	0,01054	0,0325
Cd + Tl	< 0,05	mg/Nm3	0,0227	0,00053	0,00077	0,0292
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	< 0,5	mg/Nm3	0,04335	0,1611	0,0589	0,5335
Acide fluorhydrique HF	< 4	mg/Nm3	0,0227	0,0324	0,02135	0,0885
Anhydride sulfureux SO2	< 200	mg/Nm3	4,46	5,35	8,07	6,16
Monoxyde de carbone CO	< 100	mg/Nm3	3,22	2,53	3,57	3,23
Oxydes d'azote NOx	< 400	mg/Nm3	135,61	139,49	124	135,35
Dioxines et furanes	0,1	ng/Nm3	0,0015	0,0023	0,005	0,01

Un dépassement a été constaté sur la somme des métaux de la ligne 2. Ce dépassement est dû à un fonctionnement instable de la ligne 2 pendant les mesures effectuées lors du 2nd semestre. Une contre mesure a été effectuée. Ce dépassement n'a pas été confirmé et aucune anomalie sur les mesures n'a été observée.

Aucun autre dépassement n'a été constaté et les valeurs sont largement en-dessous des seuils imposés par la réglementation.

Pour la 4^{ème} année consécutive, les quantités de rejets d'oxyde d'azote (NOx) sont en baisse, paramètre qui fait actuellement l'objet d'une surveillance particulière car les seuils pourraient prochainement être abaissés à 80 mg/Nm³ en fonction des évolutions des textes réglementaires.

4. COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS, ANCIENNEMENT C.L.I.S) 2016 : ANALYSE DE L'EXPLOITATION DE 2015

Cette commission s'est déroulée le 12 décembre 2016.

L'exploitant y a présenté son activité 2015 ainsi que les résultats des différents contrôles réglementaires et d'auto-surveillance ainsi que le Plan de Surveillance dans l'environnement :

- Aucune évolution significative des paramètres pouvant mettre en évidence un impact sur les eaux souterraines.
- D'après les contrôles d'auto-surveillance, 9h30 de dépassement sur la ligne 1 et 13h00 sur la ligne 2 ont été enregistrées en 2015, sans toutefois franchir le seuil de tolérance (60 heures/an). Le temps de dépassement a diminué pour la ligne 1 et reste stable pour la ligne 2.

- La campagne 2015 du Plan de Surveillance dans l'environnement effectuée par Lig'air a été réalisée entre septembre et octobre. Il en résulte que :
 - Sur les dioxines et furanes, les niveaux enregistrés au cours de la campagne 2015 sont comparables à 2014 et font partie des niveaux les plus faibles enregistrés depuis le début des mesures en 2005.
 - Concernant la présence de métaux lourds dans les rejets atmosphériques, les concentrations observées au cours de cette campagne 2015 sont comparables à celles de 2014 : le manganèse diminue par rapport aux années précédentes ; le plomb a tendance à baisser sur un des sites ; le zinc, métal prédominant, est en forte baisse après avoir augmenté l'année précédente sur un des sites et reste stable sur l'autre site.

II | LE CENTRE DE TRI

Depuis la mise en service du nouveau centre de tri, l'ensemble des flux de multimatériaux, emballages et papiers-journaux-revues-magazines peuvent être triés à l'UTOM.

Seul le tri/conditionnement des cartons bruns est confié à la société COVED située à Saran pour la partie cartons des déchetteries et des services municipaux et à la société Sita située à Chevilly pour les cartons collectés en centre-ville.

La capacité du centre de tri à Saran était initialement prévue à 18 700 tonnes en 2 postes. Suite aux modifications du gisement entrant (diminution de la quantité de papiers et augmentation

de la proportion d'emballages sur la quantité globale entrante), la **capacité du centre de tri est passée à 13 354 t/an en 2 postes.**

1. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS SURVENUS EN 2016

Le centre de tri a également subi les inondations. Il a été fermé du 31 mai au 12 juin. Les recyclables collectés pendant cette période ont été stockés avant d'être rapatriés sur le centre de tri afin d'y être triés. Seule une partie des emballages du SICTOM de Châteauneuf ont été triés sur le centre de tri de Bourges (67 tonnes).

2. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉES

Évolution des tonnages

Collectivités	Flux	Année		2016	2016 Proportion	Évolution 2015-2016
		2014	2015			
AggLO	Multimatériaux	13 312 t	13 513 t	12 870 t	80,6%	-4,8%
	Papiers	88 t	0 t	0 t	0,0%	
	Total AggLO	13 400 t	13 513 t	12 870 t	80,6%	-4,8%
SMIRTOM Beaugency	Emballages	1 081 t	1 099 t	1 149 t	7,2%	4,5%
Autres apports	Multimatériaux Carene (Nantes Métropole)	0 t	217 t	259 t	1,6%	19,4%
	Emballages SICTOM de Châteauneuf	1 614 t	1 645 t	1 697 t	10,6%	3,2%
	Emballages Cofiroute	8 t	0 t	0 t	0,0%	
Total des réceptions		16 103 t	16 474 t	15 975 t	100,0%	-3,0%

Le tonnage indiqué dans le tableau ci-dessus indique les quantités qui ont été réceptionnées sur le centre de tri. Or, suite aux inondations, une partie du stock de produits non triés a dû être évacuée en enfouissement car rendue impropre au tri.

Le tonnage traité est de **15 683 tonnes**, soit une perte de matériaux de 292 tonnes (matières sèches, soit environ 390 tonnes de matières mouillées).

Les multimatériaux collectés sur l'AggLO ont diminué de 4,8 % entre 2015 et 2016 : baisse de 5,35 % du porte-à-porte et de l'apport volontaire alors que les multimatériaux en provenance des déchetteries augmentent de 7,94 %.

Le ratio à l'habitant des performances de collecte sélective des déchets recyclables est donc en diminution passant de 48,85 Kg/hab/an en 2015 à **46,04 Kg/hab/an en 2016.**

Évolution de la quantité de cartons depuis 2014

Flux	Année	2014	2015	2016		Évolution 2015-2016
				Quantité	kg/hab	
Déchetteries		1 471 t	1 446 t	1 401 t	5,01	-3,09%
Commerçants du centre-ville d'Orléans		376 t	401 t	326 t	1,16	-18,79%
Services municipaux		79 t	69 t	60 t	0,21	-13,30%
Total cartons		1 926 t	1 916 t	1 787 t	6,39	-6,74%

La quantité de cartons collectés en 2016 a baissé de façon importante (-6,74 %), notamment les cartons collectés en centre-ville (-18,79 %).

3. LES QUANTITÉS DE MATÉRIAUX TRIÉS

Évolution de la production de matériaux issus des collectes sélectives de l'Agglo

Année	2015	2016	Évolution 2015-2016	Performances nationales Kg/hab
Population considérée	276 632	279 549		
Matériaux	Quantités	Quantités		
Cartons	1 866 t (6,7 Kg/hab)	1 964 t (7 Kg/hab)	5,3%	12,7
Cartonnettes	1 707 t (6,2 Kg/hab)	1 685 t (6,0 Kg/hab)	-1,3%	
Briques alimentaires	197 t (0,7 Kg/hab)	182 t (0,7 Kg/hab)	-7,9%	16,2
Flaconnages plastiques	1 251 t (4,5 Kg/hab)	1 184 t (4,2 Kg/hab)	-5,4%	
Acier (métaux ferreux)	408 t (1,5 Kg/hab)	430 t (1,5 Kg/hab)	5,6%	4,5
Aluminium (métaux non ferreux)	38 t (0,1 Kg/hab)	35 t (0,1 Kg/hab)	10,3%	0,9
Papiers/Journaux/Magazines	5 773 t (20,9 Kg/hab)	5 454 t (19,5 Kg/hab)	-5,5%	22
Gros de magasin	1 280 t (4,6 Kg/hab)	1 384 t (4,9 Kg/hab)	8,1%	
<i>sous-total</i>	<i>12 513 t (45,2 Kg/hab)</i>	<i>12 317 t (44,1 Kg/hab)</i>	<i>-1,6%</i>	<i>56,3</i>
Verre	6 483 t (23,4 Kg/hab)	6 514 t (23,3 Kg/hab)	0,5%	37,6
Total	18 996 t (68,7 Kg/hab)	18 831 t (67,4 Kg/hab)	-0,9%	93,9

REMARQUE : le tonnage de verre indiqué ici est le tonnage collecté par le repreneur : il comprend des stocks en plus des tonnages collectés en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchetteries.

Le taux de valorisation global du centre de tri aurait dû être de 96,83 % (95,2 % en 2015). Suite aux inondations, des tonnes de matériaux triés ont dû être envoyées en enfouissement car rendues impropres aux expéditions chez les repreneurs (environ 110 tonnes). Cela ramène à un **taux de valorisation réel de 95,06 %**. (Taux de valorisation = [Production des matériaux / (quantités triées - quantités de refus habitant)]).

Comme en 2015, les Papiers/journaux/magazines sont en forte diminution toujours en raison de leur présence de moins en moins importante dans la composition du gisement.

Les gros de magasin sont en forte augmentation que ce soit pour les expéditions mais aussi au niveau de la production (+8,1 %) en raison des modifications faites en 2015 sur le process du centre de tri.

Cette progression se fait peut-être au détriment des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (production en baisse de 1,3 %) alors que leur présence dans la composition entrante du centre de tri augmente. Les flaconnages plastiques connaissent également une diminution importante. L'Agglo est, sur la plupart des matériaux, en dessous des performances nationales.



Les autres sites de traitement

Depuis 2010, un groupement de commandes est en vigueur avec les communes de l'Agglo, ce qui a permis d'une part, de mettre en œuvre les nouvelles modalités de prise en charge financière du traitement des déchets municipaux par l'Agglo, et d'autre part, de mieux répondre aux besoins des communes avec la mise en place depuis 2011 de nouvelles filières (valorisation des métaux, destruction d'archives municipales, valorisation des papiers de bureau, valorisation des rognures d'imprimerie et location - évacuation de caissons). La filière de traitement des déchets non valorisés n'est ainsi plus prise en charge financièrement par l'Agglo tandis que les filières de traitement des végétaux, des déchets bois et des déchets inertes ont continué à l'être. Celle des balayures est enfin prise en charge partiellement par l'Agglo.

En 2014, un nouveau groupement de commandes a succédé au précédent. Le nouveau marché des déchets non valorisés des communes permet désormais l'incinération de 85 % de ces déchets après avoir été préalablement broyés (c'était l'inverse dans le cadre du premier groupement de commandes). En conséquence, à l'instar des déchets incinérables des communes, cette fraction incinérée des déchets non valorisés est prise en charge *de facto* par l'Agglo, ce qui minimise la part de déchets municipaux réellement prise en charge par les communes.

Le Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) sert de lieu de dépôt aux communes, principalement pour celles proches du site, mais aussi pour d'autres communes plus éloignées, qui y déposent des déchets qu'ils ne peuvent gérer autrement. Ces déchets sont pris en charge par des prestataires (associations, entreprises liées par des marchés et entreprises de transport dans le cadre d'une convention avec un éco-organisme).



Évolution des quantités de déchets municipaux entre 2015 et 2016

Déchets Municipaux	2015	2016	Évolution 15-16 (en %)	Exutoires
Végétaux	5 477 t	5 472 t	-0,09%	SETRAD - Plates-formes de compostage à Saint-Péravy-la-Colombe et Mézières-lez-Cléry
Souches	73 t	73 t	0,14%	SETRAD - Plate-forme de compostage à Mézières-lez-Cléry
Déchets bois	134 t	86 t	-35,95%	SOCCOIM - Chaingy
Déchets inertes	4 305 t	3 875 t	-9,96%	SETRAD - Mézières-lez-Cléry
Balayures	3 603 t	3 325 t	-7,60%	Collecti'sable - Saint Ay
Déchets non valorisés	720 t	888 t	23,39%	SOCCOIM - Chaingy
Incinérables	1 394 t	1 393 t	-9,23%	UTOM de l'Agglo - Saran
Cartons	69 t	60 t	-13,68%	UTOM de l'Agglo - Saran / SOCCOIM- Chaingy (janv.-fév.14) / COVED - Saran (depuis mars 14)
Total	15 553 t	15 139 t	-3,59%	

La forte hausse des déchets non valorisés est principalement due aux inondations de mai-juin 2016, l'usine d'incinération n'était pas en capacité de prendre en charge les déchets incinérables des communes pendant une longue période.

Après avoir augmenté de 55 % entre 2002 et 2004 (début de la prise en charge financière des filières de traitement par l'Agglo), la production de déchets municipaux avait diminué de plus de 26 % entre 2004 et 2012. Depuis, la tendance ne s'est pas inversée puisque **la production a baissé de près de 3,6 % entre 2015 et 2016.**

Évolution des quantités de déchets municipaux traités entre 2002 et 2016



La part représentée par chacune des 5 filières de traitement, dites traditionnelles, de déchets municipaux montre que l'enfouissement (déchet non valorisés) qui était la filière majoritaire en 2002 (35 %) est devenu minoritaire après 10 ans (5 % du total) malgré une légère augmentation en 2012, nous constatons une nouvelle baisse des tonnages sur 2016. **Le tri des déchets par les services municipaux a permis d'orienter les déchets vers les filières de valorisation qui leur sont dédiées.**

Depuis 2006, la part des **végétaux représente en moyenne 34 % des apports, les déchets inertes 28 % et les balayures 26 %**. La filière des déchets bois mise en place en 2006 reste une filière marginale (1 % des apports en moyenne), d'autant qu'elle est à présent concurrencée par la nouvelle filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) concernant les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Les communes doivent continuer à trier leurs déchets et à œuvrer pour leur prévention, ce qui sera bénéfique tant du point de vue environnemental qu'économique.



Quantités de déchets municipaux déposés en déchetteries

Déchets	Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015-2016
Végétaux		1,5 t	0,230 t	0,412 t	0,358 t	0,000 t	0,092 t	0,0%
Souches		0,0 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,0%
Déchets bois		2,3 t	1,454 t	2,420 t	1,004 t	1,368 t	1,154 t	-15,6%
Déchets inertes		0,7 t	0,000 t	2,617 t	0,951 t	2,181 t	0,000 t	-100,0%
Déchets non valorisés		18,9 t	22,568 t	33,148 t	10,995 t	8,207 t	10,405 t	26,8%
Déchets incinérables		1,2 t	1,997 t	1,511 t	3,827 t	2,095 t	3,437 t	64,1%
Cartons		1,4 t	2,791 t	3,870 t	4,644 t	3,295 t	2,435 t	-26,1%
Métaux		2,9 t	0,984 t	3,101 t	3,877 t	1,386 t	1,163 t	-16,1%
Multimatériaux			1,804 t	0,393 t	0,144 t	0,274 t	0,784 t	185,7%
Palettes en bois		0,100 t	0,160 t	0,140 t	0,000 t	0,060 t	0,000 t	-100,0%
Sous total déchets non dangereux (t)		28,9 t	31,988 t	47,611 t	25,800 t	18,867 t	19,470 t	3,2%
Déchets dangereux		1,644 t	1,265 t	2,251 t	0,734 t	0,787 t	1,153 t	46,5%
DEEE		21,450 t	3,300 t	3,400 t	8,755 t	5,599 t	8,148 t	45,5%
Sous total déchets dangereux (t)		23,1 t	4,6 t	5,7 t	9,5 t	6,4 t	9,3 t	45,6%
Total toutes filières (t)		52,0 t	36,6 t	53,3 t	35,3 t	25,3 t	28,8 t	13,9%

REMARQUE : les déchets non dangereux sont comptabilisés dans les déchetteries en m³ tandis que les DEEE et les palettes le sont à l'unité. Pour les déchets non dangereux, la densité de chaque catégorie de déchets a été déterminée à partir des quantités réellement traitées en 2016, du nombre de rotations effectuées pour évacuer ces quantités et du cubage des caissons utilisés. Ces densités ont permis de convertir les m³ en tonnes. Pour les DEEE, les quantités en tonnes ont été estimées par le convertisseur mis à disposition par l'éco-organisme agréé sur l'espace adhérents de son site internet tandis que le poids moyen d'une palette a

été utilisé pour déterminer les quantités en tonnes des palettes déposées.

Les déchetteries représentent des exutoires de proximité, notamment pour les communes dont les services sont restreints. Les communes qui ont utilisé le plus les déchetteries sont les suivantes : Bou, Chanteau, Combleux, La Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran et Semoy.

L'exploitation des déchetteries

Trois axes essentiels forgent les actions concernant les déchetteries :

- **réduire les déchets à la source et dans la gestion par le particulier,**
- **faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement pour accroître la valorisation matière**
- **drainer vers les déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.**

Depuis 2010, l'exploitation des déchetteries est certifiée ISO 14001 afin d'améliorer le fonctionnement des installations (mise en conformité) et les conditions d'accueil des usagers. En 2015, la certification des déchetteries a été renouvelée pour 3 ans.



Évolution des quantités collectées en déchetteries entre 2015 et 2016

Année	2015		2016		Évolution 2015-2016
	276 632		279 549		
Population de référence (hab ; INSEE)	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Déchets					
Végétaux	15 955 t	57,68	16 913 t	60,50	6,0%
Déchets inertes	16 598 t	60,00	16 113 t	57,64	-2,9%
Déchets non valorisés	9 097 t	32,89	10 248 t	36,66	12,6%
Déchets incinérables	4 383 t	15,85	4 498 t	16,09	2,6%
Déchets Bois	3 217 t	11,63	3 102 t	11,10	-3,6%
Métaux	1 996 t	7,22	2 353 t	8,42	17,9%
Souches	84 t	0,30	123 t	0,44	46,0%
Palettes en Bois	62 t	0,22	70 t	0,25	12,3%
Huiles végétales	7 t	0,02	8 t	0,03	20,9%
Plâtre	40 t	0,14	101 t	0,36	155,7%
Capsules Café	3 t	0,01	4 t	0,01	22,3%
Sous-total déchets non dangereux non REP*	51 443 t	185,96	53 532 t	191,49	4,1%
Cartons	1 446 t	5,23	1 528 t	5,47	5,7%
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	1 201 t	4,34	1 638 t	5,86	36,3%
Verre	585 t	2,11	651 t	2,33	11,3%
Déchets d'Éléments d'Ameublement	723 t	2,61	1 213 t	4,34	67,7%
Papiers					
Multimatériaux	603 t	2,18	651 t	2,33	8,0%
Sous-total papiers + multimatériaux	603 t	2,18	651 t	2,33	8,0%
Huiles minérales	68 t	0,24	65 t	0,23	-3,4%
Piles et accumulateurs	11 t	0,04	14 t	0,05	24,2%
Pneus	67 t	0,24	66 t	0,24	-1,0%
Cartouches d'encre	2 t	0,01	1 t	0,01	-14,8%
Sous-total filières REP*	4 704 t	17,01	5 827 t	20,84	23,9%
Déchets dangereux	255 t	0,92	313 t	1,12	22,5%
Batteries automobiles	23 t	0,08	37 t	0,13	61,8%
Amiante	40 t	0,14	60 t	0,21	51,8%
Sous-total déchets dangereux non REP*	318 t	1,15	410 t	1,47	29,0%
Total	56 465 t	204,12	59 769 t	213,80	5,9%

*REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

Suite aux inondations qui ont entraîné la fermeture forcée de l'UTOM fin mai, 24,340 tonnes d'incinérables en juin et 204,640 tonnes d'incinérables provenant des déchetteries en juillet ont été détournées puis traitées en enfouissement.

L'année 2016 connaît **une hausse de 5,9 % des tonnages (3 541 tonnes)** par rapport à l'année précédente. Cette année, les quantités ont presque égalé les tonnages de 2014.

Cette hausse est liée principalement aux inondations, qui ont touché l'Agglomération d'Orléans fin mai début juin. Le **flux végétaux a augmenté de 6 %** soit près de 1 000 tonnes de plus par rapport à 2015.

En 2016, aucune nouvelle filière n'a été mise en place. Un constat peut donc être dressé sur certaines filières.

- **La filière des déchets de plâtre** a été initiée en 2014 sur la déchetterie nord-est située à Saint-Jean-de-Braye afin de répondre à un besoin spécifique des professionnels. Mi-2015, cette filière a été étendue à la déchetterie nord située à Saran ce qui a eu pour conséquence une augmentation de plus de 150 % par rapport à l'année précédente. Cependant, cette dernière impose un certain nombre de contraintes qui sont peu compatibles avec l'activité des déchetteries : Le plâtre contient d'autres matières (ferrailles-cartons-inertes...).

De plus, l'expérience montre que les professionnels ne font pas le détour sur les déchetteries réceptionnant le plâtre lorsque le chantier n'est pas à proximité.

Fin septembre 2016, nous avons décidé de mettre fin à la filière, très contraignante en terme de gestion et relativement coûteuse pour la collectivité (exutoire trop éloigné).

- **Le tonnage des capsules de café est, quant à lui, en augmentation de plus 22 %** par rapport à l'an dernier.
- **La filière des déchets incinérables est en hausse** (115 tonnes). Suite aux travaux effectués sur la déchetterie nord à Saran, un caisson a été remis en place pour le flux incinérables fin décembre 2015. L'arrêt de la filière plâtre sur les déchetteries nord et nord-est a permis de positionner un second caisson incinérables augmentant la volumétrie de stockage (début octobre).

Suite aux inondations de fin mai début juin et pour permettre aux usagers de commencer à évacuer des déchets, les déchetteries de Chécy, Saint-Cyr-en-Val et Saran ont été ouvertes sur 2 dimanches après-midi de 13h à 18h, les 5 et 12 juin (Chécy).



I | LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Pour rappel, le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

1. LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

La filière a été mise en place sur la déchetterie ouest à Ingré depuis juillet 2014, sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val depuis septembre 2014 et plus récemment depuis le 1^{er} septembre 2016 sur la déchetterie nord à Saran.

La mise en place de la filière REP des DEA permet de prélever les éléments d'ameublement (exemple : canapés, sommiers, matelas, chaises, armoires, etc.) qui étaient auparavant déposés dans les filières bois, métaux et non valorisés.

Le principe de cette filière basé sur l'objet et non plus sur le matériau (comme le sont les autres filières) a facilité l'adhésion des usagers et explique le succès rencontré par cette nouvelle filière (-11 % des tonnages lors de la 1^{ère} année de mise en œuvre). Cependant nous constatons une hausse de 21 % pour les tonnages en 2016 sur les 3 filières bois, métaux et non valorisés qui ne reçoivent plus les DEA, ce qui s'explique par les apports post crue.

Cette filière sera progressivement étendue à l'ensemble des déchetteries dès l'accord de l'éco-organisme Eco-mobilier.

2. LA FILIÈRE DES DÉCHETS DANGEREUX (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES ; DDS)

Cette filière a été mise en place depuis janvier 2014 sur l'ensemble des installations. Les consignes de tri de la filière REP restent toujours aussi complexes pour les agents de déchetteries. En 2015, à 2 reprises, la déchetterie nord a été placée en interdit de collecte par l'éco-organisme EcoDDS car il y avait eu plus de 2 erreurs de tri dans un intervalle de 60 jours. Depuis mi-2015, l'exploitant des déchetteries fait appel à un formateur spécialisé sur le tri des DDS à chaque non-conformité afin que les agents puissent à terme ne plus faire d'erreur. En 2016, la collecte sur la filière n'a pas été arrêtée sur nos déchetteries. Des actions visant à limiter le nombre d'erreur ont été déployées : nouvelle disposition des contenants sur la déchetterie ouest à Ingré ; formation des agents de déchetterie dispensée par la société Martin Environnement titulaire du marché de collecte et de traitement des DDS et avec un agent formateur interne de l'exploitant.

41 % des DDS restent financièrement à la charge de l'Agglo.

3. LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ

Réservée aux particuliers, elle est mise en place depuis septembre 2010 sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val. Cette filière reste fortement utilisée, avec **une augmentation de plus de 50 % en 2016.**

Il était prévu avec l'extension de la déchetterie nord, la dépose de l'amiante. Cependant, au vu des exigences de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour accueillir ce type de déchets, l'Agglo n'a pas souhaité pour l'instant étendre cette filière sur la déchetterie nord.

4. LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Organisée depuis 2006, la filière REP n'atteint pas l'objectif de 10 kg/hab/an fixé par l'État aux éco-organismes agréés, cette filière passe de 4.3 kg/hab/an à **5.9 kg/hab/an pour 2016**. Cela est dû notamment aux apports liés aux inondations. Certaines déchetteries restent sous l'emprise de récupérateurs qui agissent au grand jour en menaçant les agents de déchetteries et en fouillant directement dans le coffre des véhicules des usagers. Un partenariat avec les référents sûreté du département a permis de démanteler l'un des réseaux actifs sans toutefois enrayer le phénomène.

Des plaintes sont déposées par l'Agglo et sont en cours d'instruction. Un système de protection sera installé en 2017 sur la déchetterie ouest qui connaît le plus fort taux de vols, de dégradations et de menaces envers les agents. L'Agglo et l'exploitant des déchetteries ont engagé une société de gardiennage. Un agent de sécurité circule sur le site pendant les heures d'ouverture pour protéger usagers et agents présents sur les déchetteries.

Données d'exploitation des déchetteries depuis 2000

	Nombre d'entrées	Tonnes de déchets	kg/entrée	Évacuation caisson
2000	704 900	51 253 t	72,7	9604
2001	674 688	50 730 t	75,2	10097
2002	690 065	53 478 t	77,5	11089
2003	670 035	53 980 t	80,6	10762
2004	745 280	54 886 t	73,6	7937
2005	737 048	51 938 t	70,5	7325
2006	712 002	48 049 t	67,5	9331
2007	737 352	51 048 t	69,2	8728
2008	744 503	52 408 t	70,4	8577
2009	773 734	52 694 t	68,1	8418
2010	752 646	53 424 t	71,0	7870
2011	803 385	57 650 t	71,8	9024
2012	741 712	56 622 t	76,3	8682
2013	729 933	58 005 t	79,5	8685
2014	768 808	60 063 t	78,1	8934
2015	725 831	56 465 t	77,8	8857
2016	752 646	59 769 t	79,4	9391

Cette année, **la fréquentation des déchetteries a augmenté de 4 %** par rapport à 2015.

Le nombre de rotations a également augmenté en lien avec la hausse des tonnages. En 2015, les déchetteries nord, ouest et sud-est situées respectivement à Saran, Ingré et Saint-Cyr-en-Val, représentaient à elles seules, 61 % des quantités collectées.

Cette année, ce sont les déchetteries ouest, sud-est et nord qui représentent 58% des tonnages collectés suivies des déchetteries nord-est et nord (suite à sa réouverture).

II | L'ACTUALITÉ DES DÉCHETTERIES EN 2016

Dans le cadre de la mise en conformité des déchetteries, des travaux ont été réalisés sur les déchetteries.

- Dalles mises en place pour accueillir les locaux de la filière du réemploi sur les déchetteries nord-est/ouest et sud-est ; un local de réemploi est déjà implanté sur la déchetterie nord. Ce local a pour objectif de permettre un tri à la source des objets récupérables, afin de l'orienter vers les acteurs locaux du réemploi.
- Rehausse des quais gravats sur les déchetteries sud-est et nord-est.
- Remplacement des anciens postes d'accueil des professionnels par des guérites sur les déchetteries sud, sud-est et nord-est.
- Remplacement de la signalétique sur les déchetteries et mise en place d'étriers de protection (panneaux flux/plan du site et informations usagers).



Dans le cadre de la certification des déchetteries, l'Agglo a confié en 2012 au groupement de maîtrise d'œuvre le réaménagement de la déchetterie nord située à Saran. La réception des travaux

a eu lieu en fin d'année 2015. Ces travaux ont permis de créer une voie d'entrée distincte de la voie d'entrée/sortie existante, de doubler le nombre de quais, d'améliorer l'accueil et la sécurité des usagers, le tri des déchets et de développer à terme le réemploi des objets apportés par les usagers. Un mur anti-bruit a été édifié afin de limiter les nuisances envers les riverains les plus proches. Une étude sur le bruit a été réalisée en juillet 2015 et a révélé l'efficacité de cet ouvrage.

En ce qui concerne les autres flux (Palettes/DDS/Pneus et Huiles), 757 kg ont été collectés en 2016 contre 618 kg en 2015.



III | LA GESTION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHETTERIES

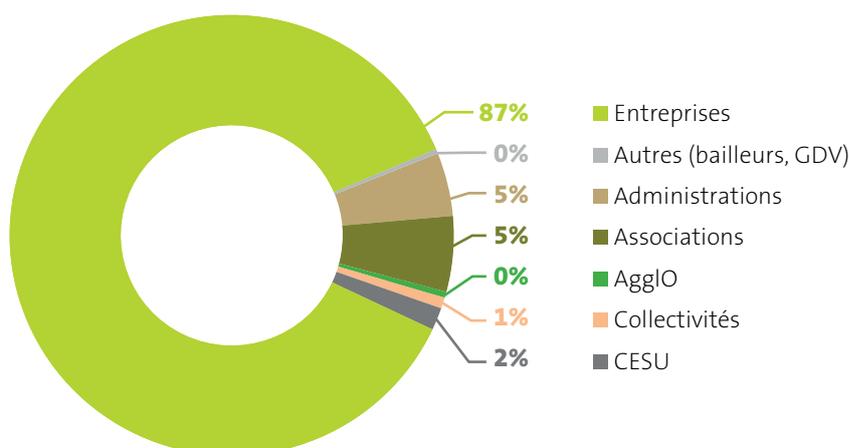
Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout professionnel doit obtenir une carte auprès de la collectivité pour pouvoir accéder aux déchetteries. Ce système permet une meilleure traçabilité des déchets déposés et une facturation des apports faits par les professionnels.

Évolution annuelle du nombre de contrats

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015-2016
1101	1320	1532	1701	1832	1905	2042	2226	2288	2391	2480	3,72%

Le nombre de contrats indiqué dans le bilan des professionnels en déchetteries pour 2014 prend en compte également les contrats clôturés. Depuis 2006, **le nombre de professionnels contractualisés a augmenté de 125 %**. Ces professionnels sont essentiellement basés sur le territoire de l'Agglo (78,8 %) et 12,5 % sont basés en dehors du Loiret.

Typologie des professionnels contractualisés¹



Quantités apportées en déchetteries par type de professionnels

Année	2015				2016				Évolution 2015-2016
	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	
Administrations	238,4 t	4,5%	98,7%	1,3%	212,8 t	4,0%	99,2%	0,8%	-10,7%
Associations	1 387,7 t	25,9%	99,9%	0,1%	1 016,0 t	19,0%	99,8%	0,2%	-26,8%
Cesu	194,1 t	3,6%	100,0%	0,0%	156,0 t	2,9%	100,0%	0,0%	-19,6%
Collectivités	18,5 t	0,3%	95,4%	4,6%	14,4 t	0,3%	91,1%	8,9%	-21,9%
Entreprises	3 406,9 t	63,7%	99,9%	0,1%	2 888,4 t	54,0%	99,9%	0,1%	-15,2%
Agglo	42,2 t	0,8%	100,0%	0,0%	28,4 t	0,5%	99,9%	0,1%	-32,7%
Autres (GDV, Bailleurs...)	61,3 t	1,1%	100,0%	0,0%	43,7 t	0,8%	100,0%	0,0%	-28,7%
TOTAL	5 349,0 t	100,0%	99,8%	0,2%	4 359,7 t	100,0%	99,8%	0,2%	-18,5%

On observe une hausse globale des tonnages sur les déchetteries sur 2016 par rapport à 2015.

La progression de la quantité globale des déchets déposés en déchetteries n'est pas corrélée à l'évolution des quantités de déchets déposés par les professionnels. Ces derniers ont apporté près de 19 % de moins de déchets par rapport à 2015. **La part représentée par les déchets des professionnels dans les déchetteries a baissé de 2,06 %** (7,42 %) par rapport à celle de 2015 (9,47 %).

¹ GDV = Gens du voyage

Agglo = Tous les services de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire utilisant les déchetteries

Collectivités = Tous les services des communes-membres de l'Agglo utilisant les déchetteries.

IV | LES FILIÈRES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS

Depuis le 28 septembre 2010, le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val. Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de l'Agglo. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.

Pour les déchets d'amiante lié, il s'agit ci-après des quantités déposées par les usagers et non des quantités évacuées par le

prestataire de traitement. Un certain nombre de comptes ont été clôturés ou bloqués à la suite du départ de certaines familles de l'Agglo et de l'impossibilité de La Poste à distribuer les courriers d'information à certaines familles. Pour ces dernières, il a été supposé qu'elles n'habitaient plus à l'adresse déclarée lors du retrait de la carte d'accès. Deux journées de distribution de bois raméal fragmenté (paillage) ont été organisées en avril 2016 sur le site de la société Setrad situé à Mézières-lez-Cléry, à l'attention des particuliers possesseurs de cartes d'accès. Le volume maximal autorisé était de 500 litres, soit 0,50 m³.

Évolution des filières réservées aux particuliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015/2016
Nombre de cartes distribuées	565	990	626	694	714	861	1004	16,6%
Compost retiré en m ³	257,1	917,7	822,3	994,9	1 095,3	1 105,1	861,1	-22,1%
Amiante lié déposé en Tonne	5,9	35,5	30,1	25,6	36,6	36,7	27,4	-25,3%
Nombre de retraits de Paillage		335	402	523	524	578	646	11,8%
Paillage retiré en m ³		84	201	261	262	289	323	11,8%

Les indicateurs techniques de traitement complémentaire

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

Les déchets retenus sont les REFIOM issus de l'incinération et les encombrants collectés en porte-à-porte, issus des déchetteries et des services techniques municipaux.

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
REFIOM issus d'incinération	3 397	3 175	3 246	3 264	3 166	3 262	2 394
Encombrants collectés en PAP traités par enfouissement	1 127	978	1 338	1 033	242	246	1 284
Tonnages des déchetteries traités par enfouissement	477	485	493	492			
Tonnages des services techniques municipaux traités par enfouissement	837	562	515	653	653	612	888
Quantité en tonnes de la collectivité	5 838	5 200	5 592	5 442	4 061	4 120	4 566
Quantité en tonnes (base 100 en 2010)	100	89	96	93	70	71	78
Cause inondations, DMR traités en enfouissement							5 630

Les REFIOM issus de l'incinération sont moindres en raison des tonnages plus faibles en incinération, en lien avec les inondations.

La quantité de REFIOM produite et enfouie connaît peu d'évolution chaque année. Ce sont les déchets ultimes par excellence, ils ne peuvent être traités autrement.

Sur les autres flux, l'Agglo cherche, au gré du renouvellement de ses marchés à limiter le recours à l'enfouissement et favoriser la valorisation matière et énergétique même si le coût financier est supérieur.

Depuis 2014, les encombrants collectés en porte-à-porte sont traités via le marché d'exploitation des déchetteries, ils font donc partie de la part des tonnages des déchetteries. L'ancien marché prévoyait un seuil maximal de Déchets À Valoriser de 500 tonnes, le marché en cours impose un plafond plus strict à 400 tonnes.

Le marché de traitement des déchets non valorisés des services techniques impose au titulaire un objectif de 85 % de valorisation, les 15 % restants sont donc enfouis.

L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER

6



150 
agents

116 
jours de formation

8.73% 
taux de la TEOM depuis 2005

Les modalités d'exploitation

I | L'ORGANISATION AU SEIN DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

1. L'EFFECTIF

	2014	2015	2016
Nb agents	164	155	150

La Gestion des Déchets est dirigée par Thibaut Pain et comporte :

- Un Service Exploitation
- Un pôle Qualité-Relations Usagers
- Un Service Ingénierie
- Un pôle Logistique/Maintenances

En 2016, la Direction comptait **150 agents permanents** dont :

- 135 titulaires,
- 2 stagiaires,
- 13 contractuels.

Ainsi qu'un contrat d'avenir et un contrat d'apprentissage en alternance.

Parmi les permanents, les catégories sont diversement représentées avec 139 agents de catégorie C, 6 agents de catégorie B et 5 agents de catégorie A.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des collectes, la direction Gestion des déchets a fait appel à 15 personnes en renfort (accueil, communication, distribution des bacs).

2. FORMATION

Pour l'année 2016, le plan de formation se base sur 3 axes :

- **Investir sur le capital managérial** en proposant une école du management avec en sous-axes :
 - Professionnaliser, co-construire et innover les pratiques managériales en ouvrant une école du management.
 - Le déploiement de l'école du management sous une forme expérimentale à 3 niveaux.

- Anticiper, accompagner et réussir les évolutions et transformations professionnelles avec en sous-axes :

- Adapter les compétences aux évolutions et enjeux institutionnels et organisationnels.

- Adapter les compétences aux postes, en professionnalisant les pratiques et en anticipant les évolutions des postes et des métiers.

- Accompagner les évolutions professionnelles, du projet à la mise en œuvre.

- Promouvoir l'innovation en s'ouvrant aux nouvelles pratiques et au numérique.

- Favoriser la santé et la qualité de vie au travail avec en sous-axes :

- Garantir à tous les conditions de sécurité nécessaires à l'exercice professionnel.

- Favoriser le bien-être au travail, vecteur d'efficacité.

- Favoriser le maintien dans l'emploi.

Pour la direction, les axes de formation ont porté sur :

- Pour la filière technique, sur les formations métiers.
- Pour l'ensemble des agents les outils bureautiques (logiciels métiers) et l'initiation et l'actualisation des compétences SST.

	Nombre de jours de formation
A	7
B	6
C	103
Total général	116



II | LES MARCHÉS PUBLICS

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
COLLECTE		
Collecte des DMR et collectes sélectives en porte-à-porte	SITA	22/05/2016
Collecte des DMR et collectes sélectives en porte-à-porte	SITA	01/06/2022
Collecte des encombrants et traitement	VEOLIA	31/12/2016
Collecte des cartons des professionnels	SITA	22/05/2016
Collecte des cartons des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte du verre des professionnels	SITA	22/05/2016
Collecte du verre des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	31/12/2016
Collecte des textiles en apport volontaire	SITA NEGOCE	26/08/2016
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	31/12/2016
Gestion des pneumatiques	EUROMASTER	31/12/2016
Fourniture embrayages, freins, filtres	LAPAUZE PAUL	31/12/2016
Acquisition de bennes et pièces associées	PLS ORLEANAIS	18/07/2016
Acquisition de bennes et pièces associées	SEMAT	19/07/2016
Fourniture châssis 12T et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	03/07/2017
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	05/01/2017
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	06/09/2017
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	06/09/2017
TRAITEMENT		
Incinération	ORVADE	05/11/2019
Tri	ORVADE avec sous-traitant SOCCOIM	05/11/2019
Transfert et tri des cartons vers UTOM	COVED avec sous-traitant ORVADE	31/12/2016
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois, OE, non valorisés, inertes, balayures, enlèvement des caissons DMR et traitement des déchets verts)	6 lots : 2 SETRAD, 3 VEOLIA et 1 COLLECTI'SABLE	31/12/2016
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	02/10/2017
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2018
Traitement et transport amiante issus des déchetteries et du Centre de transfert	BS ENVIRONNEMENT	30/11/2016
DSP Mâchefers	SETRAD	31/10/2019
Stockage du verre	SOCCOIM	30/06/2018
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Lavage des PAV	ANCO	30/06/2017
Mise en œuvre d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire	SIGRENEA	07/09/2017
Fourniture et maintenance de colonnes enterrées	TERCOL	30/06/2016
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	PLASTIC OMNIUM	02/07/2018
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2016
Fourniture de sacs pour la collecte des DMR	POWERPACK	11/05/2017
Acquisition colonnes enterrées	ASTECH	01/10/2018
Acquisition colonnes aériennes	COMPOECO	25/10/2018
Acquisition composteurs	QUADRIA	31/12/2016
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SOA	31/12/2016

III | LES PRINCIPALES RÉMUNÉRATIONS

PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL VERSÉ (€ TTC)								Evolution 2016/2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
ORVADE	9 406 857	9 136 013	9 082 274	10 133 295	10 227 736	10 683 537	11 366 452	10 722 854	-5,7%
SOCCOIM	5 453 451	4 455 791	4 861 612	3 933 140	3 483 575	3 727 814	3 497 932	3 660 044	4,6%
COVED	2 312 489	2 444 929	486 116	12 374		76 803	91 616	74 168	-19,0%
SITA Centre Ouest	277 990	740 264	3 110 470	3 320 721	3 195 012	3 439 204	3 310 033	2 990 456	-9,7%
SETRAD	371 899	1 354 706	1 052 750	1 074 564	1 112 295	1 107 979	1 022 996	1 029 276	0,6%
SITA NEGOCE						18 086	23 343		
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT					44 300	142 126	181 643	199 615	9,9%
COLLECTI 'SABLE		292 722		142 991	141 227	122 028	18 500	44 964	143,0%
ETS MARTIN	178 945	197 895	215 189	231 651	191 667	34 475	91 655	148 231	61,7%
BS ENVIRONNEMENT					3 283	5 792	5 040	6 123	21,5%
TERCOL		27 973		223 898	232 739	299 053	29 396		
PLASTIC OMNIUM	323 341	547 193	684 253	88 197	102 776	164 412	125 684	1 175 014	834,9%
CONTENUR	247 377	1 475 810	205 587	236 811	248 565	246 268	126 558		
CITEC	14 900	40 604	2 777	15 236	36 323	14 430	5 412	11 394	110,5%
ASTECH					127 778	150 920	102 536	147 026	43,4%
SODIMAVI					202 345	3 790	247 037	469 386	90,0%
LOIRET TRUCKS	73 195	785 323	345 080	61 073	213 271	45 017	57 831	127 258	120,1%
SEMAT	4 073	663 939	186 739	188 368	22 997	38 223	48 888	38 322	-21,6%
LAPAUZE	13 555	11 517	48 100	33 412	12 706	9 066	43 120	39 561	-8,3%
EUROVOIRIE	41 744	4 277	357		244 440	2 366	182 856	369 807	102,2%
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	64 865	79 420	93 127	116 569	81 553	66 143	73 608	78 107	6,1%
TOTAL	18 784 680	22 258 376	20 374 431	19 812 300	19 924 588	20 397 532	20 652 134	21 331 603	3,3%

1. RÉMUNÉRATIONS 2016

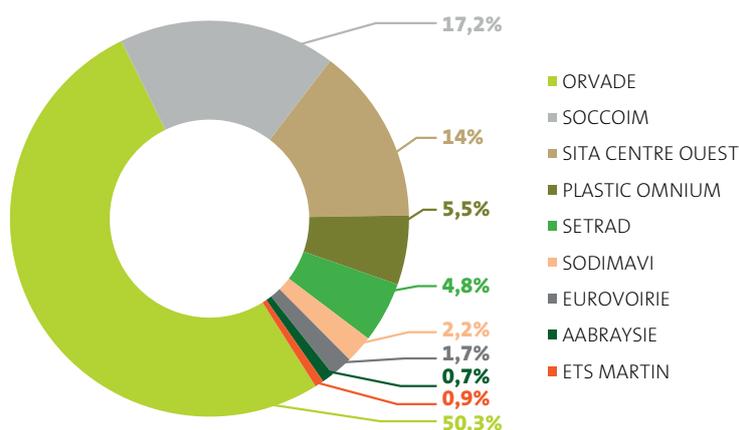
Les principales rémunérations versées aux prestataires ont augmenté (+3,3 %) entre 2015 et 2016 alors même que le périmètre des prestations de collecte et de traitement est resté stable (fin du marché de gestion des textiles en août 2016) et que les indices de révision des prix évoluent peu voire diminuent.

Cette augmentation est liée aux projets d'investissement et en premier lieu à la nouvelle organisation des collectes (acquisition de bacs de capacité supérieure) intervenue en mai 2016 et l'acquisition de véhicules et de colonnes d'apport volontaire.

Les dépenses liées aux marchés de collecte et traitement connaissent une légère baisse (-3,7 %).

Concernant les prestations :

- - 5,7 % pour ORVADE : forte baisse des dépenses d'incinération en lien avec la forte baisse des tonnages incinérés, des indices de révision à la baisse et la mise en œuvre de l'avenant N° 25 sur les REFIOM.
- +4,7 % pour SOCCOIM : augmentation des dépenses de collecte des encombrants en porte-à-porte et des dépenses de traitement des déchets liées aux inondations avec 0,09 M€.
- -9,7 % pour SITA : baisse des dépenses de collecte en PAP en lien avec la baisse des indices de révision et la révision du périmètre de collecte avec le nouveau marché en mai 2016.
- +61,7 % pour MARTIN ENVIRONNEMENT : après une hausse de 159 % entre 2014 et 2015 et un retour à la situation de 2013 : l'organisme reprenneur ECO DDS, devenu plus exigeant avec le traitement des déchets dangereux, ne récupère plus.



Les dépenses et leur financement

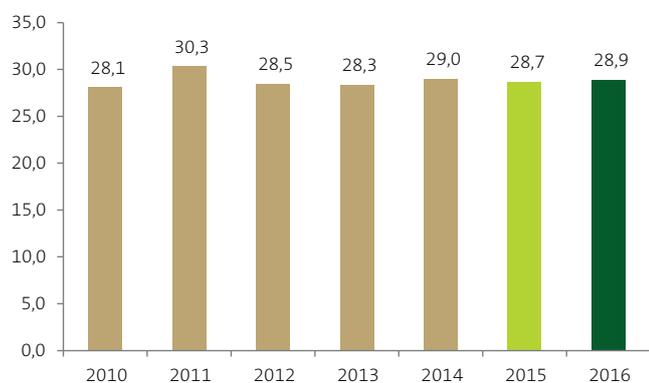
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2016 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

I | LES DÉPENSES

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section de fonctionnement et une section d'investissement.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2010

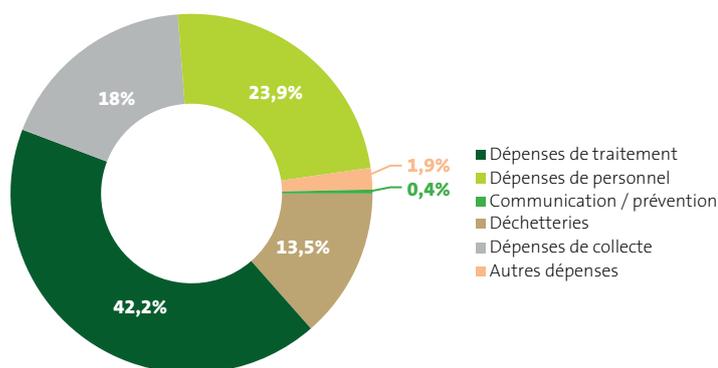


En 2016, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 28,9 M€ (y compris les charges de personnel), soit **une augmentation d'à peine 1 %** par rapport à 2015 (28,7 M€). Le cadre budgétaire avait prévu 5,5 % de baisse hors charges de personnel.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 12,2 M€ (12,0 M€ en 2015).
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,9 M€ (6,8 M€ en 2015).
- Dépenses de collecte pour un montant de 5,2 M€ (5,7 M€ en 2015).
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 3,9 M€ (3,9 M€ en 2015).
- Dépenses autres pour un montant de 0,6 M€ (0,2 M€ en 2015) : il s'agit des régularisations de rattachements.
- Dépenses de communication / prévention pour 0,1 M€ (0,09 M€ en 2015).

Répartition des dépenses de fonctionnement



LES DÉPENSES DE COLLECTE

Les dépenses de collecte baissent de 8,5 % par rapport à 2015 (-0,486 M€).

Elles se composent des dépenses liées aux paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 3,8 M€ et au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,4 M€ (hors dépenses de personne).

La baisse des dépenses en régie s'explique principalement par la baisse des dépenses de gestion quotidienne.

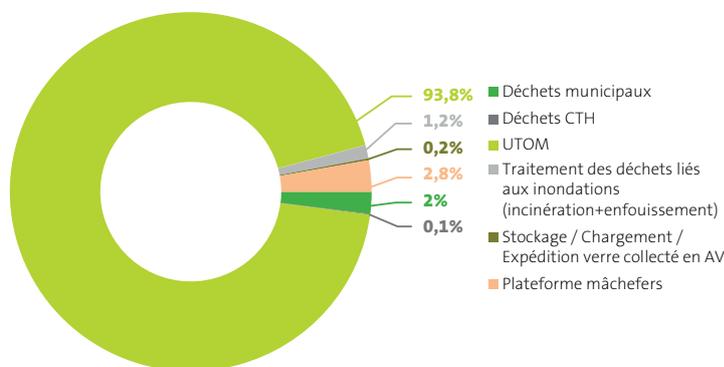
L'évolution à la baisse des dépenses en prestations est justifiée par la mise en œuvre en mai 2016 du nouveau marché de collecte en porte-à-porte (-0,413 M€), l'arrêt en août 2016 du marché de gestion des textiles usagés (-0,140 M€) et la révision à la baisse des périmètres (diminution des fréquences de collecte DMr et multi).

LES DÉPENSES LIÉES AUX DÉCHETTERIES

Les charges du marché d'exploitation augmentent légèrement de 1,5 % (+ 0,06 M€) en lien avec la hausse des tonnages (+6,3 %). La mise en œuvre de l'avenant prévoyant des réductions d'amplitude horaire vient limiter cette hausse.

LES DÉPENSES DE TRAITEMENT

Répartition des dépenses de traitement



Hausse globale de 1,9 % par rapport à 2015 (+ 0,233 M€), avec :

- La prise en compte des dépenses de traitement des déchets liés aux inondations (0,145 M€).
- La mise en œuvre du marché de stockage/chargement/expédition du verre collecté en apport volontaire à partir de mai 2016.
- Une augmentation de 0,02 M€ pour le traitement des déchets municipaux (balayures).

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel augmentent de 1,7 % par rapport à 2015. Les charges d'intérim d'insertion représentent toujours 3 % du budget personnel et baissent de 9 % par rapport à 2015. La nouvelle organisation des collectes a nécessité des moyens spécifiques complémentaires (accueil, communication, distribution des bacs).

LES AUTRES DÉPENSES

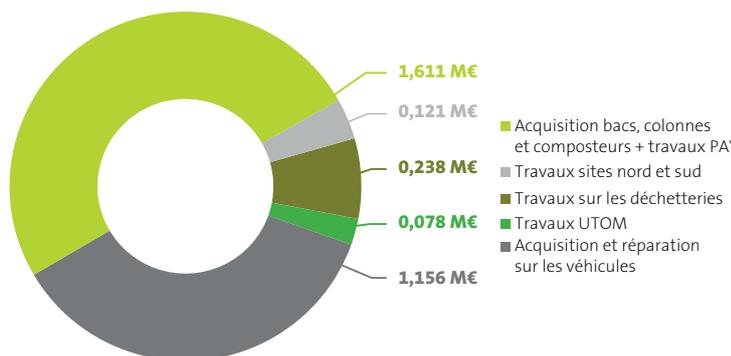
Les autres dépenses représentent 2 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement à des opérations comptables (0,370 M€ en 2016 et 0,058 M€ en 2015), aux dépenses de communication (0,3 % soit 0,1 M€) et aux recettes liées à la revente des déchets triés (reprises Eco-Emballages reversées au SMIRTOM de Beaugency pour 0,1 M€).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2016 s'élèvent à 3,2 M€ (hors reports d'un montant de 3,0 M€), réparties comme suit :

- Acquisition de bacs pour 1,2 M€.
- Acquisition et réparations sur les véhicules pour 1,2 M€.
- Acquisition des colonnes, composteurs et aménagement de PAV pour 0,4 M€.
- Travaux sur les déchetteries pour 0,2 M€.
- Travaux sur les sites sud et nord pour 0,1 M€.
- Travaux UTOM (pesée à l'entrée) pour 0,08 M€.

Répartition des principales dépenses d'investissement



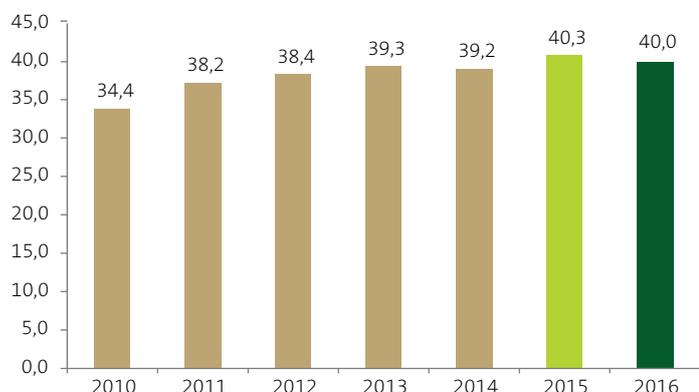
Les reports d'investissement s'élèvent à 3,0 M€ et se répartissent comme suit :

- Travaux sur les déchetteries pour 1,4 M€.
- Acquisition de bacs et colonnes pour 0,5 M€.
- Acquisition de véhicules de collecte pour 0,5 M€.
- Travaux liés à l'UTOM (principalement le dispositif de pesée d'entrée de site) pour 0,3 M€.
- Travaux d'aménagement des sites nord et sud pour 0,1 M€.

II. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

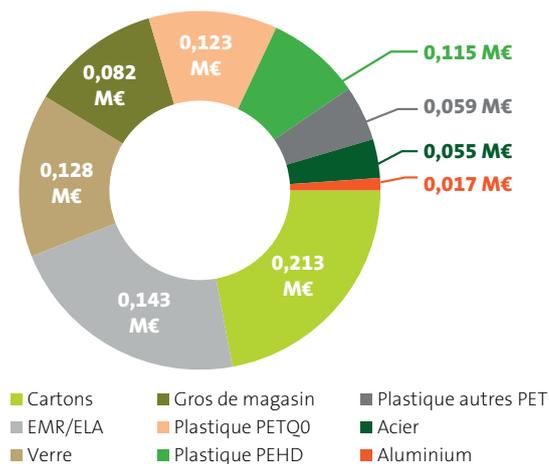
Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2010



En 2016, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 40,0 M€ et baissent légèrement (-0,7 %) par rapport à 2015 (40,3 M€).

Elles se composent de la manière suivante :

- **La TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour un montant de 30,4 M€ (29,7 M€ en 2015, soit +0,7 M€). L'augmentation s'explique par l'augmentation des bases fiscales et le dynamisme foncier de l'agglomération.
- **Les recettes liées au tri**, pour un montant de 5,2 M€ (idem en 2015), dont :
 - Le soutien à la tonne triée Eco-Emballages pour 2,5 M€.
 - La vente de matériaux pour 1,1 M€ avec :
 - La valorisation du papier pour 0,5 M€.
 - Les reprises textiles pour 0,3 M€ (- 0,1 M€ par rapport à 2015 car marché terminé en août 2016 donc pas sur une année entière).
 - La reprise EcoFolio pour 0,3 M€.
 - La REP ameublement pour 0,1 M€.



• **Les recettes liées aux activités privées** pour un montant de 1,6 M€ (2,6 M€ en 2015) : la baisse porte sur les recettes électriques (-0,7 M€).

Recettes électriques = 0,71 M€ (-0,73 M€ par rapport à 2015 : pas de production pendant 5 mois à cause des inondations survenues en mai 2016).

Déchets d'activité économique = 0,4 M€.

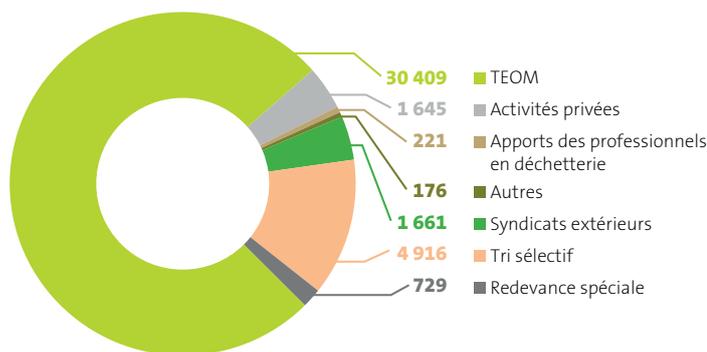
• **Les recettes de traitement des déchets du syndicat extérieur** (Beaugency) pour un montant de 1,6 M€ (1,5 M€ en 2015).

• **La redevance spéciale** pour un montant de 0,73 M€ (0,75 M€ en 2014).

• **Les recettes diverses** pour un montant de 0,2 M€, dont 0,1 M€ correspondant aux opérations de fin d'exercice (régularisation des recettes).

• **Les recettes liées aux professionnels en déchetteries** pour un montant de 0,2 M€.

Répartition des recettes de fonctionnement



III | LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

1. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivités soit par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou le budget principal.

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire est soumise à la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types d'exonération coexistent :

- L'exonération de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction ;
- L'exonération facultative pour les locaux non desservis ou n'utilisant pas le service ou soumis à la redevance spéciale.

Exonération de droit

L'article 1521-III prévoit l'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies par le service de collecte, mais avec la faculté pour la collectivité, depuis la loi de finances de 2004, de supprimer par délibération cette exonération.

La délibération prise en septembre 2010, suite à la nouvelle organisation des collectes au sein du territoire de l'Agglo, avait pour objet de mieux encadrer le dispositif d'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies du territoire communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des communes correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces dernières avant le transfert de compétence à la communauté.

6 zones d'activité sont ciblées sur les 15 zones que compte l'agglomération. Ces 6 zones regroupent quelques 1 092 locaux.

Exonération facultative

Faisant suite à la réorganisation des collectes en 2010 et la possibilité donnée par la loi de finances de 2004, l'Agglo a supprimé les exonérations facultatives de TEOM depuis 2011.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement de la compétence s'élève à 0,227 M€ hors reports d'investissement. Ces recettes augmentent par rapport à 2015 : +89 % (0,12 M€ en 2015). Elles correspondent principalement à la subvention liée à la mise en conformité de la déchetterie nord et aux recettes de fonds de concours et de co-financement liées aux implantations de points de collecte enterrés par les communes et les bailleurs.

Les reports d'investissement s'élèvent à 0,04 M€ et se composent de fonds de concours des communes et de co-financement des aménageurs privés sur l'installation des points de collecte enterrés.

En effet, les demandes se limitaient à une vingtaine d'entreprises pour lesquelles l'analyse par les services était rendue complexe par :

- La diversité et l'opacité des justificatifs transmis sur le flux déchets ménagers assimilés.
- Les difficultés des entreprises à avoir recours à des filières locales de valorisation et notamment à l'usine de traitement de l'agglomération (gestion des déchets d'activité économique totalement confiée à l'exploitant).
- L'accès aux entreprises les plus informées.

2. LA REDEVANCE SPÉCIALE

La loi du 13 juillet 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant opté pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages.

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination des petites quantités de déchets.

Par délibération du 8 juillet 2004, le Conseil de Communauté a décidé de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions réglementaires :

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services, y compris les sociétés d'économie mixte, produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine.
- Les administrations de l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements.

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à redevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 122 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au Conseil Communautaire. Les tarifs 2016 se décomposent comme suit :

Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés	Coût de collecte 2016	Coût de traitement 2016
Pour un conteneur de 120 litres	2,54 €	1,95 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,04 €	3,88 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	6,93 €	5,50 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	13,89 €	10,69 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	16,38 €	12,17 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,41 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,00 €	
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,00 €	

La comptabilité analytique

L'Agglo s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis a intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année, ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. La reprise des années antérieures pour

obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Le travail sur la comptabilité analytique 2016 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2015.

I | LES COÛTS (2015)

1. LE COÛT COMPLET EN € HT

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles	Total	%/total
Tonnages 2015	63 359	12 910	5 921	56 464	473	1 191	353	611	141 282	
	44,85	9,14	4,19	39,97	0,33	0,84	0,25	0,43		
Charges de structure	1 423 535	743 932	77 624	508 194	23 375	36 475	21 326	44 176	2 878 637	8,92
Communication	32 918	189 280	46 634				5 486		274 319	0,85
Prévention	129 637			21 606				64 819	216 062	0,67
Pré-collecte	386 751	488 433	410 088		22 697				1 307 968	4,05
Collecte	5 183 519	2 821 989	375 362	1 209 780	196 532	184 561	200 109	385 468	10 557 319	32,70
Transport/Transfert				1 434 756		18 711			1 453 467	4,50
Traitement	8 810 071	4 168 853	5 761	2 422 742	19 026	168 520			15 594 972	48,31
Total	15 966 431	8 412 486	915 469	5 597 077	261 630	408 266	226 921	494 463	32 282 743	

Le flux déchets ménagers représente 49 % des charges totales pour 45 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 17 % des charges pour 40 % des tonnages.

Sur le flux Dmr, la part "traitement" constitue 55 % des charges et la part "collecte" 33 % des charges.

26 % des charges totales sont liées au flux des multimatériaux pour 9 % des tonnages.

Le 3^{ème} centre de dépenses le plus important est celui des déchetteries qui représente 11 % des charges globales de collecte et 16 % des charges globales de traitement. Dans cette catégorie, 69 % des dépenses sont liées au traitement (en lien avec la diversité des flux) et 22 % à la collecte.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 32 % des charges de pré-collecte totales.

La collectivité a fait le choix des équipements enterrés sur l'ensemble des flux, ce qui pèse dans les coûts globaux des filières concernées.

La prestation de collecte et traitement des déchets verts est confiée globalement à un prestataire.

Les charges de traitement sont relativement lourdes sur l'ensemble des filières (environ 50 % des charges totales) mais avec des discordances notables (9 M€ pour 63 000 tonnes de DMr et 2,5 M€ pour 56 000 tonnes en déchetteries).

Cependant, il est à noter des charges de structure peu élevées (moins de 9 % au global).

2. LE COÛT COMPLET EN € HT/TONNE (HORS GRAVATS)

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles
Tonnages 2015	63 359	12 910	5 921	56 464	473	1 191	353	611
Charges de structure	20,55	53,84	13,11	12,94	49,42	30,63	14,76	72,30
Communication	0,52	15,63	7,88				15,54	
Prévention	2,13			0,55				106,09
Pré-collecte	6,10	37,83	69,26		47,98			
Collecte	81,81	218,57	63,39	30,81	412,74	154,96	566,88	630,88
Transport/Transfert				36,54		15,71		
Traitement des déchets non dangereux				19,91		22,00		
Tri et conditionnement		285,30		34,82		0,24	0,24	
Compostage					42,98			
Incinération	113,15			103,75		113,15	113,15	
Gestion des mâchefers	6,34			6,77		6,34	6,34	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				354,59				

Le coût complet à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur les filières en développement (textiles) ou sur un périmètre réduit (déchets verts, cartons du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

La filière du textile montre des coûts élevés, surtout en prévention et en collecte, cependant le ratio/colonne est proche de l'objectif

visé. En effet, comme nous le verrons sur le coût aidé, des recettes viennent équilibrer les charges.

Les coûts de pré-collecte des flux des multimatériaux et du verre sont supérieurs au coût du DMr et s'expliquent par des investissements récents (acquisition de colonnes d'apport volontaire enterrées).

Le coût à la tonne met en avant les performances techniques de la collectivité : pour l'Agglo l'accent doit porter sur les flux des multimatériaux et du verre.

3. LE COÛT COMPLET EN € HT/HBT

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles
Charges de structure	4,58	2,69	0,28	1,84	5,05	0,13	0,30	0,16
Communication	0,12	0,68	0,17				0,02	
Prévention	0,47			0,08				0,23
Pré-collecte	1,40	1,77	1,48		4,90			
Collecte	18,74	10,20	1,36	4,37	42,15	0,67	0,72	1,39
Transport/Transfert				5,19		0,07		
Traitement	26,13	15,07		9,10	4,39	0,61	2,29	
Total	51,43	30,78	3,31	20,56	56,48	1,48	3,34	1,79

II | LE COÛT AIDÉ

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles	
Tonnages 2015	63 359	12 910	5 921	56 464	473	1 191	353	611	141 282
2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721		23 602 809
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	435	23 779 699
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	18 336	23 920 996
2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	91 855	24 169 901
Montant TVA 2015	1 021 784	725 841	82 559	521 173	6 967	32 686	22 448	41 818	2 455 277
Total TTC 2015	13 831 529	5 516 071	754 250	5 429 807	268 597	424 618	266 634	133 673	26 625 178

En rappel :

Coût aidé = coût partagé - les aides reçues

Coût partagé = coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folio...)

Coût technique = coût complet - produits à caractère industriel (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

La hausse du coût des DMr entre 2014 et 2015 s'explique par la baisse des dépenses de traitement (incinération) alors même que les recettes baissent également (moins de ventes de matériaux).

Le coût du flux des multimatériaux, quant à lui, augmente en raison d'une très légère baisse des dépenses de tri mais aussi en raison d'une forte baisse des recettes (soutien Eco-Emballages, -300 K€).

Pour le flux du verre, les dépenses de collecte ont été moins élevées en 2015 alors que les montants des produits et des soutiens ont augmenté (ventes électriques).

On note également une baisse du coût des déchetteries.

Les nouvelles filières, textiles et déchets verts, évoluent avec les tonnages.

La baisse du coût des encombrants est en lien avec la baisse des tonnages entre 2014 et 2015.

Concernant le flux des textiles, la prestation comprend la mise à disposition de bornes, leur collecte et le recyclage des textiles usagés ; elle est confiée à une entreprise privée. L'AggLO porte les charges de fonctionnement du service et perçoit les recettes issues de la revente des matières. Le niveau de ces dernières compensait quasiment les charges en 2014, mais l'absence de versement lié au plan de prévention Ademe a fait augmenter l'écart.

Ramené au tonnage, il est à souligner le coût élevé du flux DMr (53 % du coût total pour 45 % des tonnages), alors que le flux déchetterie représente des coûts moins importants (20 % du coût total pour 40 % des tonnages).



Glossaire

APPORTS EXTÉRIEURS

Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier notamment). Ces déchets gérés par l'exploitant servent à pallier la baisse des collectes des déchets ménagers résiduels et des déchets d'activité économique.

CET (CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, ANCIENNE APPELLATION: DÉCHARGE)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets. On distingue 3 types d'installations:

- Classe I: dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe II: dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe III: dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

COMPOSTAGE

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

COMPOST

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

DÉCHET

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire". On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

DAE (DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DASRI (DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX)

Ce sont des déchets qui présentent des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs et nécessitent des conditions particulières de transport et de traitement.

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

DÉCHET MÉNAGER

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

DÉCHET MÉNAGER RÉSIDUEL (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

DÉCHETS ASSIMILÉS AUX DÉCHETS MÉNAGERS (Dma)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux.

La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

DÉCHETS NON VALORISÉS

Déchets encombrants non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique, et de structure volumineuse si bien qu'ils ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

DÉCHET ULTIME

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DÉCHETS INCINÉRABLES

Ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés. Ils peuvent être issus des déchetteries ou des communes.

DÉCHETS VALORISÉS

Ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés. Ils peuvent être issus des déchetteries ou des communes.

DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES)

Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produit(s) chimique(s) pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement.

DEA (DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT)

Ce sont les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

Le code de l'environnement définit les équipements électriques et électroniques comme étant des équipements "fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu". On recense ainsi les imprimantes, téléphones filaires ou portables, ordinateurs, écrans, téléviseurs, appareils multimédia divers, boîtiers GPS, appareils photos numériques...

GROS DE MAGASIN

En référence à la norme EN 643 "Papiers cartons mêlés d'origine triés" : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

JRM

Journaux, Revues, Magazines.

MÂCHEFERS

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

PRÉ-COLLECTE

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

RÉEMPLOI

Opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Il s'agit d'une composante de la prévention des déchets, qui permet de donner une seconde vie aux objets.

REFIOM

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères : résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

REFUS DE COMPOST

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre ...)

REFUS DE TRI

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

Pour les corps plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnets et cartons de petites dimensions.

Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

RESSOURCERIE

Une ressourcerie gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Elle donne priorité à la réduction, au réemploi, puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement (éco-citoyenneté). Elle permet de donner une seconde vie aux objets.

TAUX DE DIVERSION

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

UTOM

Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique réalisée en usine d'incinération désigne l'utilisation de déchets combustibles en tant que moyen de production d'énergie, par incinération directe. La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en valorisant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité : valorisation thermique ou électrique.

VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Exemples de Valorisation matière : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières, ...

Rapport annuel 2016

sur le prix & la qualité du service public d'élimination des déchets



Orléans Métropole

Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS95801
45058 Orléans cedex 1

Tél. 02 38 78 75 75
Fax : 02 38 78 76 00



www.orleans-metropole.fr

  #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Naturellement Val de Loire